

République Algérienne Démocratique et Populaire

Conseil National Economique et Social

**5ème RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN**

Année 2003

**Les Objectifs du Millénaire
pour le Développement**

Réalisations et Perspectives

*25^{ème} Session Plénière
Décembre., 2004*

TABLE DES MATIERES

Lettre du Président	04
Préambule	08
Introduction.....	10
 PREMIERE PARTIE : L'évolution de la réalisation des OMD en Algérie	21
Remarques préliminaires : La problématique des OMD	22
 Chapitre I : Le contexte macro-économique en Algérie	26
- Section I : Une économie en transition et son impact sur la sphère réelle ..	27
- Section II : La transition économique et son impact sur la sphère monétaire et financière	40
- Section III : Les dépenses publiques sociales : élément fondamental pour la réalisation des objectifs du millénaire	43
 Chapitre II : Les objectifs visant à améliorer et conforter les capacités essentielles au développement humain.....	45
- Section I : Disposer d'un niveau de vie décent	45
- Section II : Vivre longtemps et en bonne santé	60
- Section III : Accéder à l'éducation et à l'instruction	88
 Chapitre III : Les objectifs visant à créer les conditions essentielles au développement humain.....	109
- Section I : Egalité des sexes et autonomisation des femmes	109
- Section II : Durabilité des ressources écologiques.....	130
 DEUXIEME PARTIE : L'environnement international et ses effets sur les OMD	159
 Chapitre I : Evaluation des premiers résultats au niveau mondial 03 années après l'adoption des OMD.....	163
- Section I : Des résultats peu satisfaisants obtenus par les pays membres trois années après	163
- Section II : Pourtant la communauté internationale dispose d'outils d'évaluation et d'alerte	171
 Chapitre II : Créer un environnement économique mondial plus favorable à la réalisation des OMD.....	178
- Section I : Principales interrogations sur le bilan mondial.....	178
- Section II : L'appropriation privée des savoirs par les pays du Nord et les OMD	189
 CONCLUSION GENERALE.....	193
ANNEXES	200
 PV d'adoption	278

Répertoire des Annexes

Annexe I : Tableau des OMD	202
Annexe II : Récapitulation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD	207
Annexe III : Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD	209
Annexe IV : Algérie, les OMD en quelques chiffres.....	210
Annexe V : Liste des encadrés contenus dans le texte	241
Annexe VI : Liste des tableaux contenus dans le texte	242
Annexe VII : Liste des abréviations et acronymes	244
Annexe VIII : Bibliographie	252
Annexe IX : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du Rapport.....	257
Annexe X : Note méthodologique	265
Annexe XI : Planning de travail	276

DU CNES

Jamais le monde n'a été aussi riche et le progrès scientifique aussi prometteur pour l'humanité. Mais jamais la richesse n'a été aussi mal répartie. En effet, l'abondance de biens matériels n'a d'équivalentes que la misère et la déchéance qui affectent une fraction de plus en plus importante de l'espèce humaine.

L'ampleur des recompositions stratégiques mondiales donne à la mondialisation le visage d'un inexorable processus d'exclusion programmée et d'éviction d'une grande partie des pays et des populations du Sud.

Les gigantesques déséquilibres dans la répartition des ressources au niveau planétaire sont devenus de plus en plus inacceptables pour le genre humain.

Plus d'un milliard de personnes ont un revenu journalier inférieur à 1 dollar.

La prise de conscience des périls menaçant l'humanité a conduit la communauté internationale à rechercher des solutions collectives et consensuelles au grave problème de la pauvreté. Dans ce contexte, il importe de souligner et de saluer le rôle joué par le Secrétaire Général de l'ONU et les efforts courageux et persévérants menés par la CNUCED, notamment.

Comme le constatait l'Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (AICESIS), lors de la 8^{ème} Rencontre Internationale d'Alger dont le thème fut « la lutte contre la pauvreté par le développement durable : pour une approche en partenariat », l'écart entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays en voie de développement n'a cessé de croître.

L'indice de développement humain atteint 0,916 (soit 91,6% d'un IDH égal à 1) pour les pays riches. Il n'est que de 0,570 pour les pays en développement. Encore faut-il préciser que ceci n'est qu'une moyenne qui masque de fortes disparités entre l'Afrique subsaharienne avec un IDH de 0,389, l'Asie du Sud avec un IDH de 0,453, d'une part, et l'Amérique Latine Caraïbes, l'Asie de l'Est et le Pacifique sans la Chine avec un IDH respectivement de 0,823 et 0,874, d'autre part.

Or l'extension de la pauvreté de par le monde a mis en évidence :

- *Les limites des politiques de lutte contre la pauvreté mises en œuvre dans le cadre des Nations Unies.*
- *La faiblesse des engagements internationaux.*
- *La frilosité, voire les retranchements des nations développées autour d'intérêts nationaux ou régionaux.*

La 8^{ème} rencontre de l'AICESIS d'Alger en Juin 2003 n'a pas manqué de faire le parallèle entre la globalisation de la finance et la globalisation de la pauvreté.

L'humanité est toujours à la recherche de son point d'équilibre et les engagements internationaux restent éloignés des véritables questions essentielles qui sont celles du développement « de tout l'Homme et de tous les hommes ».

L'échec des différentes approches du développement dans la lutte contre les diverses manifestations de la pauvreté, fut l'un des constats qui a conduit les Chefs des Etats membres de l'ONU à adopter la Déclaration du Millénaire.

Aussi, sont-ils convenus de définir une série d'objectifs minimaux et consensuels de lutte contre les effets de la pauvreté, afin de permettre aux peuples de la planète d'accéder à un mieux-être relatif. A cet effet, ils ont estimé utile d'encourager un partenariat centré sur ces mêmes objectifs.

La Déclaration du Millénaire, expression volontariste d'une solidarité planétaire, vise les progrès à accomplir, à l'horizon 2015, dans la voie d'un développement humain des pays du Sud, tout particulièrement. Elle

engage les pays membres à redoubler d'efforts pour s'attaquer aux impacts de la pauvreté que sont : la faim, l'insuffisance des revenus, le manque d'instruction, les inégalités entre hommes et femmes, la dégradation de l'environnement, des conditions d'accès aux services de santé et d'approvisionnement en eau potable, etc.

L'interpellation fondamentale de la Déclaration porte, en définitive, sur les capacités de l'humanité à définir un mode d'organisation de la société pour une répartition des richesses et des ressources qui puissent éliminer les causes de la pauvreté entre et à l'intérieur des nations ?

La finalité de la lutte contre la pauvreté suppose, ainsi, un équilibre durable entre tous les acteurs sociaux nationaux et internationaux déterminés et désireux de se donner les moyens de penser, de produire et de vivre autrement. La recherche et le maintien des politiques alternatives sont liés à des valeurs que ces mêmes acteurs veulent imprimer au développement du pays et aux trajectoires économiques et sociales propres aux pays.

C'est à cet équilibre que se consacrent les efforts déployés par l'Algérie dans le cadre des OMD. C'est aussi au maintien de cet équilibre que se situent les enjeux et défis à venir.

Le thème central retenu pour ce rapport offre l'occasion de se pencher sur les efforts que l'Etat et la société civile, notamment à travers le soutien accordé aux activités du mouvement associatif, consentent en direction des plus vulnérables.

Le présent rapport national sur le développement humain traite de l'évolution des OMD et de leurs indicateurs, en Algérie, pendant la période de référence 1990 à 2015. Il fait apparaître le degré de réalisation des objectifs. En d'autres termes, il vise à une évaluation du degré d'appropriation et d'adaptation de ces objectifs aux conditions propres du pays.

En dépit des gigantesques pertes causées par les destructions terroristes en vies humaines et en infrastructures, et malgré les dramatiques retombées du programme d'ajustement structurel, la décennie 90 s'est caractérisée en Algérie par la poursuite des efforts engagés pour un développement humain, illustrant ainsi le profond attachement du peuple algérien aux objectifs humains du développement.

La poursuite de ces efforts devrait non seulement permettre de faire face aux nouveaux besoins induits par la dynamique de développement mais conduire le pays à s'auto-fixer des objectifs plus conformes à ses aspirations et à ses capacités. Le premier de ses objectifs doit viser à éradiquer la faim et la pauvreté extrême.

Il conviendra, par ailleurs, de se fixer des objectifs qualitatifs plus en rapport avec nos moyens nationaux et avec les nouvelles attentes et aspirations de la population et son niveau d'exigences plus élevé, et de susciter, à cette fin, la mobilisation de tous les acteurs et leur engagement autour d'un programme consensuel de croissance, de stabilité et d'équité.

Aussi, pour ce rapport, comme pour les précédents, la collaboration des différents secteurs a-t-elle été précieuse, tout comme l'a été leur adhésion à la démarche et aux conclusions auxquelles le rapport aboutit, témoignant ainsi du caractère consensuel de ce travail.

Novembre 2004
Le Président du CNES
Mohamed Salah MENTOURI

PREAMBULE

La conception des rapports algériens sur le développement humain, telle qu'elle s'est dessinée et affirmée, progressivement, est fondée sur trois principales motivations qui ressortent des guides méthodologiques ou termes de référence, déterminés, chaque année, par Monsieur le Président du CNES.

La première motivation vise à renforcer les capacités d'études et d'action des secteurs par l'évaluation annuelle de l'évolution d'indicateurs sociaux, nationalement reconnus comme tels, et s'inscrivant dans une dynamique critique de comparaisons internationales.

Aussi, sans sacrifier à une vulgarisation simplificatrice, **la seconde motivation** est pédagogique. En effet, il s'agit, autant que faire se peut, de sensibiliser les forces sociales et le public en général, sur l'évolution des indicateurs de développement humain. Une telle démarche contribue, ainsi, à la construction de références rigoureuses pour de larges débats démocratiques, sereins et responsables, sur les incidences des options économiques sur le développement humain.

La troisième motivation répond au souci d'inscrire les analyses sur le développement humain, dans la mise en œuvre d'une économie de marché ouverte sur le monde.

Il ne s'agit, nullement, de céder à un exercice formel, mais bien d'examiner avec attention les effets d'une économie de marché ouverte sur le développement humain et dans une optique opérationnelle.

C'est dans cette perspective que se place le RNDH 2003 qui évalue le chemin parcouru et celui qui reste à faire dans la réalisation des objectifs de développement du millénaire. La finalité d'une telle approche, qui s'inscrit dans la logique des travaux du CNES, est de contribuer à l'amélioration qualitative du modèle social algérien de développement, fruit du combat pour l'indépendance et des luttes sociales.¹ Aussi, les différentes étapes d'élaboration et d'approbation de ce rapport résultent d'interactions impliquant les composantes sociales de notre institution, dans leurs nombreuses sensibilités, ainsi que les différentes administrations concernées.

De par son caractère national, ce travail a nécessité, en particulier, l'appui de Monsieur le Chef du Gouvernement, qui, par lettre N°567/SP/DC/CG en date du 13 Mai 2004, a engagé les secteurs à répondre aux besoins d'informations en la matière.

Pour avoir répondu, comme chaque année, à son invitation aux rencontres et débats organisés par la Commission du Développement Humain, au siège de l'Institution, le CNES réitère ses remerciements les plus vifs aux responsables des départements ministériels et Institutions, dont la liste est jointe en annexe, pour leur disponibilité à participer aux groupes de travail, et pour les informations et la documentation mises à sa disposition.

¹ Voir notamment RNDH 1998 p 186

INTRODUCTION

Préalablement, il y a lieu de rendre hommage au rôle joué par les institutions internationales, en particulier la CNUCED et le PNUD, qui n'ont cessé de contribuer par différentes méthodes à la prise de conscience mondiale de la pauvreté et de la nécessité de son éradication par un vrai partenariat entre pays développés et en développement.

En effet, l'écart entre le revenu par habitant des pays développés et celui des pays en voie de développement n'a cessé de croître. L'indice de développement humain atteint 0,916 (soit 91,6% d'un IDH égal à 1) pour les pays riches. Il n'est que de 0,570 pour les pays en développement.

Encore faut-il préciser que ceci n'est qu'une moyenne qui masque de fortes disparités entre pays en développement. En effet, l'Afrique subsaharienne enregistre un IDH de 0,389 ; il est de 0,453 pour l'Asie du sud ; il est en revanche de 0,823 pour l'Amérique Latine-Caraïbes, et de 0,874 pour l'Asie de l'est et le Pacifique sans la Chine.

Devant les problématiques lourdes qui affectent le développement durable deux principales questions se posent : quels sont les rapports des OMD avec le développement humain ? Quelles sont les exigences d'un partenariat autour des OMD ?

I- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent le socle minimal pour un Développement Humain durable

Lors d'une assemblée extraordinaire, tenue en septembre 2000, 191 pays dont 145 Chefs d'Etat, devant le constat d'une pauvreté qui s'accumule, ont adopté une Déclaration du Millénaire visant à assurer une nette amélioration des conditions de vie sur la planète. Pour ce faire, les objectifs visés par cette manifestation ont été regroupés sous une seule catégorie appelée « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD).

Le constat de l'échec des différentes approches du développement dans la lutte contre les diverses manifestations de la pauvreté a conduit les Chefs des Etats membres de l'ONU à adopter la Déclaration du Millénaire dans laquelle ils se sont mis d'accord sur une série d'objectifs pour lutter contre les effets les plus perniciose de la pauvreté dans le cadre d'un partenariat de tous les acteurs de la communauté internationale.

La Déclaration du Millénaire exprime la volonté d'accomplir, d'ici à l'horizon 2015, les progrès en vue d'un développement humain, notamment, dans les pays du Sud. A cet effet, il est demandé aux pays membres de lutter d'une manière plus efficace contre les manifestations les plus criantes de la pauvreté à savoir, la faim, le manque d'instruction, les inégalités, notamment, entre les hommes et femmes, l'insuffisance des revenus, la dégradation de l'environnement, les mauvaises conditions d'accès aux services de santé et d'approvisionnement en eau potable, etc.

Sur cette base, huit objectifs et une série d'indicateurs définissent des cibles et des objectifs à atteindre, par les pays membres, dans le cadre d'un nouveau partenariat pour un développement de l'homme et de tous les hommes. Le consensus s'est exprimé sur les huit objectifs afin d'intensifier les efforts pour :

- Eliminer la pauvreté et la faim
- Réaliser l'éducation primaire universelle
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles
- Assurer un environnement viable
- Créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans, entre une année de base (1990) et une année horizon (2015). Des indicateurs appropriés ont été retenus pour mesurer les progrès accomplis dans chaque domaine.

Les OMD englobent la plupart des objectifs fixés lors des conférences et sommets mondiaux tenus au cours des années 1990 et ne contredisent en aucune manière les accords sur d'autres objectifs et cibles résultant des conférences mondiales qui ont eu lieu depuis. Le huitième objectif, réaffirmé à Monterrey et à Johannesburg, appelle les pays riches à alléger la dette, à accroître leur aide et à donner aux pays pauvres un accès équitable à leurs marchés ainsi qu'à leur technologie.

Les OMD constituent un test de la volonté politique de fonder des partenariats autour d'objectifs chiffrés et datés de développement humain et offrent ainsi à la communauté des nations le moyen de mesurer les résultats obtenus dans le rythme de développement.

Les valeurs ayant inspiré la Déclaration du Millénaire sont : la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature, le partage des responsabilités.

Les objectifs de développement du millénaire sont un sous-ensemble d'un ensemble plus large représenté par le développement humain durable. L'on trouve, donc, une corrélation très forte entre les OMD, le développement humain que l'on peut représenter de la façon suivante :

1. Capacités essentielles au développement humain OMD

- | | |
|--|-------------------|
| - Disposer d'un niveau de vie décent | objectif 1 |
| - Vivre longtemps et en bonne santé | objectifs 4, 5, 6 |
| - Accéder à l'éducation et à l'instruction | objectifs 2 et 3 |

Bénéficier de libertés civiles et politiques pour être en mesure de participer à la vie sociale ne figure pas dans un objectif précis mais est repris à la section v de la déclaration du millénaire.

2. Conditions essentielles au développement humain OMD

- | | |
|--|------------|
| - Durabilité des ressources écologiques | objectif 7 |
| - Egalité des sexes et autonomisation des femmes | objectif 3 |
| - Environnement économique mondial favorable | objectif 8 |

Les OMD sont donc, l'une des conditions nécessaires à un développement humain durable. Ils mettent en exergue les aspects les plus criants de l'impact de la pauvreté à travers des indicateurs touchant le niveau de vie décent, l'accès à l'instruction et le fait de vivre longtemps et en bonne santé dans le cadre d'un environnement sain.

Ces indicateurs, sont autant de manifestations de la pauvreté en général. Ils présentent, enfin, l'avantage de permettre des comparaisons internationales, ces mêmes comparaisons qui montrent, principalement, que la croissance se transforme en développement humain si elle est fondée sur des principes et des mesures de redistribution harmonieuse et équitable aux deux niveaux à la fois national et international.

II- Pour des efforts plus importants de la communauté internationale dans le cadre du partenariat autour des OMD

En effet, les sept objectifs ne peuvent se concevoir sans un huitième qui est le partenariat entre les pays développés et les pays en développement, tous résolus, selon la Déclaration du Millénaire, à « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au

développement et à l'élimination de la pauvreté » (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 12).

Depuis les années soixante, la communauté internationale et les Etats se sont fixés des objectifs de développement et de coopération. Des progrès ont été enregistrés ici et là. Mais, le processus n'a pas connu une dynamique de partenariat susceptible d'avoir des effets et des résultats probants, quand il ne s'est pas soldé par des échecs patents.

Les expériences et leurs enseignements montrent que beaucoup de peuples des pays en développement, et parmi eux les couches les plus pauvres, sont enclins à manifester une certaine indifférence à l'égard des promesses et des engagements visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

En réalité, les OMD soulèvent les questions lancinantes et récurrentes, de la mobilisation effective des moyens de tous les pays et celle des contraintes particulières susceptibles de retarder, si ce n'est de remettre en cause, leur réalisation. Car, les délais restant à courir apparaissent comme infiniment réduits eu égard à l'ampleur des objectifs et à l'étendue de leurs cibles.

Réduire la pauvreté constitue, certes, le choix central qui guide la grille des OMD. Selon le PNUD, « Le pacte du Millénaire pour le développement est un plan d'action visant essentiellement les pays absolument prioritaires, qui ont le plus besoin d'aide ».²

Aussi, se fondant sur les différents travaux des institutions nationales et internationales, le RMDH 2003 note-t-il qu'il est nécessaire de réviser les OMD, en focalisant l'action sur les pays les plus pauvres.

Une telle position est acceptable si elle n'occulte ni les causes (historiques, structurelles, conjoncturelles, etc.) de cette situation, ni le fait que la pauvreté ne se limite pas à ces pays. Outre qu'elle touche tous les pays en développement, elle concerne des fractions importantes de population dans les pays riches.³

L'interpellation fondamentale de la Déclaration porte, en définitive, sur les capacités de l'humanité à définir un mode d'organisation de la société pour une répartition des richesses et des ressources qui puissent éliminer les causes de la pauvreté entre et dans les nations.

La finalité de la lutte contre la pauvreté suppose, ainsi, que l'on s'attache à construire un équilibre durable entre tous les acteurs sociaux, nationaux et internationaux, déterminés et désireux et capables de se donner les moyens de penser, de produire et de vivre autrement. La recherche et *la pérennité* des politiques alternatives sont liées à des valeurs que ces mêmes acteurs veulent imprimer au développement du pays et aux trajectoires économiques et sociales propres aux pays.

C'est à cet équilibre que se consacrent les efforts déployés par l'Algérie dans le cadre des OMD. C'est aussi au maintien de cet équilibre que se situent les enjeux et défis à venir.

Les défis et les enjeux à venir caractérisés par l'entrée dans l'économie de marché ouverte (accord de libre échange avec l'Union Européenne et l'adhésion à l'OMC), imposent la recherche de solutions en vue de la poursuite de ces efforts. Il est vrai que les contraintes de compétitivité, d'efficacité et d'efficience constitueront les conditionnalités de cette économie de marché.

Aussi, s'agit-il, pour le pays, de porter une attention soutenue aux sources de la croissance, à sa qualité et à sa répartition. Cela suppose la consolidation des progrès du développement humain, déjà acquis en Algérie. Cela implique également une attention très grande sur le risque de

² RMDH 2003 p 4.

³ Voir encadré p 128 « la pauvreté phénomène relatif »

polarisation de la croissance et de ses effets sur une minorité sociale. C'est dire le rôle stratégique des services publics qui sont interpellés pour l'amélioration qualitative de leurs prestations.

Le présent rapport national sur le développement humain, en Algérie se devait d'évaluer le degré de réalisation et d'appropriation nationale des OMD et d'étudier leur adaptation aux conditions propres du pays. C'est dans cette mesure qu'il peut constituer une référence dans le suivi de l'exécution des évolutions qualitatives et quantitatives des indicateurs fondamentaux.

III- L'évolution des trois principaux indicateurs stratégiques de développement humain en Algérie en 2003 se présente comme suit :

En dépit des gigantesques pertes causées par les destructions terroristes en vies humaines et en infrastructures et malgré les dramatiques retombées du programme d'ajustement structurel, la décennie 90 s'est caractérisée en Algérie par la poursuite des efforts engagés pour un développement humain, illustrant ainsi le profond attachement du peuple algérien aux objectifs humains du développement.

1- Concernant le niveau de vie décent

Le PIB en 2002 s'élève à 4537,60 milliards DA ou 56,95 milliards de dollars, soit une croissance de 4,8%. En 2003, il a atteint 5263,30 milliards DA ou 68 milliards de dollars, soit une croissance de 6,9%.

Le PIB/habitant a été en 2002 de 1816,18 dollars soit l'équivalent de 144 695 DA. En 2003, le PIB/habitant en dollars a atteint 2 136 dollars, soit l'équivalent de 165 305 DA.

La proportion de pauvres au seuil international de pauvreté (1 dollar PPA) a été réduite de plus de moitié entre 1988 et 2000, passant de 1,9% à 0,8% au cours de cette période.

En 2003, et en moyenne, sur le plan monétaire, on enregistre une amélioration évaluée par l'évolution du PIB par habitant, et le recul du nombre de pauvres. Les résultats enregistrés dans le domaine de la santé, de la scolarisation et de l'environnement sont à suivre de très près à l'avenir.

2- Concernant la longévité et la santé

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée au cours de l'année 2003, puisqu'elle est passée de 73,4 ans en 2002 à 73,9. L'espérance de vie des femmes (74,9 années) est supérieure à celle des hommes (72,9 années).

L'espérance de vie à 40 ans est passée de 37,6 ans en 2001 à 38,2 ans, en 2002 et à 38,5 en 2003.

L'espérance de vie à 60 ans est passée de 20 ans en 2001 à 20,4 ans en 2002, et à 20,9 en 2003.

La mortalité infantile est de 37,5 pour 1000 en 2001, 34,7 pour 1000 en 2002 et 32,5 en 2003.

Le taux brut de mortalité a baissé, passant de 4,56 pour 1000 en 2001 à 4,41 pour 1000 en 2002. En 2003 (année du séisme) il passe à 4,55 pour 1000.

La probabilité de décéder avant 40 ans a baissé, passant de 12,08% en 1993, à 7,85 en 2001, et atteint 7,19% en 2002, et enfin 7,08% en 2003.

Le taux de mortalité maternelle a baissé entre 1999 et 2001, passant de 117 à 106,7 pour 100 000 naissances vivantes (estimation MSPRH, RNDH 2002). Cette tendance devait se confirmer en 2002 au regard du nombre de plus en plus élevé des accouchements en milieu assisté dont la proportion est de 90,2% en 2002, (EASF)⁴.

⁴ Enquête algérienne sur la santé de la famille.

En revanche, on observe une augmentation de la proportion d'enfants accusant une insuffisance pondérale, qui est passée de 9,2% en 1992 (EASME) à 10,4% en 2002 (EASF).

3- Concernant l'instruction et l'accès au savoir

En termes quantitatifs, les indicateurs principaux de performance du système éducatif révèlent des progrès remarquables au niveau de l'obligation scolaire. Cependant, les défis et les enjeux du millénaire de 2005 à 2015 appellent des mesures sur le plan qualitatif pour des effectifs scolarisés égaux et/ou supérieurs.

En effet, sur le plan quantitatif, l'on constate que :

- Le taux de scolarisation des 6-15 ans a augmenté de 2,22 points entre 2000-2001 et 2002-2003, passant de 90,47% à 92,69% ; ce progrès est dû à l'augmentation de la scolarisation des filles qui est passée de 88% à 90,9% (+2,9 points) et de celle des garçons qui a évolué de 92,8% à 94,5% (+1,7 points).
- Les taux de scolarisation des 16-19 ans en 2002-2003 sont de l'ordre de 37% en amélioration de 5 points par rapport à 1999 ; le taux de scolarisation des garçons qui est de 35% est inférieur de 4 points à celui des filles qui a atteint 39%.

Sur le plan du rendement du système éducatif, l'on constate que :

- Les déperditions scolaires (abandons, échecs, exclus) tous cycles confondus (Primaire, Moyen, Secondaire) représentent en 2001 et 2002 respectivement 5,5% et 6,2%. Ces proportions correspondent à un nombre moyen de 450 000 élèves. En 2003, près de 556 526 élèves ont quitté l'école dont 58% sont des garçons. Par cycle d'enseignement, ces déperditions sont de 13,41% dans le 3^{ème} palier du Fondamental. Les Enseignements Primaire et Secondaire enregistrent, quant à eux, des niveaux de déperditions respectifs de 1,93% et 16%.
- Les taux de redoublement sont les suivants : dans le cycle primaire, ils sont estimés à 11,5% en moyenne pour les cinq (05) premières années et à 16% pour la 6^{ème} année. Les redoublements dans le 3^{ème} cycle Fondamental et le Secondaire sont près de 24,38% en 9^{ème} année fondamentale, 24% en 1^{ère} année secondaire et 45,59% en classe terminale. Globalement, les taux de redoublement sont nettement plus forts chez les garçons que chez les filles avec un écart qui varie de 3% à 8%.

Les niveaux de réussite aux principaux examens (BEF, BAC) se sont améliorés ces dernières années, mais ils restent faibles et en deçà des attentes.

Les taux de réussite au BEF varient en « dents de scie » de 33% en 1999. Ils sont passés à 37,66% en 2002 contre 41,6% en 2001. Par wilaya, les taux de réussite présentent un écart variant de 20,82% pour Sétif et 74,82% pour El-Bayadh. Les taux de réussite au BEF des filles sont plus élevés que ceux des garçons.

Le taux de réussite au Baccalauréat, progresse d'année en année. Il est passé de 26,55% en 1997 à 32,92% en 2002 et, il a atteint un niveau jamais égalé de 42,5% en 2004.

Selon le genre, les filles ont réalisé sur la période un gain de 17,2 points contre 10 points par les garçons.

Ainsi, les indicateurs d'accès au savoir appellent une plus grande attention aux performances qualitatives du système éducatif dans son ensemble.

Il y a lieu de souligner le caractère sociétal émergent vis-à-vis du diplôme qui semble ne plus constituer la voie principale de promotion sociale.

Cela étant rappelé, très utilement, les nouveaux besoins dus à la dynamique du développement poussent à la poursuite de ces efforts et à fixer des objectifs plus en rapport avec les capacités propres à l'Algérie pour en finir avec la pauvreté et la faim.

IV- Plan du rapport

Le présent rapport s'appuie sur les travaux du CNES, qui sont la référence, le point d'ancrage et le cadre dans lequel se développe la réflexion dans l'optique d'une économie nationale de « solidarité et de partenariat international ». ⁵

Ainsi, l'évaluation nationale des Objectifs du Millénaire exige la prise en compte de leur problématique d'ensemble tant sur les plans interne qu'externe. L'on ne peut, donc, éluder les questions suivantes :

- Quel est le degré d'appropriation nationale ?
- Quel est le degré de mobilisation des différents secteurs (administrations, entreprises et vie associative) dans ce sens ?
- En quoi les efforts déployés depuis 1962 diffèrent-ils de ceux fixés par les OMD ?
- Quel est l'impact du passage à une économie de marché ouverte, sur la poursuite des efforts en direction d'un développement humain durable ?

Le rapport examine ces questions sous deux axes principaux : L'Algérie et les OMD d'une part, et d'autre part, l'environnement international et les OMD. Dans la première partie chaque OMD est *classé et examiné* en fonction de sa contribution au développement humain selon deux axes :

- ◆ Soit, au titre de l'amélioration des capacités essentielles au développement humain,
- ◆ Soit, par son rôle dans le renforcement des mesures tendant à réunir les conditions essentielles au développement humain.

La deuxième partie traite du contexte international et des OMD à deux niveaux : celui des résultats mondiaux et celui des effets d'une économie des savoirs qui renforce les impacts de domination antérieurs.

⁵ Voir documents pertinents, en particulier Contribution du CNES aux travaux du groupe chargé par l'AICESIS d'examiner et de proposer un rapport sur le thème de la 8^{ème} rencontre à Alger : « La lutte contre la pauvreté par le développement durable, pour une approche en partenariat ».

PREMIERE PARTIE

***L'EVOLUTION DE LA REALISATION
DES OMD EN ALGERIE***

REMARQUES PRELIMINAIRES

LA PROBLEMATIQUE DES OMD

En premier lieu, il est incontestable que les OMD invitent à une réflexion de fond.

Les OMD sont, assurément, des objectifs minima dont, se trouve, cependant, exclue une bonne partie de l'humanité. Ils seraient moins difficiles à atteindre si une autre forme de partenariat, pour ne pas dire de redistribution de richesses, existait dans et entre les nations.

Dés lors, même si les résultats enregistrés à travers le monde sont insuffisants, la méthode de fixation d'objectifs est-elle très utile pour développer une certaine conscience nationale et universelle quant aux problèmes posés par un développement par trop inégal.

La Déclaration définit des objectifs datés et chiffrés de développement humain. Elle se veut un cadre qui devrait redonner un sens à la coopération internationale par un meilleur partenariat et une nouvelle configuration de l'Aide publique au développement.

Deux grandes questions semblent retenir l'attention et fondent une réflexion visant la prise de conscience, progressive, des responsabilités de la société humaine à se gérer autrement. Au delà de la réalisation d'objectifs, il est incontestable que le moment est venu de tirer les conclusions qui s'imposent. C'est là le mérite de la méthode fixée par la Déclaration du millénaire et qui, implicitement incite à cette réflexion.

- ◆ En quoi les pays *riches* ont-ils manqué à leurs engagements dans le cadre de ces objectifs ?
- ◆ Quel est l'impact sur les OMD de la Division Internationale du Travail (DIT) qui accroît l'effet de domination par l'économie de la connaissance ?

La première question, toute chose étant égale par ailleurs, pose le problème des capacités d'accès, pour un grand nombre de pays, à ces objectifs.

La seconde est celle des inégalités inhérentes à la croissance à l'intérieur d'un pays en développement et par rapport à l'extérieur, cumulant ainsi, outre les manifestations « classiques » de pauvreté générale, celle de la pauvreté relative liée à l'accaparement des savoirs par les grandes multinationales : la lutte contre la pauvreté extrême, ne se double-t-elle pas de celle contre la nouvelle pauvreté : celle du savoir qui, en revanche, s'accumule à un rythme accéléré dans les pays riches?

C'est dans le contexte mondial qu'il convient d'apprécier l'importance des efforts déployés par l'Algérie ⁶ dans un monde qui n'accepte, qu'après de longues et tortueuses négociations et, presque toujours, pour des montants jusqu'ici très faibles, de réexaminer les problèmes, de toute nature, posés par le poids de la dette. Les développements de cette partie prennent en compte la déclaration d'Annaba adoptée lors de la rencontre organisée avec le CNEL d'Italie et l'ISPRM, en septembre 1999, ainsi que les différentes déclarations et rapports du CNES sur cette question.

En second lieu, sur le plan technique les OMD appellent les remarques suivantes. La technique utilisée est celle de l'évaluation à l'aide d'indicateurs d'impact et de projections statistiques⁷.

⁶ L'appropriation des OMD à l'échelle nationale par les pouvoirs publics et les populations est essentielle à leur réalisation ... » Rapport mondial sur le développement humain 2003. PNUD

⁷ La qualité inégale des données, les systèmes nationaux d'informations ayant des degrés de défaillance graves, les échantillonnages très souvent approximatifs, entraînent des problèmes de mesure et rendent peu crédible les comparaisons entre nations et, à plus forte raison, leur classement dans une échelle de réalisation des objectifs. Il en est tout particulièrement ainsi des données des rapports annuels du PNUD dont les années de base ne correspondent ni à l'année du rapport ni entre les pays. Il serait utile que les RMDH mettent à jour ces données et tiennent compte des travaux des rapports nationaux. Voir deuxième partie et recommandations.

Pour une question aussi complexe que le développement humain, cette méthode fixe « une ligne » à chaque indicateur. Que signifie, alors, une « ligne » de pauvreté qui omet les habitudes de consommation, et les spécificités propres à chaque groupe social ? Comment exprimer les aspirations des peuples à une meilleure scolarisation, à de meilleures conditions de vie ?

Le seuil de pauvreté de 1 et/ou 2 dollars PPA/ jour, c'est-à-dire le seuil de pauvreté monétaire, est-il pertinent quel que soit le pays ? Qu'en est-il des différentes formes de pauvreté humaine qui touchent aux questions socio-politiques et culturelles ?

Or, la définition de la richesse ou de la pauvreté n'est jamais neutre ou objective. Il y a donc urgence à s'efforcer d'appréhender la perception par les pauvres de leur situation par le biais d'enquêtes sur le terrain, en milieu rural et urbain. C'est là l'une des conditions de définition des mesures concrètes pour l'appui à leur propre lutte contre la pauvreté.

Les approches diffèrent, ainsi, tant sur les concepts que sur les conclusions opérationnelles. Cela entraîne l'utilisation d'outils et instruments de mesure variant selon l'approche « seuil ou ligne de pauvreté » fondée sur le revenu et celle qui utilise des composantes moins monétaires. Enfin, les conclusions tirées à partir des mêmes informations peuvent diverger selon le coefficient de pondération donné aux différentes composantes.

Une synthèse est possible entre ces deux approches, à condition de tenir compte des principaux points suivants :

- Pauvreté et richesse sont des notions relatives procédant très souvent de jugements de valeur philosophiques, culturels et même religieux.
- Si l'approche monétaire à l'avantage de la simplicité, elle doit être complétée par une approche multidimensionnelle. L'indicateur de pauvreté humaine élaboré par le PNUD reflète, en partie, ce souci.
- Si les deux approches donnent un aperçu de l'état de pauvreté d'un pays, il reste que la compréhension des dynamiques qui conduisent à la pauvreté est rarement l'objet d'enquêtes ou études.

C'est en tenant compte de ces remarques préliminaires que l'on peut analyser le contexte économique national qui détermine la réalisation des OMD en Algérie.

CHAPITRE I : LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE EN ALGERIE

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement s'effectue dans un contexte macroéconomique caractérisé par une transition vers l'économie de marché ouverte sur l'extérieur. La poursuite des efforts en direction de l'atteinte complète des OMD, implique une réflexion sur la croissance, ses sources, sa répartition et celle des dépenses sociales en tant qu'instrument privilégié de l'action de l'Etat en direction de ces objectifs.

Le contexte macro-économique se caractérise par des efforts soutenus pour la préservation des grands équilibres. La stabilité indispensable pour engager un processus de croissance est analysée dans ses rapports avec la réalisation des OMD. C'est dans cette optique qu'est apprécié l'impact des programmes de soutien à la relance économique (PSRE) et le plan national de développement agricole (PNDA) et dont la réalisation s'est exécutée dans un contexte structurellement favorable du marché des hydrocarbures.

La transition s'effectue dans un environnement social qui reflète une réalisation substantielle des Objectifs du Millénaire dont certains sont même accomplis. Deux questions principales s'imposent : tout d'abord, les rééquilibrages, implicites et explicites, d'une économie de marché ouverte ne risquent-ils pas de remettre en cause ou au moins de freiner certaines des avancées enregistrées en la matière ? Comment surmonter les contradictions entre croissance et développement humain ?

Aussi, est-ce dans cet esprit qu'est analysée la transition vers une économie de marché ouverte qui entraîne et continuera à avoir un impact sur la sphère réelle, la sphère monétaire et financière et les dépenses publiques sociales ?

SECTION I: UNE ECONOMIE EN TRANSITION : SON IMPACT SUR LA SPHERE REELLE

En 1990, l'économie nationale était asphyxiée par le remboursement de la dette qui accaparait annuellement environ 67% des revenus extérieurs. Le reste des ressources était réparti entre des importations incompressibles pour 2,5 milliards dollars (dont 500 millions pour le médicament), 1,5 milliard de dollars pour l'approvisionnement de l'appareil de production et le financement de l'investissement.

Les paramètres fondamentaux de l'économie étaient caractérisés comme suit : une inflation de 30%, un déficit de la balance des paiements de 2 milliards de dollars, des réserves officielles brutes de 1,5 milliard de dollars, un déficit budgétaire de 8,7% en pourcentage du PIB, enfin un taux de chômage de près de 30%.

C'est dans ce contexte, marqué par des ressources faibles, que la mise en œuvre des réformes a eu lieu. Leur impact sur la croissance de la production fut limité, notamment, dans les industries manufacturières.

Au terme de la facilité financière élargie (FFE) en 1998, les contraintes limitant la relance économique tels que le poids de la dette, la faiblesse des investissements et la prédominance du secteur des hydrocarbures ainsi que certaines caractéristiques, notamment sociales, ont fait que, structurellement, la transition ainsi conçue n'a pas permis de déboucher sur la croissance.

Aujourd'hui, le pays connaît une reprise économique. L'on attend que, cette croissance se consolide pour absorber le chômage, améliorer les conditions de vie des ménages et renforcer la cohésion sociale.

Ce retour de la croissance résulte d'une forte impulsion budgétaire. Par ailleurs, la reprise de la

croissance dont la corrélation avec le PSRE et le PNDA semble globalement assez bonne, renforçant ainsi, la conviction que le retour de l'Etat dans le soutien de l'investissement est incontournable dans la politique de relance économique.

Par ailleurs, une croissance soutenue par l'investissement hors hydrocarbures est la condition nécessaire à la relance économique, notamment dans les industries en aval, qui agissent sur la création d'emplois, l'accumulation de technologie et le développement des richesses.

Dans son contenu, la croissance exige un ancrage fort dans les industries manufacturières pour la rendre moins dépendante des facteurs exogènes, notamment le marché des hydrocarbures. C'est peut-être là le point faible des deux programmes de soutien (PSRE et PNDA) qui, dans cette optique semblent, à l'issue de la période, n'y avoir peu contribué.....

Sur le plan social, l'action des dispositifs sociaux (ESIL, TUPHIMO, CPE, Micro-entreprises et Filet social (IAIG) a été un vecteur décisif de la solidarité nationale en direction des populations vulnérables.

Réduire le chômage de façon significative, améliorer les conditions de vie, renforcer la cohésion sociale, impliquent une attention plus grande aux sources de croissance et à sa qualité.

La consolidation du cadre macro-financier et les dispositifs sociaux qui ont contribué à son renforcement mettent en évidence l'importance de la croissance économique.

La tendance sectorielle spontanée de l'économie actuelle semble s'orienter vers un secteur commercial lié aux importations. Cette tendance accompagnée par une quasi disparition des industries manufacturières publiques et la faiblesse de la production privée pose un problème de stratégie de développement à moyen terme que le programme de 50 milliards de dollars US ne saurait ignorer.

Un équilibre entre les secteurs de la sphère réelle qui ne se fasse pas au profit du secteur tertiaire au détriment des deux autres secteurs de production exige des arbitrages nouveaux pour rechercher :

1. un équilibre harmonieux entre les secteurs productifs
2. un arbitrage entre consommation et accumulation
3. une répartition de la valeur ajoutée totale

1- RECHERCHE D'UN EQUILIBRE ENTRE LES SECTEURS

De 1990 à 2003, la croissance économique a atteint 2,43% en moyenne annuelle et l'accroissement démographique a été de 1,88%. Dans cette évolution, le PIB, en dollars/habitant, est passé d'environ 1543,37 dollars en 1994 à 2136,00 dollars en 2003, soit une amélioration moyenne de 3,6%.

Tableau n° 1 : Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Années	1990-1993	1994-1998	1999-2003	1990-2003
Croissance du PIB	-0,51%	3,62%	4,12%	2,43%

Source : DESMS-CNES à partir des données du Délégué à la Planification.

L'amélioration de la situation globale avec des tendances positives pour rattraper, voire dépasser, les niveaux de revenu, antérieur à la chute des prix des hydrocarbures (1986), serait le fait d'une dynamique sectorielle forte.

Tableau n° 2 : Evolution de la croissance des valeurs ajoutées des secteurs

Années	1990-1993	1994-1998	1999-2003	1990-2003
Secteurs	-0,65%	4,29%	4,45%	2,64%
Agriculture	5,14%	9,35%	6,18%	5,37%

Hydrocarbures	0,40%	5,17%	3,90%	3,13%
Industrie	-2,56%	-1,59%	1,92%	-0,72%
Bat.Trav.Publics	-3,89%	3,02%	5,39%	1,80%
Services	-2,09%	3,52%	4,40%	2,33%

Source : DESMS-CNES à partir des données du Délégué à la Planification.

De 1990 à 2003, la valeur ajoutée des activités productives, aux coûts des facteurs (prix 1990) s'est accrue annuellement de 2,64% avec des rythmes importants sur la période 1999-2003 qui a connu les meilleures performances enregistrées par l'Agriculture, le Bâtiment et les Travaux publics.

En revanche, en termes de structure, la contribution à la croissance des activités productives place en tête les hydrocarbures et les services qui fournissent 60% de la richesse nationale. L'agriculture et le secteur du BTP participent à la croissance à hauteur de 30%. La part de l'industrie est passée de 13,3% en 1990 à 8,6% en 2003. Ainsi, en dépit de la mise en oeuvre des réformes, la configuration des activités productives n'a pas subi de changements majeurs, exceptée pour l'industrie.

Tableau n° 3 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs

Années	1990	1993	1994	1998	1999	2002	2003
VA des Secteurs	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Agriculture	13,30	15,70	14,60	17,60	17,50	16,80	18,60
Hydrocarbures	28,70	29,70	29,50	30,50	31,20	30,40	30,60
Industrie	13,30	12,50	12,20	9,70	9,50	9,20	8,60
Bâtiment et Trav.Publics	14,20	12,80	13,20	12,60	12,30	13,10	12,70
Services	30,50	29,30	30,50	29,60	29,50	30,50	29,50

Source : DESMS-CNES à partir des données du Délégué à la Planification.

1.1- L'agriculture

Les conditions climatiques favorables et l'impact financier du PNDA ont permis au secteur de réaliser des performances importantes en 2003. Ainsi, le poids de l'Agriculture dans les activités productives est passé de 13,3% en 1990 à 18,6% en 2003, mais la croissance moyenne de 5,37% sur la période est restée stable par rapport aux années 1980.

L'augmentation de la production agricole serait alors imputable au PNDA (septembre 2000) qui a induit la création de 656 000 emplois en équivalent permanents, dont 45% sont des postes durables.

Ce plan a permis également l'extension de la surface agricole utile (SAU) de 250 000 hectares, soit un taux de réalisation de 27% des objectifs. Le PNDA a aussi accompagné près de 250 000 exploitations agricoles dont 65% dans le cadre de l'investissement et 35% pour le soutien aux itinéraires techniques.

La croissance enregistrée ces dernières années est importante et l'abondance en produits agricoles, affichée par le secteur ne semble pas exercer d'influence sur la baisse des prix des fruits et légumes, posant alors, la question d'une possible inefficacité sectorielle.

Par ailleurs, l'accord d'association avec l'Union Européenne et celui de l'OMC ne risquent-ils pas de compromettre sérieusement le développement du secteur et la situation sociale de la population agricole si les soutiens de l'Etat aux agriculteurs sont remis en cause et la modernisation des itinéraires techniques retardés ?

1.2- Les hydrocarbures

A l'indépendance, le choix d'un développement auto centré est apparu comme la condition nécessaire pour le développement économique et la satisfaction des besoins sociaux. Dans ce modèle, les hydrocarbures apportent les moyens nécessaires au financement de l'industrialisation et, par là, lever la conditionnalité des Banques extérieures.

La valorisation des hydrocarbures a dominé l'économie nationale au plan de l'investissement, de la croissance et de la rentabilité. Le poids des hydrocarbures dans la formation de la valeur ajoutée totale est passé de 28,7% en 1990 à 30,6% en 2003.

Ceci a permis également au secteur de se hisser au niveau des groupes mondiaux de production et de commercialisation d'hydrocarbures avec une production de pétrole brute qui est passée, ces dernières années, de 0,8 million de barils/jour à 1,3 million de barils/jour grâce à la mobilisation de nouveaux investissements, à l'ouverture du secteur au partenariat conduisant à de nouvelles et importantes découvertes de gaz et de pétrole. Le secteur fournit au pays l'essentiel des ressources financières en devises.

S'il est important de conserver une certaine dynamique du secteur, il est impératif de relancer les investissements dans les autres secteurs pour soustraire, autant que possible, le pays à sa situation d'exportateur net d'hydrocarbures et d'importateur net de céréales et autres produits de consommation courante .

1.3- Les industries hors hydrocarbures

La contribution des industries hors hydrocarbures à la production nationale a régressé de 5 points environ, passant de 13,30% dans la structure de 1990 à 8,60% dans celle de 2003.

En comparaison avec les niveaux de production de 1989, il est à relever qu'à l'exception de la branche « eau et énergie » qui enregistre un dédoublement de la production en 2003. Le reste des branches de l'industrie publique accuse des baisses très inégales et prolongées dans le temps avec notamment des diminutions de 88% pour les cuirs et chaussures, de 76% pour les industries diverses et 52% pour l'agroalimentaire.

L'indisponibilité des matières premières, les difficultés d'accès aux crédits, les sur-stocks de produits finis, le poids des découverts et la vétusté des équipements sont les contraintes qui pèsent sur l'activité des entreprises industrielles.

Sur ce plan, les branches de l'agroalimentaire, notamment la transformation des grains et les boissons ont subi de plein fouet les retombées de la nouvelle organisation de l'industrie publique hors hydrocarbures imposée par la concurrence et le marché mondial. La nouvelle structuration des activités industrielles qui se déroule s'effectue en l'absence de vision qui concerne tant la politique industrielle que le profil de l'entreprise algérienne future à promouvoir.

Ces contraintes hypothèquent l'avenir du secteur industriel et l'empêche d'atteindre les niveaux de croissance souhaités. La stagnation de l'industrie pourrait s'expliquer, entre autres, par une insuffisance de l'investissement et par les problèmes d'accès au foncier.

Sur un autre plan, la mutation imputable aux réformes a permis l'émergence d'un secteur privé industriel qui présente des signes avérés d'efficacité et de performance. Néanmoins, l'ouverture des frontières risque d'étouffer ce nouveau segment important de l'industrie nationale.

Avec les accords de l'Union Européenne et l'OMC, le pays et son industrie se trouvent pleinement engagés, sans stratégies apparentes, dans la nouvelle division internationale du travail qui par sa capacité d'organisation et son efficacité, risque de freiner les opportunités de l'industrie nationale.

1.4- Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Le plan de soutien à la relance économique (PSRE) a privilégié les secteurs des infrastructures et

de l'habitat pour insuffler une dynamique de croissance, atténuer, si possible, le chômage et juguler, à terme, le déficit en logements. Cette donne confère au secteur du BTPH un rôle important dans l'activité économique.

Aujourd'hui, le secteur est entrain de renouer avec la croissance qui s'est située, ces dernières années à hauteur de 6% avec une contribution à la richesse nationale de presque 13% avec dans ce sillage un accroissement de l'emploi de 5%.

Les réalisations de logements sont en moyenne de 100 mille unités par an face à une demande estimée à 1,2 million de logements. Entre 1990 et 2003, les productions du secteur lui ont permis de contribuer à des niveaux supérieurs à 12% de la valeur ajoutée des activités productives, et ce, malgré la fermeture d'un nombre important d'entreprises locales et d'entreprises publiques économiques du secteur.

Par ailleurs, les fluctuations de la production du ciment et des approvisionnements du marché en matériaux de construction ont handicapé, quelque peu, le rythme de réalisation et de maîtrise des coûts de productions dans un marché du logement et des infrastructures en pleine expansion.

1.5- Les services, le transport et les communications

Les activités de ce secteur ont connu un développement très rapide. L'ouverture des différents marchés, la libéralisation des échanges, la progression des transports et des communications et le développement de la distribution ont introduit une nouvelle dynamique dans le secteur des services qui constitue, avec plus de 29%, en termes de structure le second pilier de la richesse nationale.

Ce développement s'est fait parfois au détriment de la production nationale à tel point que des pans entiers de l'économie du pays sont menacés de disparition, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire et toute la filière stratégique de travail du grain (farine semoule et autres dérivés des céréales...).

La période 1990-2003 a connu, dans le cadre des réformes, la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel aux prix de lourds sacrifices sociaux et économiques. Le rétablissement du cadre macro financier avec un assainissement des finances publiques et une gestion rigoureuse par la politique monétaire a permis à la croissance de redevenir positive avec, cependant, une certaine implication sur la réduction du chômage.

En somme, la libéralisation des prix et la réhabilitation des mécanismes du marché ont été insuffisants pour remettre l'économie sur le chemin de l'expansion. Bien au contraire, l'abandon de la planification centralisée, sans une stratégie de désengagement économique et social, a conduit, à une désarticulation du secteur public économique et au développement de poches de précarité à travers la compression des effectifs entres autres.

Finalement, depuis la fin du PAS (1998), le redémarrage de la croissance a donné lieu à plusieurs tentatives qui ont toutes mis en évidence l'importance de l'implication des pouvoirs publics dans le développement économique.

Aussi, une politique audacieuse, dans le cadre du PSRE a-t-elle été mise en œuvre. Ses objectifs sont « la réactivation de la demande dans le cadre de la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois et la prise en charge des besoins collectifs ».

Par ailleurs, la stabilité du cadre macro-économique et les performances de la sphère réelle ont été portées, à des degrés divers, par pratiquement tous les secteurs d'activité à l'exception de l'industrie publique qui n'arrive pas à redémarrer.

Sur la période 1990-2003, les performances de l'économie sont le fait de l'agriculture, des hydrocarbures et des services, mais aussi de l'impulsion budgétaire reflétée dans les dépenses

d'équipement.

Aussi, la recherche d'un équilibre entre secteurs appelle t-elle aussi, des arbitrages nouveaux entre consommation et accumulation.

2- L'ARBITRAGE ENTRE CONSOMMATION ET ACCUMULATION

L'amélioration de la croissance implique également des choix dans sa répartition. Cette préoccupation a toujours été au centre des arbitrages entre consommation et accumulation.

Dans les premiers plans de développement, l'importance accordée par le pays à l'accumulation a été soutenue notamment par une politique des salaires centralisée et compensée par un soutien aux produits alimentaires. Il en résultait une reproduction à faible coût de la force de travail par des subventions en amont du secteur agricole et en aval un soutien des prix des produits de première nécessité.

A travers cette politique, les pouvoirs publics se sont inscrits dans la lutte contre le chômage par une politique de salaires et de protection sociale visant la réduction des disparités sectorielles et régionales dans le cadre d'une option volontariste d'investissements publics.

La lutte contre le chômage par des bas salaires constituait également une forme d'arbitrage. Aujourd'hui se trouve posée, dans un contexte de transition vers l'économie de marché, l'arbitrage pour une accumulation soutenue par l'impulsion budgétaire l'encouragement du secteur privé et la stimulation de la demande par les revenus (salaires et transferts).

Sur un autre plan, la répartition de la croissance est également au centre des préoccupations des acteurs économiques pour trouver les correspondances optimales entre les prix, les salaires et la productivité et, à travers ces correspondances, pouvoir réaliser l'adéquation dans la rémunération des facteurs de la production (le travail et les moyens de production).

Dans cette tendance, la consommation des ménages à prix constants est passée de 315,91 milliards DA en 1990 à 392,38 milliards DA en 2003, soit une évolution en moyenne annuelle de 1,68%.

Tableau n° 4 : Croissance de la consommation et de l'accumulation

<i>Années</i>	<i>1990-1993</i>	<i>1994-1998</i>	<i>1999-2003</i>	<i>1990-2003</i>
Cons. Finale	0,28%	2,01%	3,18%	1,81%
Ménages	-0,05%	1,95%	3,15%	1,68%
Adm.Publique	6,04%	2,91%	3,58%	3,90%
Accumulation	-6,67%	0,96%	4,79%	0,41%
ABFF	-5,53%	0,99%	4,90%	0,71%

Source : DESMS-CNES à partir des données du Délégué à la planification.

Concernant l'accumulation, sa progression a été contrastée. Elle a régressé sur la période 1990-1998 et s'est améliorée de 1999 à 2003 d'environ 5%.

En termes de progression, la proportion de la consommation des ménages dans le PIB a évolué en baisse alors que celle de l'accumulation s'est maintenue dans une proportion stable exceptée pour la période 1994-1998.

En revanche, si l'on rapproche le volume de l'épargne nette de l'accumulation, les capacités de financement sont devenues, à partir de l'année 2000, importantes alors que la capacité d'absorption de l'économie, en matière d'investissement, semble limitée.

3- RECHERCHE D'UNE NOUVELLE REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE TOTALE

Les progrès économiques de ces dernières années ont eu un impact sur la structure de répartition primaire de la valeur ajoutée. En effet, celle-ci est plus favorable à la concentration des revenus autour des excédents nets d'exploitation qui constituent la rémunération du capital des entreprises publiques et privées.

Tableau n°5 : Evolution du revenu disponible des ménages, de l'excédent net d'exploitation, des impôts nets de subvention et de la consommation per capita.

<i>Années</i>	<i>1990-1993</i>	<i>1994-1998</i>	<i>1999-2003</i>	<i>1990-2003</i>
Consommation per capita	-2,00%	-0,50%	2,49%	0,02%
Inflation	25,95%	14,34%	2,13%	13,04%
Revenu disponible des ménages	2,81%	3,41%	9,37%	3,98%
Excédent net d'exploitation	1,40%	5,36%	-	4,69%(1)
Impôts nets de subvention	6,50%	11,37%	-	4,03%

Source : DESMS-CNES à partir des données du Délégué à la planification.

(1) Il s'agit d'une variation de 1990 à 1999

Le revenu disponible des ménages à prix constants a augmenté, entre 1990 et 2003, en moyenne annuelle, d'environ 4% et sur la période 1999 –2003 il a atteint 9,37%. Cet accroissement des revenus semble dû à la fois à une augmentation de 6% des salaires sur la période et aux transferts de la protection sociale et des dispositifs de soutien aux réformes.

Pour ce qui est de l'excédent net d'exploitation, sa progression a été de 5% sur la période 1990-1999.

Devant cette amélioration des revenus (salaires et excédent net d'exploitation), la consommation des ménages a augmenté sur la tendance 1990-2003 de 1,68% avec près de 3,2% entre 1999 et 2003.

Au niveau de la consommation per capita, l'évolution durant la période 1990-2003 a été de 0,02%. Elle a connu une régression de plus de 2% durant la période 1990 et 1993 et une amélioration de 2,5% entre 1999 et 2003. Ces évolutions de la consommation globale et celle per capita ne reflètent pas les disparités dans la répartition des revenus et de la consommation.

La répartition des ressources, s'effectue sans mécanismes d'ajustement des revenus des différentes catégories sociales visant à réduire les écarts dans les rémunérations et stimuler la productivité et l'efficacité du travail et qui donne un caractère stimulant et prioritaire au salaire.

Dans cette phase de transition, la politique des salaires est l'un des vecteurs important de la cohésion sociale et de la répartition équitable des charges de la collectivité.

Si la politique de répartition a toujours privilégié la recherche d'une « harmonie sectorielle » l'on constate que la faible intégration sectorielle, les dysfonctionnements qui affectent des pans entiers de l'économie et l'économie informelle concourent à une affectation des ressources incompatible avec les normes et les objectifs sociaux. Ceci expliquerait-il, entre autres, l'importance des résultats nets d'exploitation dans la répartition des ressources de l'activité économique ?.

Cette forme d'arbitrage est incontournable et les orientations qui la sous-tendent devraient évoluer vers une politique de répartition en tant que vecteur stimulant de la création de richesses fondées sur le travail et sa rémunération objective. Dans un contexte de transition, cette option serait efficace pour que les relations de base qui président au fonctionnement et à la répartition des ressources de l'économie ne soient pas, en permanence, contournées au détriment de l'efficacité économique.

Les performances économiques réalisées par le pays ces dernières années et la répartition des ressources qui a été opérée en direction des secteurs productifs et sociaux ont été soutenues par des politiques monétaires et financières visant au respect des grands équilibres à travers l'encadrement du crédit et la lutte contre l'inflation.

SECTION II : LA TRANSITION ECONOMIQUE ET SON IMPACT SUR LA SPHERE MONETAIRE ET FINANCIERE

La relance économique a été soutenue par la consolidation des réserves de change qui ont atteint plus de 32 milliards de dollars en 2003. Entre 1990 et 2003, la politique monétaire et financière a connu une évolution importante à partir de la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit qui a permis au système bancaire de fonctionner selon les règles de la commercialité.

Dans ce contexte, les banques devraient s'impliquer davantage dans les activités productives, ce qui laisse supposer un encadrement efficace de la croissance économique par les taux d'escompte et d'intérêt. Ainsi, il échoit à la politique monétaire l'appui de la relance économique saine qui bénéficie des crédits nécessaires et dépourvus de tensions inflationnistes.

Sur la période 1990-2003, la croissance de la masse monétaire en moyenne annuelle a atteint 19,17% et l'inflation moyenne n'a pas dépassé annuellement le cap des 13,5%. L'importance de la création monétaire, dans cette évolution, relève de l'amélioration à partir de 1995 du solde de la balance des paiements qui a eu une incidence directe sur la consolidation des réserves de changes entraînant une sur-liquidité importante du système bancaire.

La politique budgétaire, replacée dans le cadre des finances publiques, a été l'instrument privilégié de l'action de l'Etat pour les interventions économiques et sociales. Deux éléments ont marqué cette politique : Le PNDA et le PSRE (525 milliards DA) ont permis au pays de renouer avec la croissance économique et d'imprimer une inflexion dans la tendance du chômage.

Sur un autre plan, la bonne tenue du marché des hydrocarbures a incité le Trésor public à assainir les créances non performantes des banques entraînant une augmentation des capacités financières du système bancaire. Cette nouvelle situation devrait se traduire par une implication conséquente des banques dans la relance économique.

Dans le domaine des finances publiques, les dépenses budgétaires sont passées de 138,50 milliards DA en 1990 à 1516,3 milliards DA en 2001, soit une augmentation en moyenne annuelle de 24%. Les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées à hauteur de 69% des dépenses totales. En revanche, les dépenses d'investissement ont enregistré des augmentations importantes depuis la mise en œuvre du PSRE.

Tableau n° 6 : Evolution de la structure des ressources

*

<i>Impôt</i>	<i>1959</i>	<i>1970</i>	<i>1980</i>	<i>2001</i>	<i>2002*</i>
Impôt sur le revenu	19%	26%	23%	23%	23%
Impôt sur la dépense	76%	71%	74%	73%	74%
Impôt sur le capital	5%	3%	3%	4%	3%

Estimation : DESMS/CNES

La prise en charge de ces dépenses est réalisée par la fiscalité pétrolière à hauteur de 60% et 30% proviennent de la fiscalité ordinaire. Cette bonne tenue des finances publiques est reflétée par le niveau compatible avec les normes internationales, du solde budgétaire hors fonds de régulation des recettes budgétaires.

Ainsi se présente la revue des secteurs générateurs de croissance économique et sa répartition entre l'accumulation, la consommation, les salaires et les excédents nets d'exploitation.

Dans cette problématique, la fixation et la réalisation des objectifs inscrits dans le développement durable nécessitent des moyens que la communauté internationale ne peut apporter. Aussi, l'importance d'une forte croissance et sa répartition adéquate sont-elles un signe de prise en charge des Objectifs du Millénaire.

En Algérie, le retour de la croissance économique à des niveaux appréciables est révélateur de la reprise du développement social. Cependant, la structure de répartition des ressources reste en faveur de la composante : « Excédent net d'exploitation ». Ce type de répartition n'est pas sans risques sur la cohésion sociale et peut entraîner une déconnexion de certaines catégories sociales. Les arbitrages sur la dépense sociale sont à faire certes, mais en tenant compte des Objectifs du Millénaire.

SECTION III : LES DEPENSES PUBLIQUES SOCIALES : ELEMENT FONDAMENTAL POUR LA REALISATION DES

OBJECTIFS DU MILLENAIRE

La classification des lois de finance tend à intégrer dans les dépenses sociales tous les moyens affectés par les Pouvoirs publics à des actions de soutien des activités à caractère économique telles que l'électrification rurale, le soutien à certaines productions, la bonification des taux d'intérêts et autres.

Cette vision met en évidence l'ampleur des moyens mobilisés, au cours des décennies, et leur affectation, au profit des secteurs économiques et sociaux. Le poids de ces transferts représente 8% du PIB et 22% du budget de l'Etat. Face à ces efforts, il y a, en parallèle, l'émergence des poches de pauvreté, la dégradation de conditions de vie et une certaine inefficacité de « l'Administration sociale ».

Dans cette démarche, le débat sur l'importance des dépenses publiques sociales s'est focalisé sur la rationalisation des dépenses entendues comme une meilleure gestion des moyens dans le cadre d'un équilibre budgétaire.

Depuis 1990, le rééquilibrage des dépenses publiques semble s'opérer en dehors de la délimitation du champ social, malgré l'importance des dispositifs sociaux et aussi des catégories de populations cibles qui sont en attente d'actions sociales efficaces.

En effet, réexaminer les dépenses sociales et rapprocher les services des populations concernées permettra de mieux cerner les efforts consentis par les pouvoirs publics dans ce domaine et de renforcer en retour les actions de lutte contre les disparités sociales et économiques.

Enfin, la corrélation des élasticités des dépenses publiques et des dépenses sociales avec la croissance du PIB révèle une évolution asymétrique entre ces variables, ce qui confirme, pour le pays comme pour le reste du monde, que les dépenses sociales ont pour rôle d'amortir les chocs en situation de crise économique.

En conclusion, les traits caractéristiques de la situation économique et sociale s'inscrivent dans les tendances observées antérieurement. Elles sont également le résultat des réformes initiées qui ont visé l'assainissement et la consolidation du cadre macro-économique avec de nouvelles perspectives économiques réelles.

La bonne tenue du marché des hydrocarbures a permis de consolider les réserves officielles de changes, d'apurer la situation des banques publiques ; ce qui a favorisé le développement des liquidités.

Concernant les dépenses sociales, les moyens mobilisés en direction des populations cibles sont importants. Les dépenses allouées sont conçues avec une finalité économique et de solidarité nationale.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, ont pu s'inscrire jusqu'ici dans le cadre de la dépense sociale de la Nation. Néanmoins, l'importance des besoins sociaux implique une dynamique forte de croissance économique pour la poursuite des efforts déjà consentis.

CHAPITRE II : LES OBJECTIFS VISANT A AMELIORER ET CONFORTER LES CAPACITES ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

SECTION I : DISPOSER D'UN NIVEAU DE VIE DECENT

(Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim)

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le premier Objectif du Millénaire, est de réduire la pauvreté extrême et la faim. Il est mesuré à partir de deux cibles et cinq indicateurs. Ceux-ci sont examinés en fonction des informations disponibles.

Cible 1 : Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population vivant avec un dollar PPA ou moins.

La cible 1 est mesurée à partir de trois **indicateurs** :

- 1- La proportion de la population disposant de moins de 1 Dollar par jour,
- 2- L'indice d'écart de la pauvreté (indice de la pauvreté x degré de pauvreté),
- 3- La part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

Cible 2 : Diminuer de moitié la population qui souffre de la faim.

La cible 2 est évaluée à partir de deux indicateurs :

- 1- Le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale,
- 2- La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

1- SITUATION ACTUELLE ET TENDANCE D'EVOLUTION DE LA PAUVRETE EXTREME

Cible n°1 : La réduction de moitié entre 1990 et 2015 de la population dont le revenu est inférieur à un dollar PPA par jour

1- La proportion de la population disposant de moins de 1 dollar PPA par jour

Les estimations réalisées par le Commissariat Général à la Planification et à la Prospective montrent que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême entre 1990 et 2015 a été atteint par l'Algérie en 2000. La proportion de la population disposant de moins de 1 dollar PPA par jour est passée de 1,9% en 1988 à 0,8% en 2000.

Cet objectif est également réalisé si l'on prend en compte le seuil alimentaire qui équivaut à une fois et demi le seuil de 1 dollar PPA, la proportion de pauvres étant passée de 3,6% en 1988 à 1,9% en 2003.

De même, si l'on assimile le seuil de pauvreté extrême en Algérie à l'allocation forfaitaire de solidarité AFS destinée notamment aux personnes sans revenus, celui-ci serait égal en 2003 à 1000 DA par personne et par mois, soit 33 DA par jour. Ce seuil serait donc supérieur au seuil international de pauvreté de 1 dollar PPA, qui, converti en DA, a été estimé à 25 DA par le Commissariat Général à la Planification et à la Prospective.

La lutte contre la pauvreté extrême par les pouvoirs publics en Algérie s'effectuerait, donc, sur la base d'un seuil plus élevé que celui fixé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les différents programmes de développement ont eu globalement un impact positif sur les niveaux des revenus des populations les plus pauvres.

Le RMDH 2003 montre que l'Algérie figure, d'ailleurs, parmi les pays en développement dans lesquels la pauvreté extrême est la plus faible. Car, la proportion de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour était estimée à moins de 2%.

Dans le groupe de pays caractérisé par un niveau de développement humain moyen auquel appartient l'Algérie, la proportion des populations vivant de moins de 1 dollar PPA par jour varie entre 82,8% (Nicaragua) et moins de 2% (Algérie, Tunisie, Jordanie, Maroc, Thaïlande).

La pauvreté extrême en Algérie est donc très réduite, le niveau est tel qu'il correspond à celui de certains pays classés dans le groupe dont le développement humain est élevé. On citera le Chili (-2%) l'Uruguay (-2%), la République de Corée (-2%).

Aussi, le seuil de 1 dollar PPA par jour, défini dans le premier objectif, semble-t-il peu adapté aux caractéristiques actuelles de l'Algérie où la pauvreté absolue ne constitue pas la dominante tout en soulignant l'existence de certaines poches de pauvreté.

En effet, depuis le recouvrement de la souveraineté en 1962 le pays a adopté et réalisé des stratégies de développement économique et social dont la finalité première était l'éradication des stigmates coloniaux.⁸

Aussi, les objectifs des politiques publiques, autant que les aspirations des populations, témoignent de nouveaux défis à relever à travers la lutte contre le chômage des jeunes et les inégalités. Car si le revenu moyen augmente, la différence et les écarts de revenus peuvent grandir aussi. Du fait de la croissance du PIB les besoins augmentent. La pauvreté relative s'accroît alors que la pauvreté absolue diminue. Ce qui se traduit par un niveau d'exigences plus élevé que celui auquel s'attache le seuil international de pauvreté, à savoir la lutte contre la faim.

Depuis 1995, l'Etat a été amené à faire des efforts pour juguler les retombées sociales des programmes d'ajustement et de la mise en œuvre de l'économie de marché, notamment, en faveur des catégories vulnérables.

Réduire la pauvreté extrême tout en veillant à agir sur la pauvreté relative sont les deux grands axes qui caractérisent les mesures des différents programmes, notamment celles dont l'objet est :

- le maintien et la consolidation des dispositifs de lutte contre le chômage et d'aides sociales,
- la mise en œuvre d'un Plan de Soutien à la Relance Economique, et du Plan National de Développement Agricole et Rural,
- la revalorisation du SNMG qui a été multiplié par huit entre 1990 et 1998, passant de 1000 DA à 8000 DA, et atteignant 10 000 DA par mois depuis janvier 2004.

D'autre part, l'évolution des indicateurs macro-économiques témoignent également des progrès réalisés depuis 1995. En effet, le taux de croissance moyen annuel était de 3,1% au cours de la période 1995-2000 contre 0,5% durant la période 1987-1994.

Les résultats de l'enquête « consommation des ménages » réalisée en 2000, avaient mis en relief l'inflexion observée depuis 1995 vers une augmentation des dépenses de consommation des ménages. Néanmoins, le niveau de ces dernières n'avait pas retrouvé celui de 1988.

Ces données montrent également une amélioration de la consommation des populations les plus défavorisées :

- La part de la consommation du premier décile, soit les 10% de la population la plus défavorisée est passée de 2,58 % en 1988 à 3,20 % en 2000.

⁸ Le RNDH 1998 traite avec beaucoup de détails cette question.

- La part du cinquième de la population la plus pauvre dans la consommation nationale, est passée de 6,54% à 7,8% en 2000.

Les estimations réalisées par le Commissariat Général à la Planification et à la Prospective, pour l'année 2000, confirment cette tendance au recul de la pauvreté entre 1995 et 2000. La simulation pour les années 2002 et 2003 réalisée par les mêmes services montre que le recul de la pauvreté se poursuit, l'incidence de la pauvreté ayant été ramenée en 2003 à 1,9% au seuil alimentaire et à 8,0 au seuil de pauvreté générale.

Il faut rappeler que la définition donnée à ces deux seuils de pauvreté est la suivante :

- Le seuil de pauvreté alimentaire (absolu et/ou extrême) équivaut à la valeur du panier de produits alimentaires pouvant procurer 2100 calories par jour et par personne.

La proportion de la population vivant en deçà de ce seuil amorce une tendance à la baisse depuis 1995, passant de 5,7% à 3,1% en 2000 pour atteindre 1,9% en 2003.

En termes absolus, le nombre de pauvres est passé de 1.611.400 en 1995 à 951.000 en 2000 et a atteint 605.112 en 2003.

- Le seuil de pauvreté « inférieure » appelé également seuil de pauvreté totale ou générale, est calculé en ajoutant au seuil alimentaire une composante minimale non alimentaire. Celle-ci représente les dépenses non-alimentaires de base qu'un ménage, qui a les moyens de satisfaire aux besoins nutritionnels de 2100 calories par jour et par personne, accepte de substituer à ses besoins alimentaires de base.

Depuis 1995, on observe une tendance à la baisse. La proportion de pauvres à ce seuil est passé à 12,1% en 2000, et a atteint 8% en 2003.

En termes absolus, le nombre de pauvres a également baissé, passant de 3.986.200 en 1995 à 2.547.840 en 2003.

Les mesures et actions de l'Etat (données en annexe), sont multiples et basées sur de nombreux critères tels que les niveaux de revenus, l'activité, les capacités physiques, et concernent diverses catégories sociales: les chômeurs, les travailleurs à bas revenus, les personnes âgées, les handicapés, les victimes du terrorisme.

Néanmoins, les progrès réalisés ne sauraient masquer la persistance de nombreuses poches de pauvreté extrême dans de nombreuses régions. Les éléments d'une lutte contre la pauvreté avaient été définis dans le cadre de la Conférence Nationale de Lutte Contre la Pauvreté en 2000.

La carte des infrastructures locales contribuant au développement humain a été réalisée par l'ANAT pour le MESN en 2000. Cette carte a mis en relief des disparités régionales ou spatiales. Un classement des communes selon 3 indices composites, fondés sur 18 indicateurs de développement humain auquel s'ajoute un indicateur de richesse communale, a été effectué. Il apparaît que 177 communes enregistrent des écarts importants par rapport à la moyenne nationale.

En termes d'évaluation, les autres indicateurs et cibles liés à l'objectif peuvent, alors nous informer, des carences éventuelles.

2- La part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale

Selon les résultats de l'enquête consommation 2000, la part de cette tranche de population dans la consommation nationale a augmenté depuis 1988, elle est passée de 6,54% en 1988 à 7,89% en 2000.

A titre comparatif, la part de la consommation des 20% les plus pauvres selon les données du RMDH 2003 est de :

- 5,4% aux Etats-Unis (année 2000)
- 10% au Japon
- 7,2% en France (1995)
- 3,1% en Argentine (2001)
- 8,1% en Egypte (1999)
- 6,5% au Maroc (année 1998/99)

Le pays dans lequel la part de la consommation des 20% de la population la plus défavorisée est la plus faible est la Namibie avec 1,4% (année 1993) ; celui dans lequel elle est la plus élevée est la République Tchèque avec 10,3% en 1996.

Cible n° 2 : Diminuer de moitié la population qui souffre de la faim

Cette cible est mesurée comme déjà signalée supra, à partir de deux indicateurs :

- le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance pondérale,
- la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

1- Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance pondérale

Si l'on se réfère aux résultats des enquêtes réalisées en 1992 (PAPCHILD) et 2002 (EASF), résultats comparables au regard des objectifs et de la méthodologie, l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans a légèrement augmenté au cours de cette période, passant de 9,2% en 1992 à 10,4% en 2002.

La sévérité de la malnutrition, mesurée à partir de l'insuffisance pondérale, est considérée basse lorsque la prévalence est inférieure à 10%, moyenne lorsque la prévalence est comprise entre 10 et 19% et enfin élevée à très élevée à partir de 20% (source EDG 2000).

Cette augmentation, quoique réduite sur une décennie, a fait basculer l'indicateur dans une zone d'alerte. Elle retient l'attention sur ce paradoxe entre le recul de la pauvreté monétaire d'une manière générale et cette légère tendance à la hausse de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans.

Tableau n° 1 : Évolution de la proportion des enfants atteints de malnutrition entre 1992 et 2002

	1992	2002
Retard statural moyen	12 ,8%	12,3%
Retard statural sévère	5 ,3%	6 ,8%
Retard statural	18,1%	19,1%
Modérément chétifs	4 ,0%	4 ,6%
Sévèrement chétifs	1,4	2 ,9%
Chétifs	5 ,5%	7,5%
Modérément maigres	7,7%	7,9%
Sévèrement maigres	1, 5%	2,5%
Maigres	9,2%	10,4%

Source : MSPRH

Dans ce cadre, il faut rappeler que le prix du lait qui continue d'être soutenu, reste relativement élevé. En effet, le prix du litre de lait est passé de 4 DA en 1992, soit 0,16% du SNMG à 25 DA en 2002 soit 0,3% du SNMG. Le prix du lait a donc évolué plus vite que le SNMG, il a été multiplié par 6,25 en 10 ans, alors que ce dernier (8000 DA en 2002) n'a été multiplié que par 3,2. L'augmentation rapide des produits alimentaires de base d'une manière générale pourrait en partie expliquer ce phénomène. La réalisation d'études spécifiques qui mettent en relief le poids de différents facteurs (revenus, prix, habitudes...) sur les modèles de consommation permettrait de mieux cerner cette question.

2- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

Le niveau minimal d'apport calorique est de 2100 calories ; exprimé en valeur monétaire, il correspond au seuil de pauvreté alimentaire tel que défini plus haut. En 1988, ce seuil correspondait au niveau de consommation du deuxième décile, en 1995, à celui du troisième décile ; expression de la détérioration du niveau de vie des populations défavorisées durant la période 1988/95.

La population n'atteignant pas le niveau minimal calorique, après avoir enregistré une augmentation importante entre 1988 et 1995, a diminué, aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus, depuis 1995 comme rappelé ci-après :

La proportion de la population vivant en deçà de ce seuil amorce une tendance à la baisse depuis 1995, passant de 5,7% à 3,1% en 2000 pour atteindre 1,9% en 2003.

En termes absolus, le nombre de pauvres est passé de 1.611.400 en 1995 à 951.000 en 2000 et a atteint 605.112 en 2003.

Malgré l'apparition du phénomène du déclassement social dans les couches moyennes au cours de la dernière décennie, il apparaît que la pauvreté extrême a pu être partiellement jugulée par les différents programmes alternatifs mis en œuvre par les pouvoirs publics.

2- LES ACTIONS ET MESURES PRISES PAR L'ALGERIE VISANT L'ERADICATION ET/OU LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EXTREME

Les premières mesures de protection mises en place, dans le cadre de l'atténuation de la détérioration du niveau de vie des populations et de la lutte contre la pauvreté, suite aux répercussions des politiques du programme d'ajustement structurel, se sont caractérisées, dès 1992, par l'adoption d'un dispositif de filet social dit filet de protection ainsi que par la mise en place, en 1996, de dispositifs d'emplois d'attente et d'insertion sociale.

La Conférence Nationale sur la Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion, organisée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, en octobre 2000, montre tout l'intérêt des pouvoirs publics pour connaître et appréhender ces phénomènes aux multiples manifestations qui intègrent au-delà des données monétaires, des aspects liés à des dimensions non matérielles, telles la fragilisation sociale, la marginalisation, l'exclusion et les déplacements des populations ayant eu à souffrir des affres de la violence du terrorisme barbare, au cours des années 90.

La politique adoptée en matière de lutte contre les différentes formes d'exclusion et de précarité des franges de populations en difficulté ; l'action sociale et la solidarité nationale sont ainsi intégrées dans une politique globale de lutte contre l'exclusion et la précarité. Elles ne s'adressent pas, seulement aux populations en difficulté mais interviennent également pour éviter que les non pauvres se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Selon les données du MESN, le champ d'intervention du secteur de l'emploi et de la solidarité nationale, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, s'articule autour des axes suivants entraînant une dépense de l'Etat de 179 milliards de DA en 2003 dont :

- la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, 7,2 Mds de DA
- l'action sociale de l'Etat, 170,2 Mds de DA
- l'action de solidarité, 1,6 Mds de DA

L'ensemble des actions et mesures sont données en annexe.

3- L'EVALUATION ET L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES AU REGARD DES PROCHAINS DEFIS

Au regard des moyens mobilisés, le défi principal à relever pour l'Algérie est la poursuite des efforts pour l'éradication définitive de la pauvreté extrême.

Par ailleurs, et en première analyse, l'on peut dire que tous les dispositifs créés depuis une décennie, s'ils ont pu ralentir l'élargissement de la pauvreté exigent aujourd'hui d'être relayés par une croissance et un développement durables qui prennent en compte les besoins des pauvres.

De même que l'éradication de la pauvreté extrême ne peut ignorer la lutte contre les inégalités et le déclassement social à l'origine de la « pauvreté relative ». Aussi, est-il important de s'interroger sur les bénéficiaires de la croissance. Ses sources et son mode de répartition sont l'une des conditions de la cohésion sociale et nationale.

La poursuite des efforts en direction de la réalisation des huit objectifs appelle des politiques d'accompagnement dont la finalité est d'établir les bases infrastructurelles d'un fonctionnement équitable et harmonieux des marchés notamment par :

1. La poursuite de l'effort de création de dispositifs juridiques adaptés à une économie de marché ouverte ;
2. Une justice efficace et équitable ;
3. Une administration à l'écoute du monde urbain et rural ;
4. Une transparence des marchés, une information publique sur les prix ;
5. La liberté d'association des producteurs ;
6. L'existence d'instances de concertation par filière, permettant des conventions de qualité et de réduction du risque ;
7. L'existence d'instances nationales de concertation pour le soutien des secteurs agricole, industriel et commercial.

Ces quelques repères sont susceptibles de mieux orienter les décisions publiques dans un sens plus favorable aux plus pauvres et de favoriser leur accession à des moyens d'existence diversifiés, en particulier l'accès à la terre et au marché, et des services publics plus efficaces notamment pour la santé et l'éducation.

En effet, l'accroissement de la productivité et une gestion durable du capital physique (eau, terre, etc.), conjuguées à l'introduction, la généralisation et la vulgarisation du progrès technique contribuent indéniablement à réduire, sinon à améliorer une grande partie des difficultés, que rencontrent, faute de ressources, les pauvres.

Quant aux **marchés**, dans le cadre des politiques libérales, ils se sont caractérisés par le démantèlement des offices publics de commercialisation, l'assouplissement des règles régissant le commerce des produits exposant, en premier lieu, les plus pauvres, aux exigences et aux fluctuations du marché.

La question des **institutions** touche les problèmes relatifs aux organisations et aux règles qui favorisent le dialogue social, qui concilient les exigences rivales des différents groupes sociaux, et qui évitent, autant que possible, que seuls les plus riches soient favorisés par ce processus.

L'articulation entre ces pôles principaux est déterminante dans la lutte contre les différentes formes de pauvreté. C'est à cette condition que la croissance pourra s'accompagner d'un progrès

harmonieux et équilibré pour l'ensemble des citoyens, et ainsi la pauvreté ne sera plus une fatalité ni un facteur résiduel de la croissance.

En économie de marché l'investissement est déterminé par le profit escompté et non par les besoins des consommateurs. Le rôle de l'Etat est primordial dans l'orientation de l'investissement privé et public.

Dans les RNDH, notamment le troisième rapport qui a traité du budget social de la nation, le CNES avait accordé une attention particulière à la nécessité d'évaluer les politiques publiques et ce, à partir d'indicateurs plus significatifs. Il avait également mis en relief la question de l'efficacité et de l'efficacité des services publics et de leur implication sur le développement économique et social.

En d'autres termes, comment rendre la dépense publique optimale, et préserver les valeurs, l'éthique et le professionnalisme des services publics ? Ce qui élargit le champ de la gestion publique et l'amène à englober les grands enjeux de la gouvernance.

En effet, les formes revêtues au cours de ces dernières années par les diverses tensions et leur élargissement à des domaines de plus en plus divers (emploi, habitat, accès à l'électricité, à l'eau ...), témoignent de l'évolution qualitative des besoins sociaux. Les programmes publics n'ont pas toujours atteint leurs objectifs et/ou étaient peu efficaces.

Malgré l'amélioration de la croissance économique indispensable au développement, celle-ci à elle seule n'est pas garante de la stabilité sociale. Cette dernière est déterminée par le mode de répartition et de gestion des fruits de cette performance dans lesquels l'Etat, les entreprises et la société civile jouent un rôle fondamental.

Cela pose la question de la gestion publique et d'une manière plus générale celle de la bonne gouvernance au niveau local. Ce sujet est traité tant dans le cadre du dossier sur les « finances locales », présenté lors de la session plénière du CNES en 2001, que lors du troisième RNDH relatif au budget social de la nation. Il reste d'actualité, au regard de la persistance de l'écart entre le niveau des fonds de plus en plus importants injectés par l'Etat aux collectivités locales et le niveau de satisfaction des populations tel qu'il est perçu.

La mise en place d'un système de contrôle a priori et/ou a posteriori, associé à un meilleur encadrement des collectivités locales, contribuerait à une optimisation économique et sociale des dépenses publiques. Il faut rappeler que le taux d'encadrement en 2001 était identique à celui de 1965, ce qui, conjugué à l'exercice de pratiques qui ne répondent pas toujours à des valeurs déontologiques, a participé à la détérioration de la gouvernance locale, cette dernière étant déterminante dans l'efficacité des politiques publiques.

Dans le domaine de l'emploi, la question de l'impact catégoriel, régional et sectoriel des différents dispositifs (micro-entreprise, micro-crédits, emplois d'attentes..), ainsi que celle du rôle et du champ d'action des services publics de l'emploi dans la lutte contre le chômage ont été mises en relief d'une manière récurrente par le CNES.

Les politiques d'emplois dits d'attente impliquent à présent une mise en concordance avec la croissance sans remettre en cause l'impact sur les catégories sociales vulnérables, principal objectif pour lequel elles ont été mises en œuvre.

Une évaluation dans cette perspective est nécessaire. Pour ce faire, il est utile de disposer de données sur l'emploi et le chômage (provenance du chômage, de l'inactivité telles que celle des femmes au foyer, résultat d'un changement d'activité) et le profil des bénéficiaires (niveau d'instruction, qualification, expérience..), autant d'éléments qui peuvent contribuer à l'analyse qualitative des dispositifs.

Le chômage des jeunes traduit, notamment, les insuffisances dans la définition et le traitement des priorités dans la mise en œuvre des dispositifs aux différents échelons. Il est également l'expression de l'impact des services publics de l'emploi sur la régulation du marché du travail au niveau local, et du champ réduit qu'occupent les missions de contrôle dans ses activités.

Le CNES, à la faveur de l'élaboration des rapports de conjoncture et de divers dossiers, avait attiré l'attention sur l'évaluation trop globale de ces dispositifs et sur la nécessité de disposer d'informations à même de permettre d'apprécier les catégories socio-professionnelles auxquelles parvenait l'aide de l'Etat.

En conclusion, la pauvreté extrême n'est pas d'un grand poids dans le phénomène de pauvreté en Algérie. Depuis 1998, les indicateurs sociaux au niveau macro-économique témoignent d'une amélioration de la consommation des ménages grâce à l'intervention de l'Etat dans divers programmes sociaux.

L'ampleur des actions et mesures mises en œuvre qui caractérisent l'expérience algérienne indiquent bien que pour l'Algérie la lutte contre la pauvreté implique une double approche : à la fois monétaire et socio politique fondée sur une vision de solidarité dans la répartition des fruits de la croissance.

Néanmoins, ces performances ne sauraient masquer les différentes disparités qui s'expriment en termes régional et catégoriel, dans lesquelles l'intervention de l'Etat reste encore déterminante pour leur réduction.

SECTION II : VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTE **(Objectifs 4,5, 6)**

Ces objectifs sont, respectivement, les suivants :

- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Dans les développements qui suivent, les indicateurs afférents à chacun de ces objectifs sont traités. Cependant, lorsque l'information est disponible, des indicateurs complémentaires sont utilisés.

REMARQUES PRELIMINAIRES

Des programmes nationaux de santé sont en cours dont certains (programme national de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, programme national de lutte contre le sida, programme national de lutte contre la tuberculose...) ont trait aux objectifs sus-cités. Ces programmes sont pris en charge par les différentes structures publiques de santé ; le secteur privé quant à lui reste très peu impliqué dans leur mise en œuvre et encore moins dans leur évaluation.

Par ailleurs, compte tenu de la transition épidémiologique « inachevée », l'évaluation de l'organisation du système de santé est en cours et des solutions à mettre œuvre à court et moyen terme sont préconisées afin d'adapter le système aux exigences de cette transition.

➤ REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5ANS

Cet objectif est appréhendé à travers une cible et trois indicateurs :

Cible n° 5 : Réduire de deux tiers entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Indicateurs :

- 1- Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
- 2- Taux de mortalité infantile
- 3- Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

1- Evolution de la mortalité infanto-juvénile

Le niveau de mortalité des enfants est considéré comme un des meilleurs indicateurs du niveau de développement d'une population. Il constitue, en effet, un des paramètres essentiels des composantes de l'indice de développement humain (IDH).

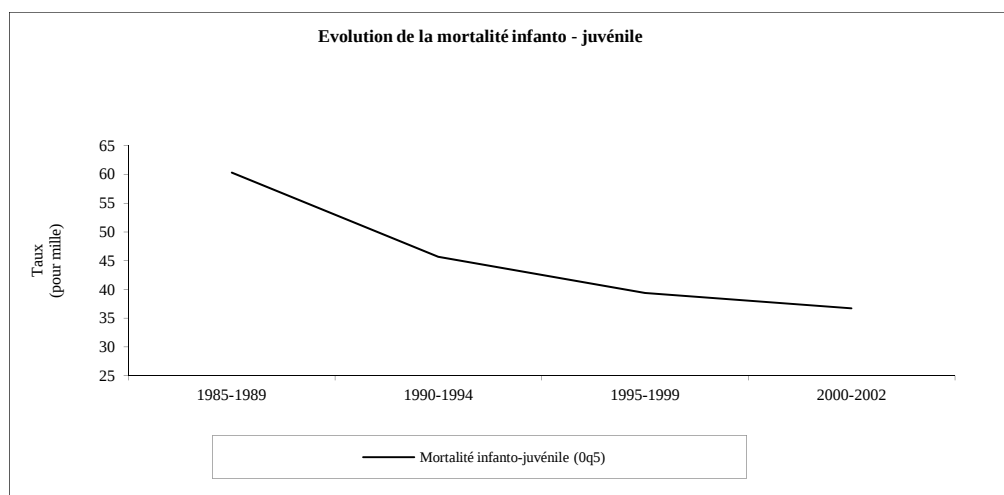
Son évolution renseigne sur les efforts consentis dans le domaine de la santé maternelle et infantile et permet de ce fait d'apprécier le degré de réussite ou d'échec des politiques et programmes mis en œuvre en la matière.

Le taux de mortalité infanto-juvénile s'est réduit, sur une période de 17 ans, de 60,3 décès pour mille à 36,7 décès pour mille entre les périodes (1985-1989) et (2000-2002), soit 39,1%. Cette réduction a été influencée par la réduction de la mortalité infantile qui est passée de 50,9 décès pour mille naissances vivantes à 31,2 décès pour mille naissances vivantes sur la même période. Le cinquième anniversaire ne constitue déjà plus un obstacle, eu égard à la chute drastique de la mortalité entre 1 et 4 ans : le taux de mortalité pour cette tranche d'âge est estimé à 5,7 décès pour mille sur la période (2000-2002) contre 9,9 décès pour mille sur la période (1985-1989). Cette situation témoigne des progrès enregistrés depuis 1985 à nos jours.

Tableau n° 1 : Evolution du taux de mortalité des moins de 5 ans
selon les différentes périodes avant l'enquête EASF 2002 (pour mille)

Indicateurs	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2002
Mortalité infantile (0-1an)	50,9	40,6	34,3	31,2
Mortalité post- infantile (1an- 4 ans)	9,9	5,3	5,3	5,7
Mortalité infanto juvénile (0-4ans)	60,3	45,7	39,4	36,7

Source : EASF 2002



2- Evolution de la mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile a été estimé à 31,2 pour mille naissances vivantes sur la période (2000-2002). Ce taux a connu une baisse sensible par rapport à la période (1985-1989) qui affichait 50,9 décès pour mille naissances vivantes. En 1992, les données de l'Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (E A S M E 1992) l'estimaient à 44,6 décès pour mille naissances vivantes. Cette baisse résulte à la fois de l'amélioration des conditions générales d'existence et de la mise en œuvre du programme national de lutte contre la mortalité infantile, basé avant tout, sur la vaccination des enfants.

Après une nette régression entre 1970 (142 décès pour mille naissances vivantes) et la fin des années 80, le taux de mortalité infantile enregistre des reculs très lents durant les années 90. En effet, ce taux passe, selon les données de l'ONS, redressées à la demande du CNES pour l'élaboration du 5^{ème} RNDH, de 46,8 décès pour mille naissances vivantes en 1990 à 39,4 décès pour mille naissances vivantes en 1999 pour se situer à 36,9 et 32,5 décès pour mille naissances vivantes respectivement en 2000 et 2003. Cependant, en l'absence de publications de données sur la mortalité néonatale, il faut prendre en considération les résultats des enquêtes pour montrer son poids dans la mortalité infantile.

Cela n'altère pas l'analyse et ne fait que confirmer son importance déjà enregistrée par le passé (enquête MMI 1989, EASME 1992).

Aussi, la lenteur observée dans la baisse du taux de mortalité infantile demeure t-elle une réalité. Cette lenteur trouve son explication dans l'impact grandissant des décès néonataux, représentant les décès des nourrissons de moins d'un mois. En effet, les décès de moins d'un mois dont la part constituait 38% des décès infantiles en 1970, représentent plus de la moitié des décès (50,6%) de moins d'un an en 1992 et 65,7% en 2002.

Les quotients de mortalité (néonatale, post-néonatale) pour les dix sept dernières années, selon différentes périodes, font ressortir, durant les deux dernières années (2000-2002) précédant l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF 2002), que sur les 31,2 décès pour 1000 naissances vivantes, qui n'atteignent pas leur premier anniversaire, 20,5 pour mille décèdent entre 0 et 1 mois et 10,7 pour mille entre 1 et 12 mois.

Ainsi, le premier anniversaire demeure une étape importante en raison du niveau élevé encore observé de la mortalité infantile notamment durant le premier mois, voire de la première semaine de vie.

Tableau n° 2 : Evolution du taux de mortalité infantile selon les différentes périodes avant l'enquête EASF 2002 (pour mille)

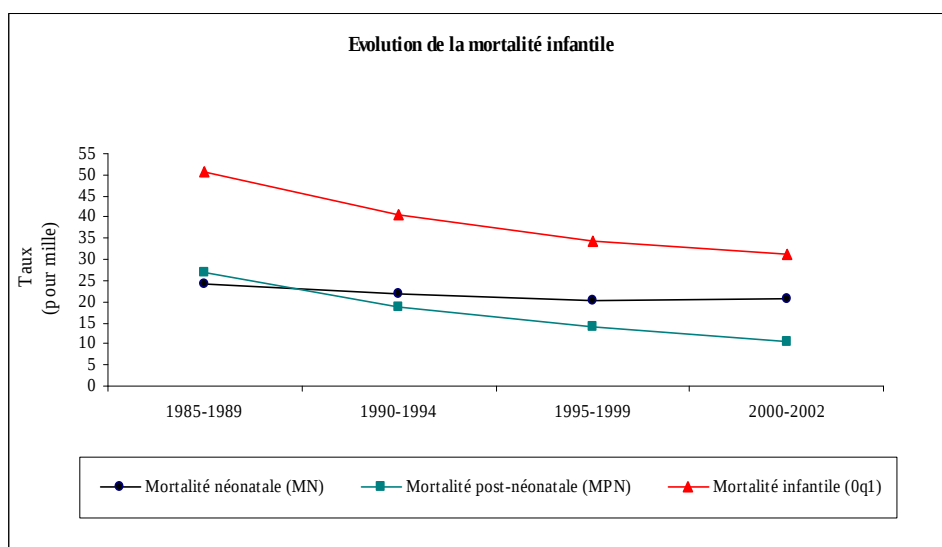
Indicateurs	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2002

Mortalité néonatale (0-1mois)	24,0	22,0	20,2	20,5
Mortalité post-néonatale (1mois-12 mois)	27,0	18,6	14,1	10,7
Mortalité infantile (0-1an)	50,9	40,6	34,3	31,2

Source : EASF 2002

Ces résultats analysés de plus près font ressortir que, si nous étudions séparément l'évolution des deux phénomènes: la mortalité jusqu'à un mois et la mortalité d'un mois à un an, nous nous apercevrons que la courbe représentative de la chute de la mortalité infantile se décompose en réalité en deux :

- une courbe où la descente est sensible, celle de la mortalité post- natale (de un mois à un an)
- et une droite presque horizontale représentant la mortalité néonatale (moins d'un mois) où peu de progrès sont enregistrés entre les périodes (1985-1989) et (2000-2002) en dépit d'une amélioration dans la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement abordés ultérieurement.



3- La vaccination contre la rougeole

La santé des enfants est un volet auquel les pouvoirs publics accordent un intérêt particulier, que ce soit en termes de prévention, de suivi et de prise en charge de la morbidité infantile ou de lutte contre la pauvreté et les problèmes de malnutrition et leurs effets sur l'état de santé de la population en général et des enfants en particulier. Un des sous-programmes du Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile adopté en 1985 intégrant huit sous-programmes, concerne le Programme Élargi de Vaccination dont la vaccination anti-rougeoleuse.

L'enquête EASF 2002 fait ressortir que la proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole représente 90,6% en 2002 contre 85,7% en 1992.

Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête, 97% des enfants âgés entre 12 et 23 mois disposent d'un carnet de santé contre 88,5% en 1992 (EASME) et que 88,9% d'entre eux ont eu une vaccination complète en 2002 contre 83,3% en 1992.

La santé infantile

L'enquête EASF 2002 fait ressortir que 25,5% des enfants âgés de moins de cinq ans ont souffert de fièvre durant les deux dernières semaines précédant l'enquête, 25,3% ont souffert de toux, près de 9% de toux accompagnée de difficultés respiratoires et 7% de fièvre, toux et difficultés respiratoires.

Les enfants, âgés de 6 à 23 mois semblent être plus touchés par les maladies respiratoires que les autres.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête font apparaître que 15% des enfants ont souffert de diarrhée et 8,5% de diarrhée accompagnée de fièvre. La part de ceux qui ont présenté une diarrhée accompagnée de traces de sang dans les selles est estimée à 1,1%.

La diarrhée semble plus fréquemment toucher les enfants âgés de 6 à 11 mois (30%) ainsi que ceux âgés de 12 à 23 mois (21,5%). La durée moyenne de diarrhée est de 5,5 jours en 2002 contre 4,4 jours en 1992.

Données chiffrées et appréciation de la situation actuelle

Tableau n° 3 : Données chiffrées (pour mille)

Indicateurs	1990	1991	2000	2002	OMD 2015
Taux de Mortalité infantile (0-1an)	46,8	44,9	36,9	34,7	15,6
Taux de Mortalité infanto juvénile (0-4ans)	54,6*	52,7	43,1	40,0	18,2

Source : ONS

* Estimation CDH -CNES

Appréciation de la situation actuelle

Entre 1990 et 2000, soit sur une décennie, le taux de mortalité infantile s'est réduit d'environ 10 points et le taux de mortalité infanto juvénile de 11,5 points.

Pour atteindre l'objectif arrêté à l'horizon 2015, il faut arriver à réduire, entre 2000 et 2015, de 21,3 points le taux de mortalité infantile et d'environ 25 points le taux de mortalité infanto juvénile (0-4 ans). Ce défi, compte tenu du taux de mortalité juvénile (1-4 ans) qui atteint actuellement 5,5 décès pour mille, ne peut-être concrétisé qu'en réduisant l'incidence de la mortalité néo-natale, et dans une moindre mesure, la mortalité post-natale.

Aussi, toute projection future visant la réduction de la mortalité infantile suppose-t-elle la connaissance de ses principales causes et les facteurs aggravants. L'enquête EASF 2002 fait ressortir les principales caractéristiques de la mortalité infantile qui se résument comme suit :

- La fièvre, la toux sont les symptômes les plus fréquents chez les enfants. Les infections respiratoires aiguës (IRA) et les maladies diarrhéiques constituent, d'après des enquêtes antérieures (MMI 1989, EASME 1992, MDG 1995, EDG 2000) les principales causes des décès infantiles ;
- Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête révèlent un écart de l'ordre de 3,3 points en faveur du milieu urbain ;
- Selon le genre, les quotients de mortalité infantiles sont estimés à 33,7 pour mille chez les garçons et à 28,6 pour mille chez les filles soit un écart de cinq (05) points au profit de ces dernières et cet écart atteint 8,1 points en milieu urbain contre seulement 1,5 point en milieu rural;
- Les résultats de l'enquête font ressortir, également, que le niveau de mortalité infantile augmente à mesure que s'élève le rang de naissance.
Le quotient de mortalité infantile passe de 27,6 pour mille pour les rangs 2 et 3 à 38,2 pour mille pour ceux dont les rangs à la naissance sont supérieurs à trois. Le même constat est observé pour la mortalité néonatale, post néonatale et juvénile ;
- 25,8 pour mille des naissances vivantes dont l'intervalle inter génésique est supérieur à 4 ans, décèdent avant d'atteindre leur premier anniversaire. Ce risque est deux fois supérieur si cet intervalle n'excède pas deux années ;
- La probabilité de décès d'un enfant avant d'atteindre 5 ans et dont la mère est analphabète est quatre fois supérieure à celles des mères ayant un niveau secondaire ou plus ;
- Du point de vue de l'âge, les risques de décéder les plus élevés sont observés chez les mères de moins de vingt ans et chez les plus de 35 ans ;
- Le risque de décéder est presque deux fois supérieur pour les enfants de moins d'un an nés dans des ménages habitant des maisons traditionnelles (40,4 pour mille) que pour les enfants nés dans des ménages habitant dans des appartements ;
- Le risque de décéder pour les enfants de moins d'un an passe de 29,8 pour mille lorsque le ménage s'alimente depuis le réseau public d'alimentation en eau potable à 39,9 pour mille pour les autres sources;

- Le risque de décéder pour les enfants de moins d'un an atteint 42,2 pour mille lorsque le logement n'est pas rattaché au réseau d'égout contre 29,4 pour mille lorsque le logement y est rattaché ;
- Le quotient de mortalité infantile passe de 24,2 pour mille chez les ménages qui se débarrassent des ordures ménagères en les déposant dans des collecteurs d'ordures, à 31,2 pour mille chez ceux qui les déposent dans un endroit spécial et atteint 38,6 pour mille pour ceux qui s'en débarrassent n'importe comment.

Actuellement, un ensemble de programmes nationaux pour la lutte contre la mortalité maternelle et infantile est mis en œuvre :

1- Le Programme Elargi de Vaccination dont les objectifs sont :

- Eradication de la poliomyélite en l'an 2000 ;
- Elimination du tétanos néonatal en 2005 ;
- Elimination de la rougeole en 2005 ;
- Elimination de la diphtérie en 2005 ;
- Introduction de la vaccination anti-hépatite B.

2- Le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques de l'enfant ;

3- Le programme de lutte contre les maladies respiratoires de l'enfant ;

4- Le programme de lutte contre la Morbidité et la Mortalité Maternelle et périnatale ;

5- Le programme de Nutrition ;

6- Le programme de lutte contre le Rhumatisme Articulaire Aigu ;

7- Le programme de prévention des accidents.

Tous ces programmes devraient faire l'objet d'une évaluation continue afin de mesurer les efforts accomplis en la matière et d'apporter les correctifs nécessaires si possible. Ces programmes devraient, en outre, être proportionnels aux problèmes locaux pour pouvoir atténuer les disparités régionales encore persistantes.

➤ **AMELIORER LA SANTE MATERNELLE**

Cet objectif est appréhendé à travers une cible et deux indicateurs :

Cible n° 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateurs :

1- Taux de mortalité maternelle

2- Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié

1- Taux de mortalité maternelle

Le taux de mortalité maternelle est le reflet de la prise en charge sanitaire de la grossesse dans ses aspects d'abord préventifs et ensuite curatifs, comme il est le témoin de l'accessibilité aux soins et de l'équipement des services d'obstétrique.

Le niveau de la mortalité maternelle, soit la mortalité des femmes due à la grossesse ou à l'accouchement, constitue toujours, tout comme la mortalité infantile, un problème de santé publique.

La mortalité maternelle reste un phénomène difficilement mesurable, en l'absence d'un système fiable de collecte des décès par cause. Au cours des années 90, une estimation a été donnée par l'enquête sur la santé de la mère et de l'enfant (EASME 1992), situant la mortalité maternelle à 215 pour 100.000 naissances vivantes : les statistiques hospitalières donnaient pour la même année une estimation de 78 pour 100.000 naissances vivantes.

Pour permettre le renforcement du programme de lutte contre la mortalité maternelle, une enquête basée sur le recensement exhaustif de tous les décès des femmes en âge de procréer et

l'identification dans ce cadre de tous les décès maternels, a été réalisée du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999. Selon les résultats de cette étude, le ratio de mortalité maternelle est de l'ordre de 117 pour 100.000 naissances vivantes.

L'enquête de 1999 a révélé, par ailleurs, des écarts importants entre les régions : le ratio de mortalité maternelle, estimé à 84 pour 100.000 naissances vivantes dans le centre-nord du pays, se situe à 210 dans la région du sud-est. Le ratio de mortalité maternelle oscille entre 23 et 239 pour 100.000 entre les différentes wilayats.

D'autres facteurs de risques sont également mis en exergue par ladite enquête, à savoir l'âge de la femme (avec 19% des femmes décédées âgées de 40 ans et plus et 45% âgées de 35 ans et plus), la multiparité (avec 47% des femmes décédées ayant 4 enfants et plus), l'insuffisance du suivi de la grossesse (avec 35,1% des femmes décédées n'ayant bénéficié d'aucune visite prénatale.)

2- Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié Situation actuelle de la santé de la mère

- Sur le plan préventif

La réduction du niveau de mortalité maternelle a été rendue possible grâce à l'amélioration des indicateurs de surveillance de la grossesse et de prise en charge de l'accouchement.

C'est ainsi que près de 81% des femmes enceintes bénéficient d'au moins une consultation prénatale en 2002 contre 57,3% en 1992. Le suivi prénatal inclut notamment la vaccination antitétanique des mères, évaluée en 2002 à 44% des femmes concernées contre 21% en 1992), la part des femmes ayant effectué des consultations postnatales diminue à mesure qu'augmente le rang de naissance de l'enfant.

Plus de la moitié des femmes ont effectué leurs consultations dans des structures privées, et près du quart dans des structures publiques.

Le suivi postnatal touche 30% des femmes concernées (34% dans l'urbain et 26% dans le rural) en 2002 contre 20% en 1992. Par niveau d'instruction, la proportion passe de 56% auprès des femmes ayant un niveau secondaire ou plus à 22% auprès des analphabètes.

- Sur le plan curatif

Bien que **l'accouchement se fasse dans près de 90% des cas en milieu assisté**, selon l'enquête EASF 2002 et dans 8,8% des cas à domicile (contre respectivement 76% et 22,5% en 1992) la mortalité maternelle demeure élevée, en raison des dysfonctionnements caractérisant l'organisation des services et des soins.

L'enquête a montré que si, durant les cinq dernières années, la surveillance de la grossesse se faisait dans 52,7% des cas dans le secteur privé, 86,6% des accouchements avaient lieu dans le secteur public, sans que des passerelles solides existent entre les deux secteurs.

Aussi, le rapport sur la santé des Algériens et des Algériennes publiés en 2002 faisait-il ressortir que, sur la base de l'activité de maternité réalisée en 2001 :

- 57,4% des maternités n'ont de gynécologues ni à temps complet ni à temps partiel ;
- 24,2% des maternités n'ont pas de médecins généralistes le jour et 64,4% ne disposent pas de médecins généralistes durant la garde ;
- 34,3% des maternités n'ont d'infirmiers ni de jour ni de nuit ;
- 25% des maternités ne disposent que d'une table d'accouchement ;
- 3 maternités de base sur quatre et la totalité des maternités rurales n'offrent pas le niveau qualitatif requis selon la classification de l'OMS des soins obstétricaux de base : elles ne

peuvent pas assurer la prise en charge de première intention des complications les plus fréquentes, à savoir les HTA, les infections et les hémorragies.

Cette situation a fait que les décès maternels enregistrés en 1999 ont eu lieu, dans 58,9% des cas, dans un hôpital de secteur ou un EHS et dans 30,7% des cas dans un CHU.

Près de la moitié (48,8%) des femmes décédées dans une structure de santé a subi une évacuation d'une autre structure (les maternités publiques enregistrent à elles seules 57,3% des évacuations.) Les motifs d'évacuation sont l'absence de spécialistes dans 87% des cas et l'absence d'obstétricien dans 68% des cas.

SITUATION ACTUELLE ET TENDANCE D'EVOLUTION

Tableau n° 4 : Données chiffrées (pour cent mille naissances vivantes) :

Indicateurs	1989	1992	1999	OMD 2015
Taux de Mortalité maternelle	230	215	117	57,5

Source : MMI 1989, EASME 1992, Enquête Mortalité Maternelle 1999

Appréciation de la situation actuelle

Sur la période 1989-1999, le taux de mortalité maternelle a accusé une baisse remarquable. Il a reculé de presque 50%, soit de deux quarts (2/4) sur les trois quarts (3/4) attendus à l'horizon 2015. Néanmoins, comme il a été signalé plus haut, ce recul n'est pas enregistré de la même manière au niveau des différentes régions du pays. En effet, certaines wilayate, notamment du sud, affichent des niveaux semblables au taux affiché à l'échelle nationale en 1989.

Ainsi, pour que l'on puisse atteindre l'objectif arrêté pour 2015, et qui est à la portée du secteur de la santé de le réaliser (il reste 1/4 à réaliser sur une période d'environ 15 ans), il faudra axer les efforts tant sur l'amélioration des soins préventifs que curatifs en veillant à la réduction des inégalités régionales.

Pour ce faire, une analyse de la situation actuelle en terme de prise en charge de la santé maternelle s'impose. Aussi, faut-il procéder à un inventaire des lieux sur le plan de la répartition spatiale des moyens humains et matériels afin d'atténuer les écarts enregistrés entre les différentes régions sanitaires, voire les différentes wilayate et définir des programmes répondant aux besoins ainsi arrêtés.

➤ COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

Cet objectif est appréhendé à travers deux cibles et cinq (05) indicateurs. Cependant, ces derniers sont abordés en fonction des informations disponibles.

Cible n° 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs :

- 1- Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
- 2- Taux d'utilisation de la contraception
- 3- Nombre d'enfants orphelins du sida

1- Taux de prévalence du VIH/SIDA

Le nombre de cas cumulés de sida recensé au 31 décembre 1990 par le laboratoire national de référence était de 68 cas dont 32 cas au titre de l'année, soit presque autant que sur toute la période 1985-1989.

Différentes enquêtes ont révélé que l'Algérie est un pays à faible prévalence. Sur 70468 donneurs de sang entre 1994 et 1996, 7 se sont révélés séropositifs, la séroprévalence est donc de 0,009%. La prévalence du VIH en 1998 chez les donneurs de sang se situe 0,014%.

Une enquête réalisée en 1996 sur 8 000 femmes enceintes n'a révélé aucun cas de séropositivité. Une étude chez les tuberculeux réalisée en 2002 a fait ressortir une prévalence de l'infection de 0,18%.

Au 31 décembre 2003, 614 cas cumulés de SIDA dont 49 nouveaux cas et 1 455 cas de séropositifs soit 2 069 cas d'infection à VIH/SIDA sont recensés.

Sur les 1 455 cas de séropositivité, 30% des cas sont de sexe féminin. La tranche d'âge la plus atteinte est celle des 20-49 ans avec 42% des cas.

Selon le sexe, 70% des 614 cas de sida sont de sexe masculin et 30% sont de sexe féminin.

La fréquence maximale est retrouvée au niveau de la tranche d'âge 20-49 ans avec 80% des cas. On relève 3,5% de cas pédiatriques (tranche d'âge des 0-14 ans).

Si au début de l'épidémie la contamination par la voie sanguine a prédominé, actuellement c'est la contamination par la voie hétérosexuelle qui prédomine avec 43,5% contre 23,5% par voie sanguine. Dans 2% des cas, la transmission s'est faite de la mère à l'enfant.

Par région, 29% des cas sont déclarés au centre avec une prédominance pour Alger, Tizi-ouzou et Béjaia; 12% par la région Ouest avec une prédominance pour Oran, Tlemcen, Saïda..., 13% par la région de Constantine avec une prédominance pour Constantine, Annaba et Sétif ; 16% sont déclarés par la région de Ouargla avec une prédominance pour Tamanrasset.

Cependant, ces données ne reflètent pas la réalité : en effet, ne sont comptabilisés que les cas de SIDA aboutissant à l'hôpital, et les cas de séropositivité, dépistés à partir du don de sang et de quelques études ponctuelles. Aussi, cette situation requiert-elle une vigilance permanente et accrue, le risque d'une flambée épidémique n'étant pas à exclure.

Ainsi, des actions importantes ont pu être menées sous l'égide du comité national de lutte contre les IST/VIH/SIDA dès le début de la décennie 90. Elles ont marqué l'achèvement du programme de lutte d'urgence initié en collaboration avec l'OMS entre 1988 et 1990, suite à la notification des premiers cas de SIDA.

L'action sanitaire s'est intensifiée au milieu des années 90 avec la mise en fonction du comité national de lutte contre les IST/VIH/SIDA et une intervention multisectorielle incluant le mouvement associatif au plan de la conception des plans stratégiques, de la mise en œuvre de projets sectoriels spécifiques et des actions d'IEC.

Cette période a été marquée par l'adoption et l'exécution successivement de deux programmes à moyen terme en collaboration avec l'OMS (entre 1991 à 1999) et un programme intermédiaire pour le biennium 1994-1995 ainsi que par l'institution d'un dispositif d'intervention conséquent et d'un cadre réglementaire pour la prévention et la prise en charge des malades.

Ces dernières années les pouvoirs publics ont affiché une volonté politique déterminée en vue de lutter contre cette pandémie. Cette volonté s'est exprimée à travers une adhésion sans équivoque aux résolutions adoptées aux niveaux régional et international pour freiner l'extension de l'infection, préserver les populations vulnérables, rationaliser les ressources nationales en partenariat avec la communauté internationale.

Au niveau national, il est à relever : l'institution d'un système de coopération Algérie/ONUSIDA par la mise en place du groupe thématique ONUSIDA (GTO) ; l'élaboration du processus de

planification stratégique et des plans opérationnels sectoriels pour la période 2003-2006 ; l'éligibilité de l'Algérie au GFTAM en 2003.

2- Le taux d'utilisation de la contraception

Au cours des dix dernières années, la planification familiale s'est encore améliorée dans la société algérienne. Le taux d'utilisation de la contraception qui était estimé à 50,9% des femmes mariées en âge de procréer en 1992, atteint en 2002, 57,0% dont 51,8% de méthodes modernes. Le taux d'utilisation du condom, reste faible (6,8%).

L'évolution de l'utilisation du condom, comme toute autre méthode de contraception, en Algérie, n'est appréhendée qu'à travers la planification familiale chez les couples mariés. Aussi, l'étudier en tant que moyen de lutte contre le sida cela suppose que les questions s'adressent à une population cible plus large indépendamment de son état matrimoniale, information qui n'existe pas à l'heure actuelle.

Cible n° 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs :

- 1- Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie
- 2- Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme
- 3- Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie
- 4- Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.

1- Taux de prévalence du paludisme

Grâce au programme d'éradication lancé en 1968, le paludisme ne représente plus comme par le passé, une endémie majeure. Le nombre de cas annuel, qui atteignait les 30 000 entre 1962-1968, variait de 100 à 200 dans les années 80, avec 80% de cas déclarés par les wilayas du Sud, essentiellement Tamanrasset et Adrar.

Entre 1990 et 2002, le nombre de cas de paludisme a évolué de 152 (dont 109 cas importés) à 307 cas (255 cas importés), soit des incidences respectives de 0,60 cas pour 100 000 habitants et 0,98 cas pour 100 000 habitants. Pour le paludisme importé, les origines d'infestation en 2002 sont le Mali (73,3%) et le Niger (25,4%).

Si avant 1978, le paludisme autochtone prédominait dans 100% des cas, à partir de 1984, une tendance à l'inverse se dessine en faveur du paludisme importé.

Ce bouleversement des données relatives au paludisme coïncide avec l'accroissement des échanges commerciaux avec les Etats africains frontaliers.

Ainsi, la situation épidémiologique du paludisme en Algérie est en relation avec l'utilisation grandissante des voies transsahariennes. Elle nécessite des actions soutenues de contrôle et de prévention dont :

- l'amélioration de la connaissance des modalités, en particulier saisonnières, de la transmission ;
- le contrôle du foyer de transmission connu ;
- le contrôle des mouvements de passagers aux frontières ;

2- Taux de prévalence de la tuberculose

Le programme national de lutte antituberculeuse (PNLAT), établi progressivement de 1966 à 1972, a obtenu des résultats appréciables. L'incidence de la tuberculose est en effet passée de 180 à 50 cas

/100.000 entre 1972 et 1990. Ces progrès ont été enregistrés, grâce à l'obligation, et à la gratuité du dépistage et du traitement, intervenues dès 1969 (décret 69-88 du 17/06/1969) ; puis à la généralisation de la chimiothérapie de courte durée à tous les cas reconnus (adultes et enfants), depuis 1980.

Entre 1991 et 1995, les taux de morbidité déclarés donnaient une moyenne de 47,3 cas/100.000 habitants. Entre 1996 et 2000 la moyenne a atteint 56 cas pour 100 000 habitants.

La révision, en 1999, du programme national de lutte antituberculeuse a abouti, en 2000, à la diffusion d'un nouveau guide réajustant le nouveau schéma thérapeutique de courte durée et fixant les nouveaux objectifs comme suit :

- Réduire de moitié à l'horizon 2010 le taux annuel des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive ;
- Atteindre et maintenir à moins de 5% la prévalence de la résistance bactérienne primaire aux antibiotiques au niveau national ;
- Réduire annuellement de moitié la fréquence des méningites et des miliaires tuberculeuses de l'enfant.

3- Les autres maladies

Pendant longtemps la situation sanitaire en Algérie a été dominée par les maladies transmissibles. Depuis plus d'une dizaine d'années, est enregistrée une modification des problèmes de santé prévalents avec une place de plus en plus grande occupée par les maladies non transmissibles, notamment les affections chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, etc...).

Le poids de ces affections, qui nécessitent une prise en charge médicale lourde et onéreuse, va s'accroître avec le vieillissement de la population.

En effet, le ralentissement sensible du rythme d'accroissement de la population où le taux d'accroissement démographique est passé de 2,49% en 1990 (donnée non redressée), à 1,48% en 2000 et 1,58% en 2003 (pour 2000 et 2003 les données sont redressées) et l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, qui atteint 73,9 ans en 2003, ont eu, pour effet, une modification de la pyramide des âges avec un rétrécissement à la base et un élargissement de son sommet.

En 2003, les moins de cinq ans représentent 9,16% de la population contre 16,55% en 1987 et les plus de 60 ans, 7,06% contre 5,75% en 1987.

Cependant, le pays doit faire face à deux types de maladies :

- **Les maladies transmissibles**

- La maîtrise des maladies transmissibles, notamment ceux du programme élargi de vaccination qui dépendent essentiellement de la qualité de la couverture vaccinale restant insuffisante et du respect des injections de rappel propres à chaque vaccination.
- La lutte et la prévention de celles liées à l'environnement et qui sont tributaires de l'intervention combinée, en amont, de plusieurs secteurs.

L'évolution de ces maladies peut être suivie régulièrement du fait qu'elle soit soumise à la déclaration obligatoire.

- **Les maladies non transmissibles**

La transition épidémiologique que connaît l'Algérie depuis une dizaine d'années, se traduit par l'accentuation de l'impact des maladies non transmissibles.

Bien que les données épidémiologiques soient moins disponibles et précises, en l'absence de système de déclaration (exception faite pour certains registres régionaux portant sur les cancers, le diabète), que pour les maladies transmissibles dont la déclaration est obligatoire, les enquêtes menées au cours de la décennie 90, ont permis de constater que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, les maladies respiratoires chroniques et les cancers étaient parmi les pathologies les plus fréquentes.

Aussi, l'enquête algérienne sur la santé de la famille réalisée en 2002 (EASF 2002) fait-elle ressortir les résultats suivants :

Par ordre de prévalence, l'hypertension artérielle est la maladie la plus répandue avec 3% des cas ; les maladies articulaires sont retrouvées au second rang chez 1,6%; le diabète concerne pour sa part 1,5% des cas ; l'asthme 1,3% des cas, les maladies gastriques 1,3%; les maladies cardio-vasculaires 1%; et enfin les maladies respiratoires chroniques sont signalées pour 0,5% des personnes enquêtées.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête font ressortir pour les maladies mentales une prévalence de 0,5%; pour le cancer de 0,1% et de 0,5% pour les maladies rénales.

Le développement des maladies non transmissibles nécessitera la mise en œuvre des actions de prévention et prise en charge médicale avec une coordination étroite des mesures préventives et des soins.

En effet, pour une organisation efficace et rentable des services de santé publique, la coordination de la médecine préventive et de la médecine curative joue un rôle capital. Il ne fait pas de doute que la coordination entre les mesures prophylactiques et les mesures curatives est souvent insuffisante et parfois inexistante à l'heure actuelle.

Une telle absence de coordination aura certainement pour résultat un traitement insuffisant ou tardif, par exemple, dans le cas d'un cancer, maladie pour laquelle un dépistage rapide et une action préventive dans les premiers stades de la maladie peuvent sauver le malade d'une mort prématurée.

En outre, des économies peuvent être faites sur les dépenses engagées pour la prise en charge curative d'une maladie précocement dépistée.

DEFIS ET ENJEUX

1- Les moyens humains et infrastructurels

Les progrès enregistrés à ce jour, en matière de couverture sanitaire sont le fruit d'efforts soutenus de l'Etat, traduits par une formation massive dans le domaine médical et paramédical et par la construction et l'équipement de nombreuses infrastructures de santé.

Selon les indicateurs les plus généraux, le développement quantitatif de ce secteur durant la décennie passée est indéniable en dépit de carences réelles en matière de disparité régionale notamment...

Le nombre total des praticiens en activité a augmenté régulièrement durant la décennie écoulée : ils étaient environ 32 000 en 1990, ils sont plus de 47 000 en 2001. La part du privé en médecins spécialistes s'élève à 43%.

Les infrastructures de santé de base ont été progressivement renforcées par de nouvelles constructions. Le nombre de polycliniques a été multiplié par trois depuis 1990 en passant de 154 à 504 en 2001.

Cependant, l'examen de la couverture sanitaire par wilaya, à travers par exemple du ratio de couverture en médecins (généralistes ou spécialistes), permet de constater des écarts très importants allant de 1 médecin pour 395 habitants à Alger à 1 pour 2.589 à Djelfa. Ce ratio varie de 1 spécialiste pour 860 personnes à Alger à 1 pour 17800 à Tissemsilt.

Ces disparités se confirment aussi pour ce qui est de la densité en infrastructures sanitaires de base. Le ratio de couverture en polycliniques par exemple, varie de 1/11 939 habitants à Illizi, à 1/121052 à Médéa.

Ainsi, malgré une évolution sensible des moyens humains et infrastructurels, l'accès aux soins reste inégalement réparti à travers le territoire national.

2- Les dépenses de santé

Les comptes nationaux de la santé ont été élaborés pour la première fois, par le Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, et publiés en 2003 pour les années 2000 et 2001. Les données pour les années 2002 et 2003 ne sont pas, encore à cette date, disponibles.

Les dépenses nationales de santé représentent 4,1% du PIB en 2001 contre 3,8% en 1991. Elles ont évolué en termes courants de 32,31 milliards DA en 1991 à 174,23 milliards DA en 2001, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 18,3%. Rapportées à la dépense par habitant, elles sont passées de 1260 DA à 5556 DA, soit une augmentation annuelle moyenne de 16%.

En termes constants, les dépenses nationales de santé en 2001 sont évaluées à 44,13 milliards DA, soit une évolution moyenne annuelle de 3,2% par rapport à 1991 et les dépenses par tête d'habitant ont atteint 1407 DA, soit une augmentation annuelle d'environ 1%.

Exprimées en dollars, les dépenses nationales de santé par habitant se sont légèrement améliorées en passant de 68 \$ par habitant en 1991 à 72 \$/ habitant en 2001.

2.1- Les dépenses publiques de santé

Les dépenses publiques de santé ont connu sur la période 1991-2001 une augmentation moyenne par an de 17,2% en termes courants et de 2,2% en termes constants. En termes réels, les dépenses de l'Etat ont connu une augmentation annuelle moyenne de 3,4% et celles de la sécurité sociale de 1,3%.

2.1.1- Les dépenses de fonctionnement des établissements publics de santé

Le budget de fonctionnement des établissements publics de santé financé essentiellement par l'Etat et la sécurité sociale, a connu au cours de la période allant de 1990-2003 une augmentation notable en termes courants passant de 13,07 milliards DA à 88,94 milliards DA, soit une évolution annuelle moyenne de 21% entre 1990 et 2003.

Par rapport au PIB, les dépenses budgétaires des établissements publics de soins ont reculé de 0,63 point et représentent 1,72% en 2003 contre 2,35% en 1990.

Malgré l'augmentation des sommes allouées durant la période 1990-2003 au fonctionnement des établissements publics de santé, l'analyse de l'évolution de la part consacrée à la prévention dans le budget de fonctionnement montre que ce poste budgétaire ne représente, en moyenne, ces dernières années qu'environ 2% du budget mis en place.

Néanmoins, cette part affectée à la prévention ne prend pour le moment en compte que le budget de fonctionnement concernant strictement le secteur de la santé alors que d'autres

ressources lui sont consacrées par d'autres secteurs (éducation nationale, enseignement supérieur, ...) dans leur budget respectif.

En conclusion, les actions réalisées par l'Algérie depuis 1962 pour permettre à tous les citoyens de vivre longtemps et en bonne santé sont globalement positives. Cependant, d'importants efforts restent à faire pour améliorer la réalisation de certains indicateurs pertinents définis par les Objectifs du Millénaire.

Le bilan du développement de la décennie passée (les résultats du RGPH 1998, les résultats de l'enquête EASF 2002...) a révélé l'existence de déséquilibres et de décalages tant intersectoriels qu'intra sectoriels comme en témoignent les disparités régionales encore enregistrées. La persistance de ces décalages peut remettre en cause les acquis les plus positifs du développement économique et social qui a nécessité des sacrifices énormes consenties par la Nation.

Le développement planifié du secteur sanitaire est étroitement lié à l'effort de développement économique et social national, car la santé de la population est déterminée fondamentalement par des facteurs socio-économiques multiples : la répartition du revenu national, la construction de logements, la généralisation de l'enseignement, l'assainissement de l'environnement ambiant, l'alimentation en eau potable salubre, l'évacuation des ordures ménagères, la lutte contre la pollution des centres urbains....

Il faut admettre qu'il reste beaucoup à faire dans tous ces domaines vitaux déterminant l'état de santé des citoyens. A cet effet, il est souhaitable que les agents économiques et sociaux envisagent, simultanément, l'approfondissement et le perfectionnement persévérant du développement des secteurs concernés, une planification sectorielle rigoureuse élaborée et mise en œuvre en étroite collaboration et coopération avec toutes les composantes sociales intéressées, et surtout avec un mouvement associatif mieux organisé et plus efficace.

En effet, il est souhaitable que la planification de la Santé Publique, exigence nationale, prenne en considération l'évolution de la répartition de la population à travers le territoire national afin de rendre les services médicaux accessibles à tous. Une planification des soins primaires implique, dans une perspective d'approfondissement et de perfectionnement du développement du secteur sanitaire, qu'elle soit la pierre angulaire du système de santé.

Aussi, l'amélioration de l'efficacité de notre système de santé et la maîtrise des coûts constituent-elles des nécessités incontournables et s'imposent-elles comme des axes essentiels durant les quinze prochaines années pour atteindre les Objectifs (4,5 et 6) du Millénaire, à savoir :

- Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans,
- Améliorer la santé maternelle,
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Pour cela, il est hautement souhaitable de concentrer les efforts notamment sur la mortalité néonatale et de mettre en place, au cours de la période, une organisation qui devrait reposer sur un certain nombre de principes :

1) La mise en place d'un système d'évaluation notamment pour les Objectifs du Millénaire :

Les statistiques actuelles de santé publique déterminent les besoins de la santé et les tendances de l'évolution. Elles sont nécessaires pour élaborer des programmes, pour déterminer les priorités et pour évaluer les résultats des différentes actions.

Actuellement, certaines statistiques de base sont disponibles, comme les statistiques démographiques, les statistiques sur les maladies à déclaration obligatoire et les statistiques

sanitaires établies par les différents services de santé et publiées régulièrement, mais tardivement⁹, par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Reforme Hospitalière.

Les statistiques de mortalité et de morbidité recueillies au niveau des services de santé publique ne suffisent pas pour fournir les données de base pour la planification et l'évaluation de l'action sanitaire, et, notamment, pour atteindre les Objectifs du Millénaire.

Par ailleurs, au cours de ces dernières décennies, les progrès de la science médicale ont eu une grande influence sur la démographie et ont modifié la structure de la maladie. Le centre de gravité de la maladie s'est déplacé vers les maladies de l'âge mûr et de la vieillesse qui sont de nature chronique, comme le cancer, les maladies cardio-vasculaires, le diabète ... Les quelques informations collectées durant la période à travers certaines enquêtes dont la dernière en 2002 (EASF), les registres régionaux et le RGPH 1998 restent insuffisants pour un suivi régulier de la pathologie.

Les archives de la sécurité sociale notamment de l'assurance maladie, qui ne sont guère utilisées pour l'instant, constitueraient une source importante d'information dans le domaine de la morbidité. De même, les données de l'état-civil sur les causes de décès, qui restent insuffisamment exploitées actuellement, à cause de la fiabilité des informations, formeraient un gisement de renseignements mal connus pour l'instant eu égard au faible nombre de déclarations des décès par cause qui parviennent à l'INSP.

Aussi, la mise en place d'un système d'évaluation des actions de santé s'avère t-elle indispensable, ce qui permettra de disposer d'indicateurs plus fiables dans le domaine de la morbidité, de la mortalité, de l'épidémiologie... . En effet, une meilleure organisation du système d'information permettra de suivre annuellement les résultats accomplis par rapport aux Objectifs du Millénaire et d'apprécier l'évolution de la situation sanitaire tant au niveau national qu'au niveau local afin de définir, éventuellement, des programmes de santé adéquats ou apporter les améliorations nécessaires.

Se rendant compte de la faiblesse du système actuel d'information sanitaire, notamment dans l'évaluation des décès de 0 à 28 jours qui ne sont pas différenciés de l'ensemble des décès de moins d'un an, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Reforme Hospitalière a mis en place un projet de certificat de décès périnatal et néonatal tardif. Instruction N°003/MSPRH du 13/05/2004, permettant une évaluation plus fine et continue de la mortalité infantile par les services de l'état-civil.

Dans cette optique, il devient impératif qu'un rapprochement entre les différents départements ministériels et institutions (MICL, MSPRH, ONS...) soit mis en œuvre. L'ONS est interpellé pour détailler les taux de mortalité infantile en faisant ressortir la mortalité néonatale, voire la mortalité néonatale précoce, tant que c'est sur elle qu'il faut agir pour atteindre l'Objectif du Millénaire « Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans ».

2) La réduction des inégalités régionales qui contribue à offrir aux citoyens, à proximité de leur résidence, les soins de base les plus efficaces qui permettent l'amélioration de leur état de santé et des indicateurs des Objectifs du Millénaire à travers notamment les actions de prévention relatives à la santé maternelle et infantile :

2.1- En maintenant l'effort d'investissement orienté vers la réalisation d'unités légères dans les zones déficitaires et en définissant avec la population locale et responsables locaux les schémas d'organisation permettant une affectation équilibrée des moyens dans le cadre des programmes arrêtés et visant les Objectifs du Millénaire;

2.2- En assurant un fonctionnement satisfaisant des structures sanitaires de base traduit par :

⁹ Les statistiques sanitaires sont publiées avec plus d'une année de retard.

- L'accès à des soins de qualité ;
- L'amélioration de l'information et de la sensibilisation du public ;
- La réhabilitation de la médecine extra-hospitalière ;
- La dynamisation des différents programmes de prévention existants et la mise en place de programmes propres à la spécificité locale ou régionale qu'il convient d'intégrer au niveau des différentes structures de santé, y compris les structures privées et de faire participer toutes ces structures à leur évaluation.

Compte tenu du développement du secteur privé, il est nécessaire de l'associer et de l'intégrer dans les réseaux d'information et d'évaluation à mettre en œuvre pour suivre l'évolution des Objectifs du Millénaire.

3) Le coût et le financement du système de santé en général et des programmes de prévention et de sensibilisation avec pour souci majeur de prévenir les maladies, en particulier, doivent faire l'objet d'une analyse et de propositions compatibles avec les exigences sociales en matière de santé au cours de la période.

Les **programmes de prévention** doivent bénéficier de moyens et de ressources conséquents. L'allocation actuelle des ressources est plus orientée vers le curatif au détriment des activités de prévention qui sont à la base du système de santé. Il serait peut être préférable dans les prochaines années de budgétiser de façon distincte les activités de prévention (budget- programmes) pour mieux apprécier l'impact des programmes et connaître les rapports coûts - efficacité.

4) La formation :

Pour ce qui est de la formation, les actions devront concerner :

4.1- La formation continue des personnels impliqués dans l'exécution des programmes de prévention soigneusement définis, sur la base d'une approche régionale, et en fonction des Objectifs du Millénaire notamment;

4.2- La formation de spécialistes adaptés à nos besoins pour combler l'important déficit en la matière, notamment dans le domaine des soins obstétricaux ;

4.3- En outre, pour répondre aux futures demandes de soins gériatriques générés par la longévité de l'espérance de vie, il faut prévoir la création de nouvelles spécialités.

SECTION III : ACCEDER A L'EDUCATION ET A L'INSTRUCTION (Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous)

L'objectif n° 2 est évalué à partir d'une (01) cible et trois (03) indicateurs :

Cible n° 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs :

- 1- Taux net de scolarisation dans le primaire (6 à 12 ans)
- 2- Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
- 3- Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le droit à l'éducation, revendication légitime de la population, est un objectif fondamental que le système éducatif s'efforce de concrétiser.

- De l'indépendance jusqu'en 1976, la politique d'éducation a instauré l'obligation scolaire pour les enfants de 6 ans à 14 ans. L'objectif visé était d'assurer l'éducation primaire pour tous les enfants en âge de scolarisation sans distinction de sexe et dans toutes les régions du pays. Le système éducatif était organisé en trois paliers : le primaire avec six années d'enseignement, le moyen avec quatre années d'enseignement et le secondaire avec trois années d'enseignement.
- En 1976, l'ordonnance du 16 avril portant organisation de l'éducation et de la formation a consolidé les objectifs visant à donner un caractère national à l'enseignement et à promouvoir l'accès aux sciences et à la technologie. Elle a confirmé aussi la gratuité de l'enseignement et l'obligation scolaire pour tous les citoyens âgés de 06 à 15 ans et la responsabilité exclusive de l'Etat.

Le système éducatif a été réorganisé et les contenus des programmes ont été réformés dans le but d'atteindre ces objectifs.

Le préscolaire destiné à la préparation des enfants âgés de 3 à 5 ans à l'école fondamentale a été institutionnalisé; l'enseignement fondamental d'une durée de neuf ans, et trois paliers d'égale durée (3 ans chacun) dénommés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycles a été mis en place ainsi que l'enseignement post-fondamental qui est composé de l'enseignement secondaire général et technique et de la formation professionnelle.

Aujourd'hui, il est constaté que le schéma initial prévu par l'ordonnance du 16 avril 1976 n'a pas été totalement mis en œuvre d'où la réforme du système éducatif en plus de la prise en charge des dysfonctionnements observés tout au long des deux (02) dernières décennies, se fixe pour principaux objectifs :

- La réorganisation générale de la structure du système éducatif ;
- La levée du monopole exclusif de l'Etat sur le système éducatif ;
- La refonte de la pédagogie par la révision des programmes et des méthodes d'enseignement ;
- L'amélioration de la qualification des enseignants et des personnels de soutien pédagogique et d'encadrement administratif en termes de formation initiale et de formation en cours d'emploi.

La généralisation de l'éducation préscolaire constitue aussi un axe fondamental de la réforme puisque l'objectif fixé d'ici 2010 est de prendre en charge l'ensemble des enfants âgés de 5 ans.

Il a été répondu à l'ensemble des indicateurs : toutefois, il nous a paru nécessaire lorsque l'information était disponible d'utiliser des indicateurs complémentaires

I- Tendances d'évolution des principaux indicateurs de performance du système éducatif

Le diagnostic et l'évaluation qui suivent s'efforcent de mettre en relief les performances et les faiblesses du système d'éducation au double plan quantitatif et qualitatif et de tirer les principaux enseignements dans la perspective de déterminer les éléments de base d'une stratégie de réponse aux enjeux et défis présents et futurs tels que fixés pour certains par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

1- Les facteurs de développement de l'éducation

- En termes d'infrastructures, le nombre d'écoles primaires est passé de 13 135 à 16 186 entre 1990 et 2000, soit une augmentation de 3 051 écoles en 10 ans (+23,95%) ou l'équivalent de 305 écoles par an. Le cycle primaire dispose en 2004 de 27 internats dont 3 dans la wilaya de Nâama.

L'effectif des bénéficiaires des services d'internats est estimé en 2004 à 4.594 élèves contre 3.585 élèves en 2001, soit un accroissement de 1.009 élèves sur trois (03) ans.

Le nombre d'internats reste largement en deçà des besoins des wilayas où les taux de dispersion de la population sont forts. Ceci constitue sans aucun doute un obstacle sérieux pour la poursuite des études, notamment pour les filles.

Dans l'enseignement moyen et sur la même période, le nombre d'écoles fondamentales (ex collèges) a évolué de 2 339 à 3 414 écoles, soit 1 075 écoles de plus ou l'équivalent de 107 écoles par an.

- L'effort de recrutement et de formation continue des enseignants constitue un autre facteur important du développement du système éducatif. Le nombre d'enseignants a fortement augmenté en corrélation avec l'évolution des effectifs des élèves aussi bien dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement moyen. Pour le premier, l'effectif est passé de 150 917 enseignants en 1990/91 à 167 484 en 2002/03, soit un accroissement annuel moyen de 0,85% sur la période. Dans l'enseignement moyen l'effectif a accru en moyen annuel de 1,95%, passant de 82 741 enseignants à 104 329 pour les mêmes années.

Les efforts, ainsi consentis par l'Etat pour assurer une éducation obligatoire et gratuite à l'ensemble des enfants en âges scolarisables (6 à 15 ans) sont globalement appréciables. Ils se sont traduits par l'évolution rapide et soutenue des effectifs des inscrits dans différents paliers. Dans le cycle primaire, l'effectif total des élèves est passé de 4 189 000 en 1990 à 4 508 000 en 2003/2004, soit un accroissement global de 319 000 ou (+7,61%).

La proportion des filles se situe à 47% de l'ensemble des effectifs, en progression de 02 points par rapport à 1990/1991. Dans l'enseignement moyen et sur la même période, l'effectif des élèves a varié de +798 000 en passant de 1 423 316 à 2 221 795. La part des filles dans le moyen représente 48,4%.

Toutefois, le rythme d'évolution des effectifs dans l'enseignement primaire a connu, ces dernières années, un ralentissement. En plus de la réduction du nombre global de nouveaux entrants due à la transition démographique entamée en 1987 et qui s'est traduite par la baisse de l'accroissement naturel de la population, existent-ils d'autres facteurs explicatifs liés à la capacité d'absorption du cycle primaire et à la discrimination entre sexes, notamment dans le monde rural ?

2- Tendances actuelles des niveaux d'accès à l'enseignement obligatoire

Dans ce cadre, il est utile d'analyser les indicateurs qui renseignent sur les niveaux d'inscription et d'accès aux enseignements primaire et moyen des enfants selon les classes d'âge.

2.1- Les taux d'admission et de scolarisation dans le primaire et le moyen

- **Le taux brut d'admission**

A la rentrée scolaire 1998/1999, le taux brut d'admission en 1^{ère} année d'enseignement primaire (qui exprime le nombre d'enfants sans considération d'âge mais ayant l'âge d'entrer à l'école primaire) est de 104,12% au niveau national. Ce taux est moins élevé chez les filles (102,12%) que chez les garçons (106,05%) avec une parité entre les deux (02) sexes de 96,29%. Ces résultats indiquent que le système d'éducation nationale possède les capacités nécessaires pour accueillir et scolariser l'ensemble des enfants âgés de 6 ans.

Cependant, le taux brut d'admission nationale pris seul, cache une très grande disparité entre les wilayas. En effet, l'analyse inter-wilaya montre que ce taux se situe à 87% dans la wilaya de Tamanrasset et il atteint son plus haut niveau de 118,41% à Naâma.

- **Le taux net d'admission**

Le taux net d'admission exprime le nombre de nouveaux enfants ayant l'âge légal d'entrer à l'école en pourcentage de la population du même âge. Ce taux est de 79,86% au niveau national, de 78,08% chez les filles et de 81,58% chez les garçons. Par wilaya, ce taux varie entre 56,53% (wilaya de Illizi) et 94,74% (wilaya de Skikda). Un écart nul entre le taux brut et le taux net d'admission signifierait que ceux qui sont en âge d'être scolarisés le sont effectivement. Un écart important de 24,26% est constaté entre les deux taux calculés. Cela signifie que la réglementation relative aux conditions d'accès à l'enseignement au niveau de la première année n'est pas respectée, et que plus de 24% des enfants de moins de 6 ans sont scolarisés grâce à des dérogations d'âge.

▪ **Le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans**

Le taux brut de scolarisation exprime le rapport entre la population scolarisée et la population en âge d'être scolarisée. Pour l'enseignement élémentaire qui concerne la tranche des 6 à 12 ans en 1998/1999, le taux brut de scolarisation est de 96,05%. Pour la tranche de 6 à 16 ans au niveau de l'enseignement fondamental, il est de l'ordre de 82%. Dans les deux cas, les taux se rapportant aux filles sont plus faibles que ceux couvrant les garçons.

▪ **Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans**

Les taux nets de scolarisation pour la tranche d'âge de 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans étaient respectivement estimés à près de 94% et un peu plus de 80%. Le taux net exprime le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans la tranche d'âge concernée et la population ayant l'âge correspondant.

En résumé :

La quasi-totalité des enfants âgés entre 6 et 12 ans sont scolarisés dans l'enseignement primaire. Pour ce qui est de l'enseignement moyen, il se développe rapidement.

Mais, dans les deux) paliers d'enseignement obligatoire (primaire et moyen), il est nécessaire d'améliorer les conditions de scolarisation, notamment dans les wilayas où il est enregistré un taux de scolarisation en deçà de la norme nationale.

Les causes de ces insuffisances sont-elles à rechercher dans :

- une insuffisance des infrastructures pédagogiques et d'accompagnement (cantines, internats, transport scolaire...) ?
- des phénomènes sociaux et économiques (nomadisme dans le sud, refus familial pour des motifs religieux ou économiques...) ?
- des incidences négatives du terrorisme islamique (destruction des établissements, interdits religieux) ?

En ce sens, des enquêtes et des études sont à mener pour déterminer les causes de ces retards.

L'élimination des déséquilibres régionaux constitueront à l'avenir le défi majeur du système éducatif. Des efforts de scolarisation restent à faire en direction des zones rurales et des villes des Hauts Plateaux à travers des programmes spéciaux conséquents de construction des infrastructures pédagogiques et d'accompagnement.

2.2- Le rendement du système éducatif

Le rendement interne de l'éducation nationale doit faire l'objet d'une attention particulière notamment sur les paramètres suivants :

- Le taux de scolarisation des 6-15 ans a augmenté de 2,22 points entre 2000-2001 et 2002-2003, passant de 90,47% à 92,69% ; la scolarisation des filles est passée de 88% à 90,9% (+2,9 points) et celle des garçons a évolué de 92,8% à 94,5% (+1,7 points).
- Le taux de scolarisation des 16-19 ans en 2002-2003 est de l'ordre de 37% en amélioration de 5 points par rapport à 1999 ; le taux de scolarisation des garçons qui est de 35% est inférieur de 4 points à celui des filles qui a atteint 39%.

Pour cette tranche d'âge, il est observé la « déscolarisation » effective des garçons qui préfèrent la recherche d'un emploi même précaire dans le secteur informel au détriment des études.

- Les déperditions scolaires (abandons, échecs, exclus) tous cycles confondus (Primaire, Moyen, Secondaire) représentent en 2001 et 2002 respectivement 5,5% et 6,2%. Ces proportions correspondent à un nombre moyen de 450 000 élèves. En 2003, on recense 556 526 élèves qui ont quitté l'école dont 58% sont des garçons. Par cycle d'enseignement, ces déperditions représentent 1,93% dans le primaire, 13,41% dans le 3^{ème} palier du fondamental et 16% dans le secondaire.
- Les taux de redoublement sont élevés quel que soit le palier d'Enseignement considéré. Dans le cycle primaire, ils sont estimés à 11,5% en moyenne pour les cinq (05) premières années et à 16% pour la 6^{ème} année. Les redoublements dans le 3^{ème} cycle Fondamental et le Secondaire sont de 24,38% en 9^{ème} année fondamentale, 24% en 1^{ère} année secondaire et 45,59% en classe terminale. Globalement, les taux de redoublement sont plus forts chez les garçons que chez les filles avec un écart qui varie de 3% à 8%.
- Les niveaux de réussite aux principaux examens (BEF, BAC) se sont améliorés ces dernières années mais, ils restent faibles et en deçà des attentes. Les taux de réussite au BEF varient en « dents de scie » ; de 33% en 1999, il est passé à 37,66% en 2002 contre 41,6% en 2001. Par wilaya, les taux de réussite présentent un écart variant de 20,82% pour Sétif et 74,82% pour El-Bayadh. Les taux de réussite au BEF des filles sont plus élevés que ceux des garçons.

Pour ce qui est du Baccalauréat, le taux de réussite progresse d'année en année. Il est passé de 26,55% en 1997 à 32,92% en 2002 et, il a atteint un niveau jamais égalé de 42,5% en 2004. Selon le genre, les filles ont réalisé sur la période un gain de 17,2 points contre 10 points seulement par les garçons.

L'évaluation au plan qualitatif du système éducatif fait ressortir des dysfonctionnements importants tels que :

- l'absence de normes de qualité et de supports pédagogiques pour servir de référence au système d'éducation ;
- des déperditions scolaires et les redoublements dans les paliers d'enseignement obligatoire sont anormalement élevés ;
- ***les résultats atteints ne reflètent pas l'effort financier consenti par l'Etat depuis l'indépendance ;***
- ***la réduction des disparités inter-wilaya par la prise en charge effective et équitable de la demande sociale d'éducation reste à parachever.***

3- L'analphabétisme : situation actuelle et perspectives

Le fléau de l'analphabétisme hérité de la colonisation a fortement reculé sous l'effet de la politique de scolarisation massive et des programmes d'alphabétisation poursuivis durant les dernières décennies par les pouvoirs publics et appuyés par le mouvement associatif.

3.1- Proportions de la population analphabète âgée de 10 ans et plus

En 1966, l'analphabétisme touchait les trois quarts de la population âgée de 10 ans et plus. Le phénomène touche aussi bien les hommes que les femmes avec des proportions extrêmement élevées avec respectivement 62,30% et 85,40%. Les progrès réalisés en matière de scolarisation et d'éducation pour tous sur la période 1966-1998, ont ramené le taux national d'analphabétisme au niveau de 31,9%, ce qui correspond à une population de près de 7. 075.000 personnes. La régression de l'analphabétisme a été très sensible mais de manière différenciée selon le genre ; ainsi, il est observé que la baisse de l'analphabétisme a touché à un degré moindre les femmes, si bien que l'écart par rapport aux hommes s'est relativement creusé. La parité femme/homme en matière d'analphabétisme s'est relativement dégradée en passant de 1,37% à 1966 à 1,70% en 1998.

En 2002, selon une enquête réalisée par le MSPRH, le taux national d'analphabétisme continue de baisser et il atteint 26,50%. Par rapport à 1998, la baisse de la proportion de la population analphabète est de l'ordre de 5 points pour les hommes et les femmes. Ces dernières représentent 35% contre 18,2% pour les hommes, soit 1,92 fois plus.

Selon la strate, le taux d'analphabétisme national en milieu rural est de 35,7% soit, un écart de +15,14 points par rapport à celui du milieu urbain; de même, selon le sexe et la strate les écarts sont importants, ainsi, les femmes et les hommes en milieu rural représentent les proportions respectives de 47,0% et 24,6% comme l'indique le tableau ci-après.

Globalement, il est avéré que le recul de l'analphabétisme a été d'autant plus rapide qu'a été forte l'évolution des effectifs scolarisés. Cependant, cette évolution reste atténuée par l'importance des niveaux de déperditions précoces. Ces dernières sont à l'origine d'un analphabétisme dit « de retour ». En effet, l'abandon de la scolarité au bout des 3 premières ou 5 premières années correspondant au cycle primaire entraîne « l'illettrisme ».

Tableau n° 1 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre

Genre Année	Masculin	Féminin	Ensemble
1966	62,30	85,40	74,60
1977	46,60	72,60	59,90
1987	30,75	56,66	43,62
1998	23,65	40,27	31,90
2002 :	18,20	35,00	26,50
- urbain	13,50	26,60	20,10
- rural	24,60	47,00	35,70

Source: 1966-1977-1987-1998 : recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH) – ONS- 2002 : Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille- MSPRH.

3.2- Proportions de la population analphabète âgée de 15-24 ans :

Le taux d'analphabétisme de la tranche d'âge 15-24 ans constitue un indicateur opérationnel pour mesurer les efforts entrepris par les pouvoirs publics en matière de scolarisation des 6 à 15 ans d'autant que celle-ci est rendue obligatoire, gratuite et garantie par la constitution.

En 1998, le taux d'analphabétisme des 15-24 ans se situait à 13,08% au niveau national, soit 861 211 personnes sur une population de 6 414 000 ; autrement dit, la proportion des personnes alphabétisées est de 87% ; elle est relativement appréciable mais, il n'en demeure pas moins qu'elle ne reflète pas les résultats tangibles escomptés de la politique volontariste de généralisation et de massification de la scolarisation menée tout au long des quarante (40) dernières années.

Selon le genre, le taux d'analphabétisme des 15-24 ans est plus favorable pour les hommes que pour les femmes avec respectivement 7,3% et 19,1%. Ceci se traduit par la parité femmes/hommes de 2,61%, signifiant que numériquement, les femmes analphabètes de cette tranche d'âge sont 2,6 fois plus nombreuses.

La distribution géographique et selon le genre des taux d'analphabétisme montre de grands déséquilibres.

- L'analyse inter- wilaya met en évidence des écarts importants. Sur 48 wilayas, 21 enregistrent un taux global d'analphabétisme supérieur à la moyenne nationale avec à leur tête la wilaya de Djelfa avec 37,57%. Huit (08) Wilayas (Adrar, Chlef, Tébessa, Mostaganem, Bordj Bou arreridj, Tissemsilt, Ain-Defla et Khenchela) atteignent des taux d'analphabétisme supérieurs à la moyenne tant pour les hommes que pour les femmes.
- Selon le genre :
 - 24 wilayas enregistrent un taux d'analphabétisme féminin supérieur à la moyenne nationale (7,29%).
 - 21 wilayas enregistrent un taux d'analphabétisme masculin supérieur au taux moyen national (19,07%).

En terme de parité femmes/hommes, aucune wilaya n'a atteint la parité parfaite (1) et pas moins de 24 wilayas dépassent la parité moyenne nationale (2,61).

Les déséquilibres en matière d'analphabétisme de la tranche d'âge 15-24 ans affichés par wilaya et selon le genre persistent encore. Ceci signifie que le système éducatif n'a pas joué pleinement son rôle pour réduire les disparités régionales en la matière et donner ainsi l'égalité des chances d'accès à l'école pour tous.

3.3- Stratégie de lutte contre l'analphabétisme

Pour éradiquer le fléau social que constitue l'analphabétisme, les pouvoirs publics ont arrêté une stratégie qui s'étale jusqu'en 2013. Dans ce cadre, l'Office National de Lutte contre l'Analphabétisme dépendant du Ministère de l'Education Nationale a élaboré un programme décennal. Il prévoit d'alphabétiser annuellement 150.000 à 200.000 personnes de manière à réduire à terme, le taux national d'analphabétisme à hauteur de 16,7%.

Les secteurs concernés par la lutte contre l'analphabétisme sont identifiés en fonction des tranches d'âge de la population ciblée.

- **Ministère de l'Education Nationale (MEN)** : il est chargé d'alphabétiser la population de la tranche d'âge 10-16 ans correspondant aux enfants en âge d'être scolarisés.
- **Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)** : en tant qu'acteur principal de la conception et de la mise en œuvre des politiques envers les jeunes, ce secteur devra concentrer son intervention sur l'encadrement et l'éducation des 17-29 ans, notamment en milieu associatif.
- **Ministère des Affaires Religieuses (MAR)** : il est concerné par la population de tous les âges fréquentant la mosquée (enfants et adultes). L'utilisation des salles de prière des mosquées et des établissements religieux, dépendant des Zaouïas, offre des opportunités certaines pour donner des cours d'alphabétisation à une frange importante de la population, notamment rurale.
- **Ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (MFEP)** : par sa mission de satisfaire la demande sociale de formation, le secteur doté d'importantes infrastructures est tout désigné pour prendre en charge une grande partie des élèves âgés de plus de 16 ans en situation d'échec scolaire.
- **Ministère de la Justice (MJ)** : il est chargé d'organiser des cours d'alphabétisation au profit des personnes incarcérées. Une convention a été signée en ce sens en novembre 2003.
- **Ministère de la Communication (MC)** : par le biais des médias parlé (radio) et visuel (télévision), le secteur peut couvrir une large frange de la population par la diffusion des cours spécialisés.
- **Associations Civiles** : le mouvement associatif a un grand rôle à jouer dans l'alphabétisation des adultes et des jeunes. Les pouvoirs publics doivent impulser leurs actions en leurs octroyant les moyens pédagogiques et les espaces nécessaires pour toucher le maximum de personnes.
- **Coopération avec les institutions internationales et régionales spécialisées (PNUD, UNICEF,...)** : dans le but de lutter contre l'analphabétisme et, notamment de réduire les écarts entre les hommes et les femmes, l'Office National d'Alphabétisation (MEN) a initié en collaboration avec l'UNICEF un projet pilote. Celui-ci concerne en priorité les femmes. Ce projet a mis au point des programmes de formation en matière :
 - d'éducation sanitaire et alimentaire,
 - d'éducation des enfants en bas âge,
 - de sensibilisation aux problèmes de pollution et d'environnement en général, aux normes sociales et à l'économie domestique,
 - et d'éducation physique.

II- Indicateurs complémentaires de performance du système éducatif

Ces indicateurs permettent une appréciation qualitative de l'éducation nationale

1- L'enseignement préscolaire

L'incidence de l'éducation préparatoire sur les acquisitions dans les premières années de scolarisation est universellement reconnue. Bien que cette étape soit obligatoire dans le système éducatif, elle demeure peu répandue et très insuffisamment prise en charge par l'Etat et ses démembrements (collectivités locales, entreprises publiques,...) ainsi que par les autres intervenants (associations, secteur privé,...).

Au stade actuel, le préscolaire se caractérise par une grande diversité des structures et des intervenants (MEN, collectivités locales, Associations civiles, secteur privé...).

En 1999, le taux net (exprime le nombre d'élèves âgés entre 3 ans et 5 ans inscrits dans le préscolaire par rapport à la population totale du même âge) dans l'enseignement préscolaire variait entre 0,50% et 3,8%. Le taux de fréquentation des jardins d'enfants par les enfants âgés de 3 ans est plus élevé (0,4%) que celui des classes préparatoires (0,1%).

En termes absolus, on recense 73 575 enfants âgés de moins de six (06) ans inscrits en 2003 dans les classes préparatoires dont 60 700 enfants placés dans des établissements sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale (MEN) et 12 875 dans les crèches gérées par les associations civiles et autres institutions (croissant rouge, organismes publics, secteur privé). L'effectif des éducateurs en charge de l'encadrement du préscolaire s'élève à 3 461 dont 2 295 sont rattachés au MEN.

La réforme du système éducatif en cours prévoit la prise en charge de l'ensemble des enfants âgés de 5 ans.

2- L'enseignement spécialisé

L'éducation spécialisée, la rééducation et la prise en charge des enfants et adolescents souffrant d'un handicap ou se trouvant en difficulté sociale, temporaire ou définitive, sont assurées par des équipes pluridisciplinaires au niveau des établissements spécialisés relevant du secteur de l'Emploi et de la Solidarité Nationale.

La population accueillie se répartit en huit (08) catégories :

- Les personnes handicapées mentales ;
- Les personnes handicapées visuelles ;
- Les personnes handicapées auditives ;
- Les personnes handicapées motrices ;
- Les insuffisants respiratoires ;
- Les enfants assistés ;
- Les enfants orphelins ;
- Les enfants et adolescents en difficulté sociale.

2.1- Evolution et tendances actuelles

La prise en charge des jeunes handicapés, vulnérables ou en danger moral est assurée par un réseau d'établissements d'une capacité théorique de plus de 21.000 places. Le nombre de ces établissements est passé de 180 en 2001 à 190 en 2002 et à 197 en 2003 ; au premier semestre de l'année 2004, leur nombre est de 209. Leur implantation territoriale tient compte des besoins locaux exprimés selon la nature de l'handicap.

En 2003, le réseau des établissements est composé d'écoles, de centres et de foyers spécialisés :

- Une 1^{ère} catégorie d'établissements qui dispensent un enseignement conforme au programme de l'Education nationale :
 - 33 Ecoles de Jeunes Sourds (EJS), accueillant 3.690 élèves,
 - 16 Ecoles de Jeunes Aveugles (EJA), accueillant 1.340 élèves,
 - 06 Centres pour Insuffisants Respiratoires (CIR), accueillant 400 élèves,
 - 03 Centres Médicaux Pédagogiques Pour Handicapés Moteurs (CMPHM), accueillant 225 enfants.
- Une 2^{ème} catégorie d'établissements (CMPEIM) qui dispensent une éducation spécialisée en direction des enfants inadaptés mentaux. Leur nombre est de 72, accueillant 5.010 enfants.
- Une 3^{ème} catégorie d'établissements spécialisés dans l'assistance, la rééducation et la protection de la jeunesse :
 - 23 Centres Spécialisés de Rééducation (CSR), accueillant 1.154 enfants,
 - 12 Centres Spécialisés de Protection de la Jeunesse (CSPJ), accueillant 611 enfants,
 - 28 Foyers pour Enfants Assistés (FEA), accueillant 1.700 enfants,
 - 04 Foyers pour Enfants Orphelins (FAO), accueillant 230 enfants,

Les enfants pris en charge au niveau de ces centres et foyers poursuivent leur scolarité, soit au niveau des écoles relevant de l'Education nationale lorsqu'ils sont scolarisés, soit sont orientés vers un apprentissage professionnel. Le placement dans ces centres des enfants et adolescents en danger moral ou ayant commis un délit, s'effectue par ordonnance du juge des mineurs.

Les établissements d'éducation spécialisée ont accueilli en 2003 un effectif de 14.360 enfants et jeunes dont 7.323 filles (51%) ; leur âge varie de 6 à 18 ans. Par rapport à 2001, l'effectif des pensionnaires a augmenté de 12%. Néanmoins, les capacités d'accueil disponibles, soit 21.135 places pédagogiques, sont utilisées à hauteur de 68% seulement.

Ces dernières années, les familles se présentent plus facilement au niveau des centres pour y inscrire leurs enfants handicapés, considérant que l'éducation spécialisée s'impose comme le meilleur moyen d'accès à une autonomie personnelle et à une intégration sociale et professionnelle.

Tableau n°2 : Evolution des capacités d'accueil et des effectifs pensionnaires dans les établissements spécialisés du MESN

	2001			2002			2003			Variation 2003/2001		
	Nombre	Capacités D'accueil	effectifs	Nombre	Capacités D'accueil	Effectifs	Nombre	Capacités D'accueil	Effectifs	Nombre	Capacités D'accueil	Effectifs
EJA	16	2105	1254	16	2105	1254	16	2105	1340	0	0	+86
EJS	29	4110	3182	30	4300	3382	33	4600	3690	+4	+490	+508
CIR	06	1150	400	06	1150	400	06	1150	400	0	0	0
CMPEIM	62	5130	4508	68	5630	5010	72	6500	5010	+10	+1370	+502
CMPHM	03	310	225	03	310	225	03	310	225	0	0	0
CSR	23	2470	1154	23	2470	1154	23	2470	1154	0	0	0
CSP/CSPJ	11	1170	611	12	1170	611	12	1170	611	+1	0	0
FEO	04	390	244	04	390	244	04	390	230	0	0	-14
FEA	26	2440	1254	28	2440	1245	28	2440	1700	+2	0	+455
TOTAL	180	19 275	12 823	190	19 965	13 525	197	21 135	14 360	+17	+1 860	+1 537

Source : MESN

Pour permettre aux enfants handicapés visuels et auditifs, souffrant d'un léger handicap d'intégrer le milieu ordinaire de l'éducation au même titre que les autres élèves, le Ministre de l'Emploi et de

la solidarité Nationale (MESN) a initié une opération, avec l'appui technique et logistique de l'UNICEF, qui consiste à ouvrir 49 classes spéciales.

Ces classes se répartissent à travers 13 wilayas dont 21 pour la seule wilaya d'Alger, et totalisent un effectif dérisoire de 542 élèves pour les trois (03) paliers de l'enseignement fondamental. En outre, une prise en charge en extra-muros, dans le cadre de la prévention et du suivi, est assurée par les services d'Observation et d'Education en Milieu Ouvert (SOEMO) au niveau des chefs lieux de 44 wilayas.

Le mouvement associatif à caractère social et humanitaire contribue également à la prise en charge des enfants handicapés avec l'appui technique et financier du secteur de l'emploi et de la solidarité nationale.

Ainsi, 7.600 enfants (tous types d'handicaps) sont pris en charge par 105 établissements gérés par les associations. Dans cet effectif, on dénombre 71 enfants en âge préscolaire. L'encadrement pédagogique bénéficie de programmes de formation et de perfectionnement assurés par trois (03) centres. Ces programmes sont destinés à tous les intervenants du champ social en charge de l'enseignement spécialisé (éducateurs et assistants sociaux).

2.2 - Les ressources :

Les crédits alloués par l'Etat couvrent deux (02) domaines :

- Les dépenses de fonctionnement des établissements spécialisés : leur niveau est passé de 2,824 milliards DA en 2002 à 3,171 milliards de DA en 2003, soit une augmentation de près de 347 millions dinars (+12,3%). La dotation budgétaire brute par élève est estimée à 220.822 DA.
- Les actions de solidarité : Les dépenses de solidarité scolaire sont destinées en priorité aux enfants issus des familles pauvres et des familles victimes du terrorisme, qu'ils soient handicapés ou non. Il s'agit, d'une part, de permettre aux enfants démunis scolarisés, dans le cadre de l'égalité des chances et de l'équité, notamment pour ceux issus des zones enclavées et déshéritées de bénéficier d'une prise en charge en matière de transport scolaire, d'une amélioration du régime alimentaire par le biais des cantines et de trousseaux scolaires, et d'autre part, de doter les classes de chauffages ou d'humidificateurs.

Lors de la rentrée scolaire 2003/2004, près de 232.000 trousseaux scolaires ont été distribués au profit des enfants scolarisés démunis. Pour l'année scolaire 2004/2005, il est prévu l'acquisition de 500.000 trousseaux scolaires comprenant les fournitures scolaires, des tabliers et des chaussures.

Concernant le transport scolaire, les fournitures scolaires ainsi que l'acquisition de 4.081 chauffages et humidificateurs pour les écoles de 27 wilayas, un montant de 543.000.000 DA a été dégagé en 2003 contre 538.000.000 DA en 2002.

Outre ces opérations à caractère pédagogique, le secteur de l'Emploi et de la Solidarité Nationale (MESN), contribue au financement de séjours de détente et de vacances aux enfants issus des milieux défavorisés. C'est ainsi qu'en 2001 et en 2003 près de 50.331 enfants ont bénéficié d'un séjour de vacances. Les crédits cumulés alloués à cette opération ont atteint 115,362 millions DA.

3- L'éducation physique et sportive en milieu scolaire

La pratique de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire est consacrée par la loi qui lui donne le statut de matière d'enseignement obligatoire.

Dans la réalité, le constat est largement négatif, illustré par des taux de pratique extrêmement faibles se situant à 4,5% pour une population de 7.800.000 d'enfants scolarisés tous cycles confondus et à 3,5% pour une population de 600.000 étudiants. Près de 45.000 enseignants d'éducation physique et sportive sont nécessaires pour encadrer 22.000 établissements scolaires, soit deux (02) éducateurs par établissement.

En matière d'infrastructures, le déficit est très important ; il se chiffre globalement à 18.500 installations sportives.

Le budget du secteur de la jeunesse et des sports représente actuellement à peine 0,7% du budget de l'Etat alors qu'il atteignait durant les années 1960 et 1970 un niveau moyen de 2,3%. Ces ratios, à eux seuls, démontrent le long chemin qui reste à parcourir dans le développement des pratiques sportives dans le système éducatif.

A ce titre, les pouvoirs publics ont promulgué la loi relative à l'éducation physique et aux sports. La loi vise la modernisation du cadre législatif existant régissant le sport en tenant compte des lois fondamentales du pays et de la nécessaire adaptation (mise à niveau) au contexte législatif sportif mondial.

S'agissant plus particulièrement de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire, la loi vise notamment :

- l'implication des Ministères concernés (Education Nationale, Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle) dans le développement de cette pratique et sa consécration comme le fondement essentiel et prioritaire du développement sportif à travers son enseignement au niveau de tous les paliers.
- l'obligation de consacrer un volume horaire dans les programmes d'enseignement et de formation destinés à la pratique du sport scolaire et du sport universitaire.
- l'obligation de l'autorisation médicale pour tout enseignement ou pratique de l'éducation Physique et Sportive.
- l'institutionnalisation des fédérations scolaire et universitaire en tant que leviers essentiels pour l'organisation et le développement de cette pratique.

Pour ce faire, des programmes de grande envergure seront lancés en matière de :

- réalisation des infrastructures dotées d'équipements modernes et performants
- formation et d'amélioration du niveau d'encadrement humain.

Le financement de ces programmes sera pris en charge en grande partie par des ressources publiques et parapubliques et par l'apport du capital privé.

4- Les dépenses d'éducation nationale

Les restrictions budgétaires entamées au cours de la deuxième moitié des années 1990 ont eu des répercussions négatives sur le niveau des dépenses de l'éducation nationale.

En 1991, l'Etat a consacré près de 25,8% de son budget de fonctionnement et 6,7% de son budget d'équipement à l'Education. Ces ratios sont passés en 2001 respectivement à 16,4% et 7,2%. Globalement, le budget d'équipement a stagné alors que le budget de fonctionnement a subi une forte érosion en reculant de 9,35 points en 1999. La part réservée au fonctionnement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire dans le budget de l'Etat représentait 15% en 1999, enregistrant, ainsi, une importante régression par rapport aux exercices 1993 et 1996 où elle était respectivement de 18,3% et de 22,7%.

Cette régression s'est directement répercutée sur les ressources allouées à l'enseignement obligatoire (les enseignements primaire et moyen) avec 11,5% en 1999 contre 17,4% en 1996.

A titre illustratif, le Chili, la Malaisie et la Jordanie consacraient en 1996 respectivement 11,4%, 10,4% et 21,3% du budget de fonctionnement de l'Education à l'enseignement obligatoire.

Les dépenses consacrées aux frais du personnel absorbent 90% des ressources affectées au fonctionnement de l'éducation. Les dépenses à caractère social (bourses, cantines scolaires, santé scolaire, activités culturelles et sportives) représentent à peine 1% du budget.

Les Collectivités Locales apportent annuellement une contribution financière dans le cadre de la prise en charge des établissements des deux (02) premiers cycles du fondamental (écoles

primaires) pour couvrir les salaires de certaines catégories d'agents de soutien, de gardiennage et d'entretien. Le montant de cette contribution représente environ 10% du montant global des versements forfaitaires des Collectivités Locales.

La part du PIB consacrée à l'éducation est en baisse constante depuis 1993. Elle était de l'ordre de 5,7% avant de perdre 0,8 point en 1996 (4,9%) et 0,4 point en 1999 (4,5%). En 2001 ce ratio a atteint 3,9%.

En conclusion, l'analyse des points forts et des points faibles du système éducatif a pour objectif de définir les mesures concrètes à prendre pour favoriser plus l'accès à l'éducation et à l'instruction, notamment primaire, pour tous comme préconisé par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ces mesures sont :

- l'amélioration du système d'information statistique en place dans ces principaux segments :
 - Collecte et traitement de données ;
 - Construction des indicateurs de qualité ;
 - Mise en place de réseaux de diffusion des informations ;
- la mise à niveau sur le plan technique des structures administratives et de gestion de l'administration centrale (MEN), des services annexes et des organismes spécialisés. Cette opération devra viser l'amélioration, notamment des capacités d'études, d'évaluation et de suivi;
- l'identification des objectifs intermédiaires à l'horizon 2015 et quantification des moyens et des ressources nécessaires ;
- la lutte contre les disparités régionales à travers l'application de programmes spéciaux de mise à niveau au profit des Wilayas retardataires.

CHAPITRE III : LES OBJECTIFS VISANT A CREER LES CONDITIONS ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

SECTION I : EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISATION DES

EMMES (Objectif N° 3 : Promouvoir l'égalité des sexes

et

autonomisation des femmes)

L'objectif numéro trois du Millénaire est appréhendé à travers la cible et les indicateurs suivants :

Cible n° 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Indicateurs :

- 1- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- 2- Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
- 3- Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole
- 4- Les femmes algériennes dans les secteurs de souveraineté (Parlement et hautes fonctions)

REMARQUES PRELIMINAIRES

L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ont été le thème d'un grand nombre de conférences internationales au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle dont la plus importante est la conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes qui a eu lieu à Beijing (Chine) en 1995. C'est au cours de cette conférence qu'un programme d'action complet a été mis en place pour accélérer la promotion de la femme.

Par ailleurs, l'Union Africaine s'est fixée comme l'un des objectifs principaux la mise en place de programmes pour permettre à la femme africaine de participer pleinement au développement durable de son pays. Une déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique a été adoptée à Addis-Abeba lors de la 3^{ème} session ordinaire de l'UA en juillet 2004 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. L'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir et d'étendre le principe de parité entre les deux sexes adopté par la commission africaine à tous les organes de l'UA, y compris son programme du NEPAD, aux communautés économiques régionales et aux niveaux national et local. En outre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine se sont engagés à signer et à ratifier le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique d'ici la fin 2004, à accepter la création d'un fonds d'affectation spécial en faveur des femmes et à faire un rapport annuel sur les progrès réalisés en la matière.

De son côté, la Ligue Arabe s'est assignée comme l'un des principaux objectifs la promotion du rôle des femmes, la consolidation de leurs droits, leur participation effective au développement et leur présence dans les champs politique, économique, social et culturel.

Ainsi la question de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme est devenue, en ce début du 3^{ème} millénaire, une des priorités de l'heure. Dans la Déclaration du Millénaire, cette question est devenue **la priorité**. L'amélioration de la condition des femmes est considérée comme faisant partie du processus du développement. D'ailleurs, l'échéance fixée pour atteindre cet objectif, du moins en ce qui concerne l'éducation de base, est l'année 2005 alors que pour les autres objectifs elle a été fixée à 2015. Dans cette déclaration, l'égalité des sexes n'est pas seulement un but en soi mais un facteur déterminant pour atteindre tous les autres objectifs.

La promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, passe, selon la Déclaration du Millénaire, par la parité filles / garçons dans l'enseignement, la lutte contre l'analphabétisme des femmes, le développement de l'emploi salarié féminin et l'accès des femmes au pouvoir de décision.

Dans ce chapitre, l'évaluation du degré atteint en Algérie à l'issue de la décennie 1990-2000, dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sera suivie à travers l'évolution des indicateurs internationaux cités ci-dessus.

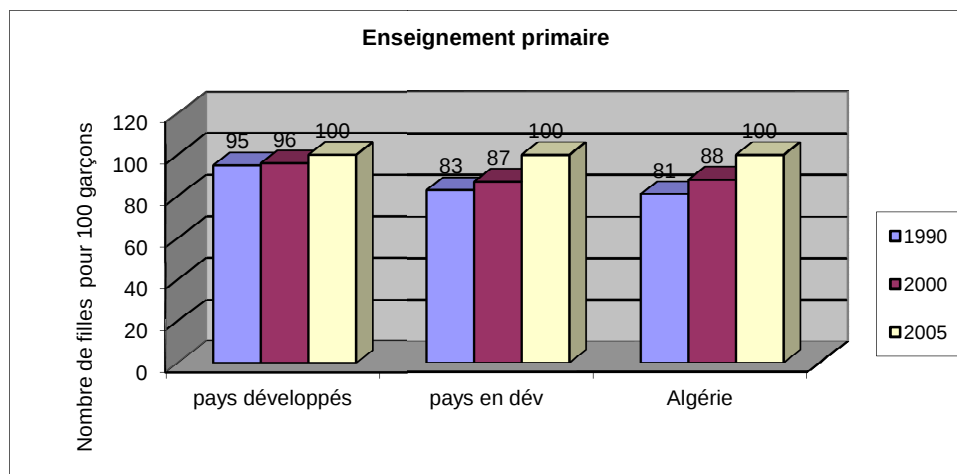
EVOLUTION ET TENDANCES

1- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

1.1- La participation des filles dans l'enseignement primaire (1^{er} et 2^{ème} cycles de l'enseignement fondamental)

Dans l'enseignement primaire le pourcentage de filles scolarisées évolue positivement. Il est passé de 44,83% en 1990-91 à 46,76% en 1999-2000, soit un accroissement annuel moyen durant cette période de 2,36 alors que celui des garçons a été de 1,37 et pour l'ensemble des élèves scolarisés dans le primaire l'accroissement annuel moyen a été de 1,83%. Autrement dit, 81 filles pour 100 garçons en 1990-91 et 87,8 filles pour 100 garçons en 1999-2000 ont bénéficié de l'enseignement primaire ce qui place l'Algérie, selon les normes des Nations Unies, légèrement au dessus de la moyenne des pays en voie de développement qui est de 87 filles pour 100 garçons et en dessous de la moyenne dans les pays développés qui est de 96 filles pour 100 garçons pour l'année 2000.

Taux de participation des filles dans l'éducation nationale en comparaison avec les données internationales



*Sources : - Nations Unies rapport du SG sur l'application de la déclaration du Millénaire
S/D des statistiques du Ministère de l'Education Nationale*

Le taux d'abandon chez les filles est moins élevé que chez les garçons dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles de l'enseignement fondamental.

La scolarisation des filles et la réduction de l'écart entre les deux sexes semblent être une tendance forte même dans les zones où le taux de scolarisation des filles dans le primaire est le plus faible. A Ghardaïa, par exemple, 65,66 filles pour 100 garçons au cours de l'année scolaire 1991-1992 ont bénéficié de l'enseignement primaire. Leur nombre est passée à 68,93 filles pour 100 garçons durant l'année scolaire 1999-2000.

1.2- La participation des filles dans l'enseignement secondaire général et technique selon les normes internationales (qui correspond au 3^{ème} cycle fondamental et aux classes de 1AS, 2AS et 3AS).

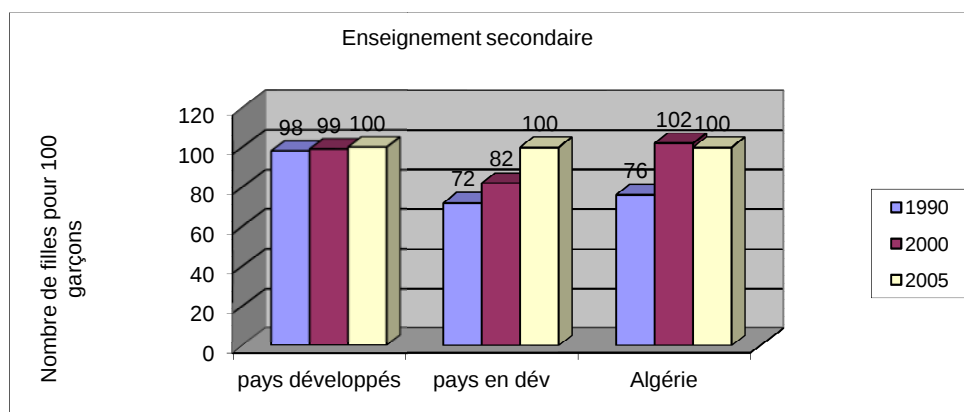
Le pourcentage de filles qui était de 43,86% en 1990-91 est passé à 50,57% en 1999-2000.

L'accroissement annuel moyen a été entre 1990-91 et 1999-2000 de 5,29 pour les filles et de 1,54 pour les garçons et pour l'ensemble des élèves scolarisés dans le secondaire il a été de 3,28.

Le rapport filles/garçons est passé de 76,55 filles pour 100 garçons en 1990-91 à 102 filles pour 100 garçons en 1999-2000 dépassant la moyenne des pays développés qui était en 2000 de 99 filles pour 100 garçons et même la cible de 2005 qui est de 100 filles pour 100 garçons.

Cette évolution positive de la participation des filles dans le secondaire est aussi perceptible dans les performances au Baccalauréat et à l'entrée à l'Université.

Taux de participation des filles dans l'éducation nationale en comparaison avec les données internationales



Sources : - Nations Unies rapport du SG sur l'application de la déclaration du Millénaire
S/D des statistiques du Ministère de l'Education Nationale

Cette tendance se confirme puisqu'en 2004 le nombre de candidates au Baccalauréat a nettement dépassé celui des garçons sur l'ensemble du territoire national : 57,87% pour les filles contre 42,12% pour les garçons (65% contre 35% dans l'Algérois). Le taux de réussite des filles au Baccalauréat de 2004 a été de 44,53% contre 36,36% pour les garçons. On compte ainsi, pour cette année, 112.567 nouvelles bachelères contre 63.091 nouveaux bacheliers.

1.3- La participation des filles dans l'enseignement supérieur

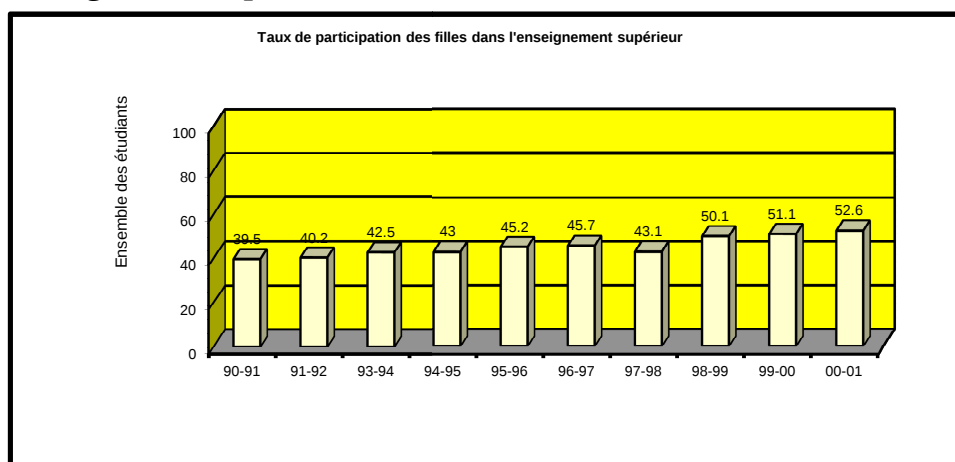
Dans l'enseignement supérieur, le taux de participation des filles en graduation est passé de 39,5% en 1990-91 à 52,6% en 2000-2001 dépassant ainsi la parité. Cette tendance semble se maintenir puisqu'en 2002-2003, 55,4% de l'effectif global des inscrits en graduation sont des filles.

Les étudiantes sont aussi majoritaires dans la plupart des filières, y compris dans les filières considérées traditionnellement comme étant « masculines ».

Les filles sont aussi en tête pour ce qui est des diplômés en graduation : en 1990-91, 40% des diplômés en graduation étaient des filles. Ce taux est passé à 55,5% en 1999-2000 et à 57,1% en 2000-2001 (58,2% pour le cycle long et 50,7% pour le cycle court).

L'effectif des filles inscrites en post-graduation en 2002-2003 représente 44,4% du total des inscrits et se répartit ainsi : 46,9% pour le magister, 55,1% pour le diplôme d'études médicales spécialisées et 32,9% en doctorat. Dans la filière des sciences exactes, pour le magister, 56,2% de l'effectif sont des filles et 43,1% pour le doctorat.

Enseignement supérieur



Les filles sont de plus en plus nombreuses à faire de longues études. Elles ont même dépassé la parité filles/garçons en graduation et en post graduation. La contre performance des garçons dans l'enseignement existe aussi dans les pays industrialisés.

1.4- La participation des filles dans l'enseignement spécialisé du secteur de l'Emploi et de la Solidarité nationale

Les différents établissements d'éducation et de rééducation pour l'enfance du secteur ont pris en charge 14.360 enfants en 2003 dont 51% sont des filles.

Parmi ces établissements, on compte des écoles de jeunes sourds (EJS), de jeunes aveugles (EJA), des centres pour insuffisants respiratoires (CIR), pour enfants handicapés mentaux (CMPEIM), pour handicapés moteurs (CMPHM), pour la protection de la jeunesse (CSPI), des foyers pour enfants assistés (FEA) et pour orphelins (FEO).

En 2003, le rapport filles/garçons pour l'ensemble de ces établissements a été de 104 filles pour 100 garçons.

Aujourd'hui, les parents des enfants handicapés, notamment des filles, sont de plus en plus nombreux à être convaincus de l'importance de leur intégration sociale et professionnelle et pensent que le meilleur moyen d'y parvenir est de les inscrire dans des établissements d'éducation adaptés à leur handicap.

1.5- La participation des filles dans le sport

Le sport est un moyen de développer harmonieusement le corps et de préserver la santé physique et mentale. C'est aussi un vecteur d'éducation, d'épanouissement et d'intégration dans la société. En Algérie, la pratique du sport dans les enseignements primaire, moyen et secondaire est obligatoire pour tous, garçons et filles. Cependant, durant la dernière décennie, les dispenses pour les filles se sont multipliées. Pour mettre fin à cet état de fait, une circulaire du ministère de l'Education nationale stipule l'obligation de passer par le médecin scolaire pour l'obtention d'une dispense.

1.6- La participation des filles dans la formation professionnelle

En 2001, 52,70% des effectifs en formation résidentielle et 48,20% des effectifs en formation en apprentissage étaient des filles.

2- Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

Selon les données du Ministère de l'Education Nationale pour l'année 1998-99, le pourcentage national de la population alphabétisée âgée de 15-24 ans est de 86,92%. Dans cette tranche d'âge, 92,71% des hommes et 80,92% des femmes sont alphabétisés, soit une parité femmes / hommes de 0,87%.

L'étude de ces données par wilaya indique que le pourcentage minimal d'alphabétisés (femmes et hommes) se rencontre dans la wilaya de Djelfa avec un taux de 62,43% : 70,01% pour les hommes et seulement 54,33% pour les femmes.

Tableau n° 1 : Taux d'alphabétisés maximal et minimal

	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Parité F/H</i>
Alger	97,80	98,48	97,11	0,99
Djelfa	62,43	70,01	54,33	0,78
National	86,92	92,71	80,93	0,87

Source : Ministère de l'Education Nationale (1998-99)

Le taux d'alphabétisation maximal se trouve dans la wilaya d'Alger avec 97,80% : 98,48% pour les hommes et 97,11% des femmes de 15-24 ans. Il faut signaler que la scolarisation n'a jamais atteint les 100%.

Concernant le taux d'analphabétisme, pour la tranche d'âge des 15-24 ans, il est de 2,89% à Alger et de 45,67% à Djelfa pour les femmes contre, respectivement 1,52% et 29,99% pour les hommes.

Tableau n° 2 : Taux d'analphabètes dans la population âgée de 15-24 ans

	Total	Hommes	Femmes	Parité F/H
Alger	2,20	1,52	2,89	1,90
Djelfa	37,57	29,99	45,67	1,52
National	13,08	7,29	19,07	2,61

Source : Ministère de l'Education Nationale (1998-99)

D'autre part, on note une grande hétérogénéité entre les wilayas. Dans certaines zones le taux d'analphabètes femmes est nettement supérieur à celui des hommes. Le différentiel femmes/hommes peut atteindre 5,88 comme à Béjaïa où 18,36% des jeunes femmes sont analphabètes contre 3,12% pour les hommes.

Tableau n° 3 : Wilayas à fort taux d'analphabétisme féminin par rapport à taux d'analphabétisme masculin (Population âgée entre 15 et 24 ans)

Wilayas	Total	Hommes	Femmes	Parité F/H
Béjaïa	10,66%	3,12%	18,36%	5,88
Jijel	11,28%	3,96%	18,70%	4,72
Adrar	19,82%	7,36%	34,41%	4,68
Sétif	11,50%	4,45%	18,70%	4,20

Source : Ministère de l'Education Nationale (1998-99)

Un effort en matière d'éducation en direction des analphabètes adultes et jeunes adultes est fait par l'office national de lutte contre l'analphabétisme qui a donné des cours à plus de 107.000 personnes en 2001-2002 ainsi que l'association nationale « IQRA » qui a été créée en 1990 et qui a dispensé une formation à 131.645 personnes dont 80% sont des femmes.

Concernant l'analphabétisme, l'écart entre les sexes s'est nettement réduit durant la dernière décennie. Cependant, dans les zones éparses, le différentiel entre les filles et les garçons reste important. Un effort particulier en matière d'éducation en direction des analphabètes femmes âgées de 15-24 ans doit être fait.

3- Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole

3.1- L'emploi salarié et la scolarisation

Il semble que l'activité féminine soit étroitement liée à la scolarisation. En effet, plus le niveau d'instruction est élevé et plus le pourcentage des femmes qui travaillent est important.

Plus de la moitié des femmes qui occupent un emploi ont un niveau secondaire et plus, alors que pour la même catégorie le pourcentage pour les hommes n'atteint pas le quart.

Sur 100 femmes sans instruction seulement 2,02 occupent un emploi et sur 100 femmes qui ont un niveau supérieur 35 sont actives.

Ces données montrent que l'instruction est un facteur déterminant à l'accès des femmes au travail. Mais, comme par ailleurs, on note une forte « déperdition » des diplômées de l'enseignement supérieur (65 femmes sur 100 qui ont suivi totalement ou partiellement des études supérieures ne travaillent pas) on peut conclure que la scolarisation est une condition importante mais non suffisante pour élever le niveau de participation des femmes dans le monde du travail.

3.2- Les causes de la faiblesse de l'emploi féminin

Plusieurs causes de la « déperdition » des diplômées de l'Université et de la faiblesse de l'emploi féminin peuvent être avancées :

- la crise du marché de l'emploi en Algérie ;
- la perception du travail de la femme par la société. Aujourd'hui, on ne s'oppose plus autant que par le passé au travail de la femme mais on le considère comme étant « secondaire », comme un salaire d'appoint ;
- la mobilité des femmes est encore plus faible que celle des hommes. Selon l'ONS, elles sont très peu nombreuses à travailler dans une wilaya autre que celle où elles résident qu'elles soient mariées ou célibataires. La crise du logement ainsi que le problème des transports sont des causes aussi déterminantes que les pesanteurs sociales ;
- les responsabilités familiales sont un obstacle à la pleine participation des femmes à l'activité économique telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Les femmes chargées de famille sont confrontées à des contraintes extérieures au marché de l'emploi comme le manque de temps, la difficulté de faire garder leurs enfants, l'éloignement du lieu de travail, les problèmes de transports. L'emploi du temps des femmes travailleuses ne leur permet pas de concilier vie professionnelle et vie familiale. Les horaires d'arrivée et de départ des travailleuses ne sont pas compatibles avec les heures d'ouverture et de fermeture des écoles. Les horaires de travail sont totalement inadaptés à la famille ;
- la répartition des tâches dans le couple, la création de services de garde des enfants, le développement de l'industrie des aliments préparés et conditionnés à la portée de toutes les bourses, les équipements qui réduisent le travail domestique sont des facteurs avancés par les chercheurs comme ayant favorisé l'activité féminine dans les pays où elle est la plus développée.

C'est ce qui expliquerait que la majorité des femmes qui travaillent sont célibataires.

3.3- La majorité des femmes qui travaillent sont salariées.

97% d'entre elles activent dans le secteur public (88% en 1991 et 84% en 1992 contre respectivement 41,74% et 52,3% pour les hommes).

La fonction publique est le plus grand employeur de femmes : 44% des femmes salariés y occupaient un emploi en 2001. Selon les services de la Direction Générale de la Fonction Publique, on comptait au 31 décembre 2001 1.455.805 fonctionnaires et agents publics dont 390.689 femmes soit 26,8% de l'effectif global.

48,2% d'entre elles activent dans l'Education Nationale et 20,2% dans la Santé Publique. Le taux des femmes dans le secteur de l'Education Nationale est passé de 39,51% en 1989-90 à 46,27 en 1988-99. Cette tendance se confirme : ce taux atteint la parité (50%) en 2003-2004.

Tableau n° 4 : Population occupée féminine 1991- 2001

	1991	1996	2001	Ecart 91/96	Ecart 96/2001
Population occupée totale	4.380.000	4.957.000	6.228.772	577.000	1.271.772

Les occupés (h)	4.015.000	4.332.000	5.345.223	317.000	1.013.223
Les occupées (F)	365.000	625.000	883.549	260.000	258.549
Pourcentage de femmes occupées	8,33%	12,61%	14,18%	45,06%	20,33%

Source : ONS

Les femmes ont plus bénéficié des nouveaux postes d'emploi créés entre 1991 et 1996 qu'entre 1996 et 2001.

L'explication réside dans la nature des postes créés ; entre 1991 et 1996, ils l'ont été dans le secteur des services où on constate qu'en 4 ans il y a eu création de plus d'un million d'emplois alors que les secteurs agricole et industriel ont connu un déficit d'emploi. Par contre la croissance de l'emploi entre 1996 et 2001 s'est faite essentiellement dans l'agriculture et l'industrie, (72% des postes créés se situent dans ces deux secteurs.)

Pour ce qui est de la carrière, y compris dans les secteurs où les femmes sont nombreuses comme les secteurs de l'Education et de la Santé, plus on monte dans la hiérarchie et moins il y a de femmes. Dans ce domaine, l'avancée des femmes est très faible.

3.4- Les femmes demandeuses d'emploi

Les femmes demandeuses d'emploi sont de plus en plus nombreuses. Selon les sources de l'ANEM, en 2003, 30,46% des demandeurs d'emploi étaient des femmes.

Cette proportion se répartit ainsi :

- 29,93% pour la tranche d'âge de 25 à 29 ans
- 28,12% pour la tranche d'âge de 16 à 24 ans
- 22% pour la tranche d'âge de 30 à 39 ans

3.5- Les femmes dans les dispositifs d'emploi

La volonté de travailler des femmes se retrouve dans leur présence dans les dispositifs d'emploi mis en œuvre depuis 1990 pour atténuer les effets du chômage. Ces dispositifs permettent aux jeunes, notamment les filles, de s'insérer temporairement dans la vie active moyennant des emplois précaires et peu rémunérés (32% du total des insertions ont une durée de trois mois, 43% de 6 mois). 43,3% des personnes qui, en 2003, ont œuvré dans le cadre des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) sont des femmes. Conçus au départ comme un instrument devant concilier « emploi d'attente » et exécution de programmes d'utilité publique des collectivités locales, les ESIL ont tendance à recourir au travail administratif au lieu d'activités liées au développement local. Pour le travail administratif, le recrutement est majoritairement féminin.

Le dispositif des contrats de pré-emploi (CPE) a été mis en application en 1998 en vue d'augmenter les possibilités d'insertion professionnelle des diplômés.

Du 1^{er} semestre 1998 au 1^{er} trimestre 2004, 188.867 femmes se sont inscrites auprès des agences locales de l'emploi soit 61,22% de l'ensemble des inscrits. 68,63% d'entre elles sont titulaires d'une graduation ou une post-graduation. Les données du 1^{er} trimestre 2004 révèlent que l'écart entre les femmes et les hommes au niveau des inscrits s'est réduit (50,53% pour les femmes et 49,46% pour les hommes) du fait de la levée de la contrainte liée à la condition de dégagement du service national pour les hommes.

Même les diplômés (hommes et femmes) issus des filières dites libérales comme les sciences médicales ou l'architecture ont des difficultés d'insertion dans la vie active.

Concernant la micro-entreprise, 17% des projets financés par l'ANSEJ ont été initiés et réalisés par de jeunes promotrices durant l'année 2003.

4- Les femmes algériennes dans les secteurs de souveraineté (Parlement et hautes fonctions)

Si les femmes qui travaillent dans les secteurs de l'Enseignement et de la Santé sont les plus nombreuses, de plus en plus de femmes activent dans les secteurs de souveraineté considérés traditionnellement comme étant « des citadelles masculines ».

4.1- Les femmes dans le secteur de la Justice

C'est l'un des premiers secteurs de souveraineté à être investi en grand nombre par les femmes. Ces dernières années, on note leur nette avancée dans le secteur de la Justice. Elles sont 21% au niveau des cours de justice, 39,56% au niveau des tribunaux et 45% au Conseil d'Etat (qui est présidé par une femme qui a succédé à une autre femme). Au total, au mois de septembre 2004, sur 2897 magistrats, 957 sont des femmes, soit un pourcentage de 33%. Ce taux peut être considéré comme insuffisant si l'on sait que sur les dix premiers lauréats de l'Institut National de la Magistrature sept sont des femmes. Cependant, ce taux tend à augmenter étant donné que d'année en année le nombre d'étudiantes dans la filière de la magistrature est de plus en plus important.

4.2- Les femmes aux Affaires étrangères

En 2001, pour la première fois, des femmes sont désignées à la tête des représentations algériennes à l'étranger.

En 2003, elles sont quatre à être ambassadrices (Autriche, Danemark, Finlande et Afrique du Sud). Deux candidates ont été élues depuis 2000, une au sein de la sous-commission des droits de l'homme aux Nations Unies et une au comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

4.3- Les femmes dans la Sûreté Nationale

Jusque là réservé aux hommes, le corps de la police a commencé à se féminiser. Parmi les cadres de la police féminine algérienne on comptait, en 1998, une femme commissaire principal, 11 femmes commissaires et une centaine d'officiers femmes.

Les écoles de police de Ain Benian (wilaya d'Alger) et de Constantine forment chaque années de nouvelles promotions de femmes. Parmi elles, on compte des universitaires, des femmes mariées et mères de famille. Ces femmes viennent de toutes les régions du pays et ont été formées aussi bien en matière de protection rapprochées, que de poursuite et d'arrestation de véhicules suspects, qu'en matière d'assaut d'immeubles occupés par des preneurs d'otages.

En 2002, le corps de police comprenait au total 5.979 femmes dont 3.007 agents civils et 21 femmes commissaires de police. 3% du nombre total du corps de la police sont des femmes.

4.4- Les femmes dans la protection civile

La première promotion de femmes sous-lieutenants de la protection civile est sortie au mois de juillet 2000. Elles étaient 21 femmes à vêtir, pour la première fois en Algérie, l'uniforme d'officiers de la protection civile.

4.5- Les femmes dans la gestion des affaires publiques

La première Constitution de l'Algérie indépendante, celle de 1963, a reconnu à la femme le droit de voter et d'être éligible. Elle est soumise aux mêmes conditions que l'homme.

Lors des élections locales et législatives de 2002, la participation des femmes en tant que candidates, bien qu'encore faible, a connu une nette évolution. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à exprimer leur volonté de participer à la gestion du pays.

Tableau n° 5 : Evolution de la participation des femmes aux élections locales et législatives 1997-2002

	1997		2002	
	Candidates	Elues	Candidates	Elues
Assemblées populaires communales	1.281	75	3.679	147
Assemblées populaires de wilayas	905	62	2.684	113
Assemblée nationale populaire	322	11	694	27

Le nombre des candidates dans les élections communales de 2002 a triplé par rapport à celui de 1997 et celui des élues a presque doublé. Cependant, le pourcentage des femmes élues reste insignifiant. Sur un total de 13.302 sièges dans les assemblées populaires communales, 147 ont été occupés par des femmes, soit 1,09% de femmes pour 98,91% d'hommes.

Sur les 27 élues à l'APN en mai 2002, trois ont été désignées comme membres du Gouvernement et sept d'entre elles siègent au Conseil de la Nation (Sénat).

4.6- Les femmes dans le Gouvernement

Depuis 1982, 17 femmes ont occupé des postes au Gouvernement. En juin 2002, cinq femmes ont fait leur entrée au Gouvernement dont une ministre déléguée, chargée de la famille et de la condition féminine ayant en charge les questions relatives à la protection et à la promotion des droits de la femme et de la famille.

4.7- Les femmes dans les fonctions supérieures de la Nation

En 1999, pour la première fois, une femme a été nommée wali (Tipasa). Depuis, plusieurs femmes ont été nommées walis hors cadre (02), wali délégué (01 à Bouzaréah), secrétaires générales de wilaya (Mostaganem, El Tarf, Bordj Bou Arreridj), inspectrices générales de wilaya (04 dont 01 à Alger) et chefs de daïra (07) : Boumerdès, Mansoura, Skikda, Arzew, Hasi Messaoud et Tizi Ouzou).

L'arrivée des femmes dans les secteurs de souveraineté est une tendance qui se confirme. Cependant, il faut remarquer que le pouvoir de décision échappe encore aux femmes. Elles ne peuvent donc peser de leur poids sur la décision politique si ce n'est par la voie électorale.

DEFIS ET ENJEUX

1- Le principe d'égalité entre les sexes

L'Etat algérien a consacré, à travers sa Constitution, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans discrimination de sexe.

Ce principe constitutionnel est reconduit en matière des droits civils et politiques et confère à la femme un statut de citoyenne à part entière.

Les questions relatives au statut personnel, sont, elles, régies par le code de la famille de 1984 qui est jugé par de nombreuses associations féminines comme étant un texte dérogatoire au droit commun et en inadéquation avec les règles du droit international auxquelles l'Algérie adhère.

D'autre part, la Constitution algérienne a souscrit aux objectifs de la charte des Nations Unies et a accordé la primauté des traités internationaux ratifiés par la loi.

La réforme du code de la famille figure dans le processus d'harmonisation législative pour mettre en adéquation la législation algérienne avec les engagements internationaux de l'Algérie.

2- La réforme du code de la famille

En août 2004, un avant projet de loi modifiant et complétant la loi n°84-11 portant code de la famille et élaboré par la commission nationale chargée de la réforme du code de la famille, mise en place le 26 octobre 2003 par le ministre de la Justice garde des Sceaux à l'initiative du chef de l'Etat a été présenté devant le conseil du gouvernement. Cet avant-projet de loi introduit des innovations dont les principales sont :

- la matérialisation du contrat de mariage ;
- l'obligation faite aux futurs conjoints de présenter un certificat médical au moment de contracter mariage ;

- la suppression de l'obligation d'avoir un tuteur pour la femme âgée de 19 ans et plus pour contracter mariage ;
- la suppression du mariage par procuration ;
- en cas de divorce la tutelle échoit à la mère quand celle-ci a la garde des enfants ainsi que le logement ou à défaut son loyer.

Le principal souci des membres de la commission était de concilier les principes de la « Chariâ » et les exigences de la modernité.

LES RESSOURCES A MOBILISER POUR LA REALISATION DE L'OBJECTIF

Le financement national de la part des secteurs traditionnellement concernés par la lutte contre l'analphabétisme et la formation professionnelle devra être développé.

Le financement international dans le cadre de la Ligue arabe, de l'Union africaine et dans le cadre euro-méditerranéen devra être sollicité pour aider à la mise en place de programmes statistiques fiables qui prennent en compte la notion du genre de manière à accéder à une meilleure connaissance de la condition féminine, et pour développer des activités génératrices de revenus pour les femmes.

LA CAPACITE D'EVALUATION ET DE SUIVI

L'information statistique par genre est resté rudimentaire quand elle n'est pas inexistante d'où l'incapacité de faire une analyse plus fine de la condition féminine dans la plupart des domaines. L'appréhension de la population, à son stade de développement actuel, par le système statistique doit être revu. Les concepts et les définitions utilisés actuellement sont pour beaucoup dépassés. De nouveaux paramètres doivent être introduits pour mieux cerner une population qui a beaucoup changé ainsi que son environnement politique et économique.

Ainsi, la capacité de connaissance et de suivi de la mise en œuvre de l'objectif numéro trois, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, est médiocre. Tous les secteurs n'ont pas intégré de manière significative la question du genre dans leurs études et leurs plans de développement.

Dans le cadre de l'amélioration du système d'information statistique général, on peut citer deux projets :

- Un projet portant audit du système national d'information statistique en cours d'exécution sur financement public algérien.
- La mise en place d'un commissariat général de la planification et de la prospective.

La capacité d'évaluation et de suivi de l'application de l'objectif n° 3, à savoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, est résumée dans le tableau qui suit :

<i>Actions</i>	<i>Appréciations</i>
Régularité de la collecte de données	Faible
Qualités des statistiques	Faible
Capacités d'analyse et de traitement statistique	Faible
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Faible
Mécanismes d'évaluation et de suivi des résultats	Faible

En conclusion, la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été prise en charge dès l'indépendance sur les plans de la législation et de l'éducation.

La 1^{ère} Constitution algérienne (1963) accorde à la femme la pleine citoyenneté et les efforts consentis par le pays en matière d'enseignement ont porté leurs fruits puisque aujourd'hui la parité filles/garçons a été dépassée aussi bien dans le secondaire que dans l'enseignement supérieur. Pour ce qui est de l'analphabétisme, l'écart entre les deux sexes s'est nettement réduit.

Ces aspects très positifs ne doivent pas occulter le fait qu'il reste beaucoup à faire pour que, dans les faits, la femme soit traitée à égalité avec l'homme.

Pour la réalisation de l'objectif n°3 dans des délais plus brefs :

- un effort devra être fait pour que la scolarité des filles atteigne les 100% et ce, dans tout le pays ;
- les programmes éducatifs devront intégrer, à tous les niveaux, la question du genre ;
- pour encourager l'emploi féminin, qui reste faible eu égard à la réussite des femmes dans l'enseignement, il faudra créer un environnement favorable en développant les services qui permettent à la femme de se libérer de certaines tâches domestiques et des contraintes liées à l'éducation des enfants (services qui seront bénéfiques à l'ensemble de la population puisque source d'emploi) ;
- afin de pouvoir suivre et agir sur la condition féminine en Algérie, l'information statistique devra intégrer la question du genre. Il est recommandé que les études et plans de tous les secteurs prennent en compte la dimension du genre.

Les pouvoirs publics, appuyés par la mobilisation des femmes, devront poursuivre leurs efforts en vue d'atteindre l'objectif numéro trois du Millénaire, à savoir, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes d'ici à 2015.

SECTION II : DURABILITE DES RESSOURCES ECOLOGIQUES

(Objectif n° 7 : Assurer un environnement durable)

Cet objectif est appréhendé à travers trois cibles et sept indicateurs. Ces derniers sont abordés en fonction des informations disponibles.

Cible 1 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Indicateurs :

- 1- Proportion de zones forestières
- 2- Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
- 3- PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)
- 4- Emissions de dioxyde de carbone (par habitant)

REMARQUES PRELIMINAIRES

L'Algérie, après son indépendance a investi dans une économie orientée vers l'amélioration du niveau de vie des populations et la mise en place d'un appareil de production national. Aussi, les exigences d'ordre environnemental n'avaient-elles pas le caractère d'urgence qu'elles revêtent aujourd'hui.

D'ailleurs, le concept d'environnement durable est un concept récent. Il est la résultante d'une évolution à partir des années soixante dans la prise en charge de préoccupations environnementales pour aboutir à celui de développement durable, utilisé pour la première fois, en 1980, lors des travaux de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature.

Les causes de la crise écologique sévère qui s'est progressivement aggravée durant les trois dernières décennies sont multiples. L'absence d'une politique d'aménagement durable du territoire, une croissance démographique non maîtrisée ainsi qu'une littoralisation du développement économique ont exercé des pressions dommageables sur l'environnement : dégradation des sols, désertification, sécheresse, déforestation, pollution de l'air et de l'eau, sur-urbanisation de certaines sous-régions affectant considérablement le patrimoine foncier à forte potentialité agricole ...

Cette situation alarmante a, en fait, constitué un facteur indéniable de prise de conscience des enjeux environnementaux et du développement durable ; il est apparu alors que l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement passait dans un premier stade par la mise en place d'un dispositif institutionnel, législatif et organisationnel cohérent à même d'assurer dans des délais relativement courts la concrétisation d'actions pouvant garantir effectivement un environnement durable.

C'est dans ce sens qu'une véritable stratégie intégrant les principes du développement durable visant à inverser les tendances actuelles a été définie et qui commence à enregistrer des résultats substantiels.

Dans le but d'améliorer la santé et le cadre de vie des populations, de conserver et de promouvoir le capital naturel et de protéger l'environnement, une **Stratégie Nationale de l'Environnement** assortie d'un Plan National d'Actions pour L'environnement et le Développement Durable (P.N.A.E-D.D : 2001-2004) a été élaborée ; ses objectifs premiers consistent à :

- intégrer la viabilité environnementale dans les programmes de développement et socio-économique du pays ;
- induire une croissance économique durable et réduire la pauvreté ;
- protéger la santé publique des citoyens.

En se dotant du PNAEDD, l'Algérie s'inscrit dans cette démarche initiée par le Sommet de Rio de Janeiro et à laquelle le Sommet de Johannesburg a donné une impulsion nouvelle.

Ce plan a défini un ensemble d'objectifs, de mesures et d'actions pour donner corps à l'impératif de développement durable.

Le PNAEDD a, d'ores et déjà, permis la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire cohérent et complet avec la promulgation de lois-cadres (environnement, aménagement de territoire) et de lois sectorielles (gestion des déchets, protection du littoral, création de villes nouvelles et leur aménagement).

Le dispositif institutionnel a été également développé dans les domaines de la surveillance de la qualité des écosystèmes, de la gestion des déchets, de la protection du littoral, de la conservation de la biodiversité, de la promotion des technologies propres et du développement des formations spécialisées dans l'environnement (voir annexes).

Les pouvoirs publics ont également consenti des investissements importants pour la protection de l'environnement, notamment à travers le Programme de Soutien à la Relance Economique. Dans ce cadre, la gestion des déchets solides et la propreté des villes, le traitement anti-érosif dans les bassins versants, l'aménagement de zones de développement durable, la conservation du littoral, ont bénéficié d'enveloppes budgétaires et certains résultats commencent à être enregistrés.

D'autres programmes relatifs à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, au développement rural intégré et à la résorption de l'habitat précaire, contribuent également à l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et de son environnement.

Par ailleurs, des actions significatives ont été engagées et concrétisées dans ce sens ; il s'agit en particulier :

- des contrats de performance dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle ;
Plusieurs unités industrielles polluantes ont engagé un processus d'intégration des impératifs de protection de l'environnement dans leurs projets de développement et ont consenti des investissements conséquents pour la dépollution.
 - le complexe d'électrolyse de zinc de Ghazaouet,
 - le complexe sidérurgique ISPAT,
 - les cimenteries de Meftah, Zahana et de Hamma Bouziane.
- de la lutte contre la pollution de l'air ;
 - les réseaux Samasafia (le premier projet réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du PNAE-DD concerne la mise en place de deux réseaux de surveillance de la qualité de l'air dénommés Samasafia implantés à Alger et Annaba),
 - la dépollution dans le Grand Annaba (un projet de dépollution a été mené au niveau d'Annaba avec l'appui de la Banque Mondiale sous forme de prêt de 36,6 millions de US \$),
 - des carburants verts (mise sur le marché de l'essence sans plomb. Le nombre de points de vente est de 112 sur tout le territoire).

La coopération internationale : Ces trois (03) dernières années ont été marquées par une intense activité de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les ententes et accords bilatéraux ont donné lieu à la mise en œuvre de vastes programmes de coopération et d'échanges d'informations et d'expériences avec de nombreux pays, et particulièrement : l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, Monaco, l'Espagne, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Plusieurs projets ont pu être lancés grâce à l'assistance technique et la mobilisation provenant de l'aide internationale, entre autres :

- La Banque Mondiale (BM) a accordé à l'Algérie un prêt de 78 millions \$US pour le contrôle de la pollution industrielle.
- Le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) a financé huit (08) projets portant sur un montant global de 15 millions \$ US. Il faut rajouter la requête portant sur un montant de 14 millions de US\$, introduite par l'Algérie auprès du FEM pour le financement d'un projet relatif à l'impulsion d'un marché de l'efficacité énergétique de l'industrie.
- Le Fonds Multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal a fourni une assistance technique et financière à une quarantaine d'entreprises algériennes pour les aider à éliminer les SAO et à les remplacer par des substances et technologies alternatives. L'aide financière globale a porté sur un montant de 20 millions de \$US.
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte aussi une assistance technique et financière à notre pays essentiellement dans le cadre du renforcement des capacités de l'éducation environnementale et du soutien à la mise en œuvre des conventions internationales conclues dans le domaine de l'environnement.
- La principauté de Monaco a octroyé à notre pays une station entrant dans le cadre d'un réseau d'observation de la qualité de l'air dans la ville d'Oran. Le réseau est actuellement en phase d'installation.

1- Proportion de zones forestières

▪ Le patrimoine forestier

Les écosystèmes forestiers s'étendent sur 3.670.000 ha soit 1,5% de la superficie totale du pays et environ 10% des territoires au Nord du Sahara. Un peu plus de la moitié de cette superficie est, cependant, constituée de séries de dégradation (maquis et garrigues).

Depuis l'indépendance, plus de 1,1 million d'ha ont été reboisés.

Les efforts de plantations sont souvent compromis par la destruction progressive des couverts forestiers liée à des facteurs anthropiques, quelquefois naturels (pathogènes). L'état des forêts est très variable mais, de manière générale, les espèces nobles régressent par rapport aux espèces rustiques. En 1997, la surface boisée globale était de 3 970 000 hectares. La surface détruite entre 1955 et 1997 approchait les 1 030 000 hectares (soit 24 000 ha/an).

Le taux de déforestation est de 21% en 42 ans ; c'est surtout la forêt en bon état qui disparaît (58% en 42 ans).

La forêt est remplacée par des broussailles et des reboisements qui présentent des signes de dégradation plus ou moins récents.

Les incendies constituent les principaux facteurs de la déforestation ; de 1985 à 1994, 920 000 ha de couverts forestiers ont brûlé, dont 477 629 ha en dix ans (301 780 ha de forêts, 91 566 ha de maquis et 82 746 ha de broussailles), soit l'équivalent de 30 000 ha/an de vraie forêt.

La moyenne annuelle entre 1999 et 2003 fait ressortir un nombre moyen de foyers d'incendies de 1.563 foyers et une superficie moyenne incendiée de 43.980.45 ha, dont 28.858 ha de forêts.

Dans le but de reconstituer le patrimoine forestier un Plan National de Reboisement (PNR) est engagé depuis déjà quelques années.

▪ Le Plan National de Reboisement

Le PNR est initié avec pour objectif l'émergence de systèmes économiques viables qui permettent aux populations rurales d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie ; il s'inscrit dans le cadre des orientations en matière de développement de l'agriculture de montagne, de mise en valeur des terres, de lutte contre la désertification et de protection et valorisation des ressources naturelles pour un développement durable.

Ce plan confirme en outre le souci permanent de protection contre les risques d'envasement des barrages et relance les reboisements industriels et de production.

La démarche du PNR poursuit l'œuvre du barrage vert dont le taux de réussite atteint près de 36%. (106 000 ha de reboisement en pins d'Alep).

La planification des actions à long terme ciblant des zones prioritaires va porter le taux de couverture de l'Algérie du Nord de 11% à près de 13% par la plantation de 1.245.900 ha sur 20 ans (horizon 2020) dont :

- Plantations forestières : 678.640 ha dont 163.000 ha de chêne liège
- Plantations fruitières : 381.000 ha
- Plantations fourragères : 186.260 ha

L'enveloppe financière globale consacrée au plan est estimée à 116 milliards de dinars.

Tableau n° 1 : Consistance du Plan National de Reboisement :

Type de reboisement	Consistance	
Reboisement industriel à base de chêne liège	163.000 ha	
Reboisement de production	250.000 ha	Chêne liège : 88.000 ha Cèdre:25.000ha Pin maritime +pignon: 50.000 ha Peuplier : 25.000 ha Noyau châtaignier pacanier merisier : 37.000ha Olivier amandier abricotier figuier : 25.000 ha
Reboisement de protection : plantations huiliers et pastorales	562.000 ha	Reboisement et fixation de berges et repeuplement : 225.000 ha Plantations huiliers : 228.000 ha Viticulture : 25.000 ha Plantation pastorale : 840.000 ha
Plantation dans le cadre de la lutte contre la désertification	333.260 ha	Reboisement et fixation de berges et repeuplement : 66.000 ha Fixation de dunes : 66.000 ha Brise vert : 33.000 ha Plantations huiliers : 66.000 ha Plantation pastorale : 102.260 ha
Reboisement d'agrément et récréatif	25.640 ha	

▪ Les aires protégées

Outre les aires protégées du Sud (parc national de l'Ahaggar avec 1.113.000 km² et le Tassili avec 286.808 km²), au Nord, il existe actuellement 08 parcs nationaux 195362ha), 04 réserves naturelles (37599 ha) ; 04 réserves de chasse (42.200 ha) et 03 centres cynégétiques.

Les principales caractéristiques de ces territoires figurent en annexes.

Au total, près des ¾ du territoire national sont classés comme aires protégées.

2- PIB par unité d'énergie consommée (Rendement énergétique)

Energie :

Le bilan énergétique est un instrument de premier ordre pour l'analyse du système énergétique national. Il décrit de manière synthétique les flux énergétiques à travers les différents agrégats : production, échanges, transformation et consommation.

Le bilan énergétique national

Le bilan énergétique national de l'année 2001 fait ressortir les principales caractéristiques suivantes des flux en la matière :

- l'énergie disponible, somme de la production nationale, des importations et des déstockages a atteint 148,8 MTEP (million de tonnes équivalent pétrole) en 2001 contre 154,1 MTEP en 2000 ;
- 20% de cette énergie a servi à la couverture des besoins internes, le reste, soit 80% a été destiné aux exportations ;
- la consommation globale d'énergie, somme de la consommation finale, des consommations non énergétiques et de celles des industries énergétiques, a atteint 30,8 MTEP, soit une croissance de 2,2% par rapport à 2000 ;
- les exportations sont passées de 124,2 MTEP en 2000 à 119,1 MTEP en 2001, enregistrant une baisse de 4,9% ;
- pour les approvisionnements internes, la consommation finale a augmenté de 3,7%, passant de 18,3 MTEP en 2000 à 19 MTEP en 2001.

Avec l'expansion du secteur de l'Energie et des Mines et la mise à la disposition de la population et de l'industrie de produits énergétiques à grande échelle, s'est ressenti le besoin d'empêcher la dégradation de l'environnement et du cadre de vie en général. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de mesures qui s'articulent principalement autour des objectifs suivants :

- la promotion et le développement de l'utilisation des énergies fossiles les moins polluantes (gaz naturel, GPL, essence sans plomb) ;
- la promotion des économies de l'énergie ;
- la dépollution et la réhabilitation des sites pollués ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- le développement du management environnemental au niveau du secteur de l'énergie et des mines.

De ce fait, un intérêt particulier est accordé à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et au processus de mise en vigueur du Protocole de Kyoto.

A ce titre, une attention particulière est accordée à la promotion de l'utilisation du gaz naturel dans la politique énergétique nationale, et qui s'articule sur les options énergétiques suivantes :

- l'utilisation prioritaire et maximale du gaz naturel, pour les usages primaires et la consommation finale qui recouvre les besoins de l'industrie, des ménages, des transports et des services ;
- le développement de l'utilisation des gaz de pétrole liquéfiés (G.P.L.), en complémentarité avec le gaz naturel ;
- la production de l'électricité à hauteur de 95% par le gaz naturel et son orientation vers des usages spécifiques ;
- la réduction progressive de la part des produits pétroliers dans le bilan énergétique qui devait être orientée à l'exportation ;
- une utilisation très réduite du bois qui favorise la sauvegarde du patrimoine forestier ;
- la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

En droite ligne de cette option des actions ont été mises en œuvre afin de promouvoir les énergies renouvelables.

▪ Les actions en faveur du développement des énergies renouvelables

Energie solaire

De par sa situation géographique, l'Algérie dispose d'un gisement solaire des plus élevé au monde.

La durée d'insolation sur la quasi totalité du territoire national dépasse les 2000 heures annuellement et peut atteindre les 3900 heures (Hauts Plateaux et Sahara). L'énergie reçue quotidiennement sur une surface horizontale de 1m^2 est de l'ordre de 5 KWh sur la majeure partie du territoire national, soit près de $1700\text{KWh}/\text{m}^2/\text{an}$ au Nord et $2263\text{ kwh}/\text{m}^2/\text{an}$ au Sud du pays.

Tableau n° 2 : Potentiel solaire en Algérie

Régions	Région côtière	Hauts Plateaux	Sahara
Superficie (%)	4	10	86
Durée moyenne d'ensoleillement (Heures/an)	2650	3000	3500
Energie moyenne reçue (Kwh/m ² /an)	1700	1900	2650

Ce gisement solaire dépasse les 5 milliards de GWh.

Potentiel éolien

L'Algérie a un régime de vent modéré (2 à 6 m/s). Ce potentiel énergétique convient parfaitement pour le pompage de l'eau particulièrement sur les Hauts Plateaux.

Potentiel de l'énergie géothermique

La compilation des données géologiques, géochimiques et géophysique a permis de tracer une **carte géothermique préliminaire**. Plus de deux cent (200) sources chaudes ont été inventoriées dans la partie Nord du Pays. Un tiers environ (33%) d'entre elles ont des températures supérieures à 45°C.

Potentiel de l'hydroélectricité

Les quantités globales sont importantes et estimées à 65 milliards de m³, mais finalement profitent peu au pays : nombre réduit de jours de précipitation, concentration sur des espaces limités, forte évaporation, évacuation rapide vers la mer.

Schématiquement, les ressources de surface décroissent du Nord au Sud. On évalue actuellement les ressources utiles et renouvelables de l'ordre de 25 milliards de m³, dont environ 2/3 pour les ressources en surface.

103 sites de barrages ont été recensés. Plus de 50 barrages sont actuellement en exploitation.

Le potentiel de la biomasse

a) Potentiel de la forêt :

Le potentiel actuel est évalué à environ 37 Millions de TEP (Tonnes équivalent pétrole).

Le potentiel récupérable est de l'ordre de 3,7 Millions de TEP. Le taux de récupération actuel est de l'ordre de 10%.

b) Potentiel énergétique des déchets urbains et agricoles :

5 millions de tonnes de déchets urbains et agricoles ne sont pas recyclés. Ce potentiel représente un gisement de l'ordre de 1.33 millions de Tep/an.

La contribution des énergies renouvelables n'est pas très importante dans le bilan énergétique, mais leur pénétration dans les sites isolés et dans les régions du Grand Sud constitue un complément non négligeable à l'électrification rurale du reste du pays.

Ainsi, vingt villages du Grand Sud (cf annexes) ont été électrifiés à l'énergie solaire. Ce qui représente 1000 foyers avec une puissance installée d'environ 500 KWc.

Un second programme d'électrification rurale de 16 villages, à l'énergie solaire, est en cours d'exécution, 800 foyers seront ainsi électrifiés.

Ceci est considérable pour des régions désertiques où la densité de la population est très faible, l'habitat épars et le recours aux solutions classiques est peu économique, qu'il s'agisse d'une

extension de réseau, compte tenu des distances et de faiblesse des puissances appelées, ou qu'il s'agisse des groupes diesel, compte tenu des problèmes d'entretien et d'approvisionnement en combustible qu'ils génèrent.

Cible n° 2 : Réduire de moitié, d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre

Indicateur :

1- Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable

▪ **L'alimentation en eau potable et les systèmes d'assainissement**

*** L'alimentation en eau potable**

La préoccupation fondamentale à prendre en charge dans le cadre du développement durable concerne un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle à savoir celui de la garantie pour les populations d'une alimentation durable en eau potable.

En Algérie, les ressources en eau sont limitées, vulnérables et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace.

La portion du territoire qui reçoit plus de 400 mm de pluie se limite à une bande de 150 km de large à partir du littoral, au-delà de l'Atlas tellien, sur une bande de 300 à 350 km de large, le climat devient semi-aride (pluviométrie se situant entre 100 et 400 mm). Enfin, sur plus de 1 000 km vers le Sud, c'est la zone aride où la pluviométrie tombe à moins de 100 mm d'eau par an.

Les ressources en eau sont évaluées à 16 milliards de m³, dont 9 milliards de m³ d'eau de surface, 2 milliards de m³ d'eaux souterraines au Nord et 5 milliards de m³ d'eaux souterraines exploitables dans le Sud. Actuellement, les disponibilités en eau par habitant sont d'environ 640 m³. Elles peuvent se limiter théoriquement à 380 m³/hab/an compte tenu du fait que seuls 4,7 milliards de m³ d'eau de surface sont mobilisables dans les barrages. Ce ratio théorique ne sera plus que de 260 m³/hab/an en 2020 pour une population attendue de 44 millions d'habitants.

En matière de mobilisation, 52 barrages en exploitation d'une capacité de 5,6 milliards de m³ mobilisent actuellement un volume de 2,8 milliards de m³/an d'eau superficielle.

Les barrages et transferts en cours de réalisation, au nombre de 11, doivent permettre de domestiquer progressivement, à l'horizon 2008, un volume supplémentaire de 1,1 milliard de m³.

43 barrages en projets d'études permettront de mobiliser à l'horizon 2020, un volume supplémentaire 2 milliards de m³, avec une capacité de 4,3 milliards de m³.

En ce qui concerne la mobilisation de l'eau souterraine, dans le Nord, un volume de 1,9 milliards de m³ est exploité annuellement pour des potentialités de 2 milliards de m³ ; dans le Sud, sur un volume exploitable de 05 milliards de m³/an, seuls 1,8 milliard de m³ est exploité annuellement.

Aujourd'hui, en matière d'alimentation en eau potable, la capacité globale des infrastructures existantes s'élève à un volume de 3,1 milliards de m³/j soit 8.500.000m³/j pour une demande estimée à 2,4 milliards de m³/an. La production d'eau, au titre de l'année 2003, a atteint un volume de 2,7 milliards de m³/an soit un taux de satisfaction de la demande de 79%.

La dotation domestique moyenne par habitant et par jour pour l'année 2003 a atteint 170 litres.

Il est admis aujourd'hui que les potentialités en eau de l'Algérie mobilisables ne pourront à moyen terme, répondre aux besoins du développement socio-économique du pays. C'est pourquoi, outre la poursuite de la réalisation du programme de mobilisation des ressources en eau

conventionnelles, le secteur des ressources en eau s'est attelé à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie basée sur l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles.

Cette option, jugée incontournable, consiste à recourir au dessalement d'eau de mer et à la réutilisation des eaux usées épurées à l'effet d'assurer au mieux l'équilibre entre l'offre et la demande aux différents usages.

C'est dans ce cadre qu'un programme de réalisation de stations de dessalement d'eau de mer sur le littoral a été défini et mis en œuvre permettant de produire d'ici 2020 un volume de 1.220.000m³/jour, soit 445 millions de m³/an (cf liste des stations en annexe).

Le programme de dessalement d'eau de mer concerne la réalisation de 21 stations qui totalisent une capacité installée de 57.500 m³/j, à même de satisfaire une population de 600.000 habitants.

Ce programme devait être finalisé au plus tard fin 2002 ; toutefois et considérant les faits que les travaux étaient engagés sous le sceau de l'urgence, il s'est produit un glissement dans le planning de la mise en service de ces unités.

Jusqu'à présent, 05 prises en mer ont été réalisées sur la base d'une étude marine. Cependant, et compte tenu du degré de pollution extrêmement élevé des eaux brutes par endroits et des rejets d'oued charriant beaucoup de matériaux sur leur passage, un pré-traitement spécifique devra être mis en place. Des mesures ont été prises en ce sens, par l'injection d'un flocculant.

Les projets de dessalement sont en cours de réalisation, le coût du dessalement atteint 5,5 milliards de DA environ.

Ces actions de mobilisation de nouvelles ressources en eau sont soutenues et renforcées par la mise en œuvre d'un important programme de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau visant la réduction des pertes d'eau générant, par voie de conséquence, une économie substantielle de la ressource en eau. Cette action concerne, en première phase, les réseaux d'AEP de grandes villes dont le taux d'avancement des travaux avoisine actuellement 60% pour Oran et 70% pour Alger Ouest. Quant à la ville de Constantine, les travaux seront lancés incessamment.

Parallèlement à cette opération et en attendant l'achèvement des études de diagnostic pour la réhabilitation des réseaux de distribution de 11 villes (Annaba, Chlef, Sidi Bel Abbès, Tizi Ouzou, Jijel, Tiaret, Mascara et El Oued) qui constitue la seconde phase de cette action, un programme d'urgence de rénovation des réseaux défectueux de ces 11 villes a été lancé en 2003 dans le cadre du programme de soutien à la relance économique.

La troisième phase de ce programme concernera l'étude et réhabilitation des réseaux de distribution de 16 villes.

En matière de qualité du produit, et s'agissant de l'eau distribuée par l'Algérienne Des Eaux (ADE) aux consommateurs, aucun cas de maladie à transmission hydrique n'a été enregistré à travers le territoire national ; l'essentiel des eaux traitées est conforme aux normes OMS de potabilité physico-chimiques, hormis les cas :

- des eaux provenant du bassin des Issers, alimentant Si Mustapha - Thénia les Issers et Bordj-Menaïel, qui contiennent du fer et du manganèse d'origine naturelle conférant à l'eau une couleur rougeâtre due à la précipitation du fer dans le sillage de la désinfection par le chlore ;
- de l'apparition d'un goût de vase au niveau des eaux provenant du barrage de Ain-Zada et alimentant les villes de Sétif et Bordj-Bou-Argeridj durant l'été lorsque des températures élevées favorisent la prolifération des algues (effet d'eutrophisation) ;
- des eaux géothermales du Bas Sahara, qui sont chargées en sels minéraux dépassant largement

la norme admissible et entraînant des problèmes d'entartrage des réseaux de production et de distribution des principales villes de la Vallée de l'Oued Rhir (El-Oued, Touggourt, Djemâa et Maghier) ; des propositions d'inscription d'opération de refroidissement et de déminéralisation sont projetés ;

- des eaux provenant de la nappe de Bredeah qui présentent une minéralisation élevée nécessitant l'installation d'une unité de déminéralisation (en cours de réalisation) ;
- de certaines nappes souterraines, où la concentration en nitrates due à l'utilisation intensive des engrais, dépassant la norme admise de 50 mg/l (Mitidja, environs de Sidi-Fredj, région de Dergana - Ben-Zarga).

Cible n°3 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie des habitants des taudis.

Indicateurs :

- 1- Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement
- 2- Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

1- Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

Si les objectifs physiques peuvent être considérés comme satisfaisants (un linéaire de 32.000 Km, un taux de raccordement moyen national, hors population éparsée estimé à 85%) avec une population urbaine totale raccordée au réseau d'assainissement est estimée à 22.762.000 habitants, l'impact attendu n'est malheureusement pas à la hauteur des investissements consentis dans ce domaine.

Le volume global d'eaux usées rejetées annuellement est évalué à près de 600 millions de m³, dont 550 pour les seules agglomérations du Nord. Ce chiffre passerait à près de 1.150 millions de m³ à l'horizon 2020.

Tableau n° 3 : Volume d'eaux usées rejetées

<i>Type d'agglomérations</i>	<i>Volume d'eaux usées rejetées (Hm³)</i>			
	1995	Taux (%)	2020	Taux (%)
Côtières	169	31	282	25
Amont des barrages	48	09	122	11
Proximité des périmètres	62	11	143	12
Autres	149	27	352	30
>20.000<50.000 hab.	122	22	251	22
<i>Total</i>	<i>550</i>	<i>100%</i>	<i>1150</i>	<i>100%</i>

En effet dans le domaine de l'épuration des eaux usées, on dénombre quarante cinq (45) STEP dont 18 en exploitation, trois (03) en travaux, trois (03) en cours de réhabilitation et vingt et un (21) sujettes à réhabilitation.

En matière d'assainissement rural, un important programme d'aménagement de bassins de décantation a été lancé en 1987 pour les petites et moyennes localités. Ce programme s'est traduit par la réalisation de 435 bassins concernant 31 wilayas et 404 localités. La population totale raccordée à ces bassins est d'un million d'habitants. Aucun bassin n'est pris en charge par les communes bien que leur entretien consiste en un curage une à deux fois par an.

En matière d'investissements, en autorisation de dépenses, l'enveloppe budgétaire n'a évoluée en moyenne annuelle que d'environ 13 à 14% durant les années 1993 à 1998.

Les efforts financiers ont été par la suite plus soutenus, un taux d'évolution de près de 40% est enregistré en 2000/2003.

Le Programme pluriannuel 2004-2008 en matière d'investissements figure en annexe.

2- Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements

▪ Habitat

La question de l'habitat et plus précisément de la politique du logement a toujours constitué depuis plus de trois décennies une priorité gouvernementale. En effet, des ressources considérables ont été consenties sur le budget de l'Etat pour faire face à une crise du logement, accentuée par un croît démographique important, un exode rural massif et une répartition déséquilibrée de la population sur le territoire national.

Ces investissements publics consacrés à procurer un logement au plus grand nombre de personnes lorsqu'ils sont mis en relation avec le PIB peuvent être considérés parmi les plus élevés au monde. A ce titre, il serait difficile de ne pas reconnaître que l'Algérie s'inscrit pleinement dans les OMD pour l'habitat tels que définis par la conférence des Nations Unies pour les établissements humains tenue à Istanbul en 1996 et qui visent à améliorer les conditions de vie des populations afin d'atteindre un double objectif, celui :

- du logement pour tous,
- du développement durable dans un monde de plus en plus urbanisé.

Toutefois, c'est également cette volonté affirmée de l'Etat de régler la question du logement par sa seule intervention qui a certainement été à l'origine du fait que ce double objectif ne soit pas encore atteint.

La prise de conscience de cette situation a commencé à se faire dès le début de la décennie 90, et c'est ainsi qu'une nouvelle politique de l'habitat a été définie visant à diversifier les formules d'accès au logement et partant à mobiliser les différents segments de la demande et à solvabiliser cette dernière.

▪ Les résultats obtenus

Les différentes formules d'accès :

Aujourd'hui, il est aisé d'affirmer que les dispositifs mis en place permettent l'accès au logement pour toutes les catégories sociales.

- **Le logement social locatif :** Ce type de logement est entièrement financé en concours définitif de l'Etat et cible les populations à très faible revenu.
- **Le logement social participatif en milieu urbain :** Ce type de logement est largement soutenu par l'Etat à travers des aides financières allant jusqu'à 500.000 DA et des abattements des prix des terrains ; cette formule cible les populations justifiant d'un revenu moyen ;
- **Le logement en location vente :** Il s'agit d'une nouvelle formule introduite notamment à partir de 2001 et qui cible des catégories moyennes dont le revenu ne dépasse pas 5 fois le SNMG.
- **Le logement promotionnel et l'auto-construction** destinés aux catégories pouvant se prendre en charge pour la réalisation de leur logement.

Dans **le monde rural**, l'aide financière a été retenue comme formule pouvant contribuer aux populations à se stabiliser et à satisfaire leurs besoins en la matière. Ces aides, qui ont connu des augmentations significatives (de moins de 100 000 DA à 500 000 DA) sont de deux ordres. Elles concernent, aussi bien, l'aide à la construction d'une nouvelle habitation que la réalisation de travaux d'aménagement, d'extension et d'amélioration du confort du logement existant.

L'amélioration des conditions de vie par l'accès au logement :

La mise en place successive de ces dispositifs ainsi que les importants efforts financiers consentis par les pouvoirs publics ont permis d'atteindre des résultats significatifs :

- le parc logement est estimé en 2003 à 5.793.300 logements pour une population de près de 32.000.000 d'habitants ;
- entre 1998 et 2003, plus de 768.000 logements ont été réalisés.

Cette évolution met en évidence une amélioration sensible des conditions d'habitat bien que des disparités régionales continuent d'exister. En effet le Taux d'Occupation par Logement (TOL) est passé de 7,14 en 1998 (RGPH) à 5,54 en 2003, ce qui est très appréciable.

A cela, il faut ajouter, dans les efforts consentis la prise en charge de la situation exceptionnelle vécue suite au séisme du 21 mai 2003 à travers notamment :

- la réhabilitation et le confortement de plus de 116 000 logements ;
- l'aménagement et la viabilisation de 17 500 chalets ;
- l'inscription de 20 000 logements sociaux locatifs pour le relogement des sinistrés.

En outre, il est incontestable de reconnaître que les anciens quartiers, véritables foyers endémiques d'habitat précaire qui s'étaient développés depuis la période coloniale et qui s'étaient maintenus notamment dans les grandes villes algériennes ont pratiquement tous été éradiqués. Il est certain que des foyers d'habitat précaire se régénèrent mais non plus comme par le passé concentrés autour des grandes villes mais par une multitude de foyers dont une grande partie d'entre eux ont vu le jour à la faveur des conditions sécuritaires que le pays a connu. Ces foyers font très souvent l'objet de traitement. En fait, leur durée de vie s'est considérablement réduite depuis plusieurs années modifiant ainsi la perception de ce type d'habitat.

Aujourd'hui, le parc d'habitat précaire est estimé à 500 000 unités, mais compte tenu de la grande mobilité de ces foyers, il apparaît difficile d'en cerner la véritable importance.

Les axes à renforcer

L'absence d'effectivité d'une politique d'aménagement du territoire et les résultats insuffisants en matière d'urbanisme, malgré les dispositifs mis en place, contrarient fortement les efforts consacrés en matière d'habitat.

Malgré les dispositifs institutionnels et législatifs mis en place ainsi que les importants efforts financiers mobilisés, l'on continue à observer des tendances lourdes de développement incontrôlé de nos agglomérations compromettant le patrimoine foncier agricole, déjà fortement menacé par ailleurs (sécheresse, désertification...) et la qualité de vie urbaine générant ainsi des conditions de vie difficiles pour les populations et créant, parfois, les conditions d'exclusion sociale d'une partie de la population.

Des quartiers entiers naissent sans que les conditions minima de viabilité soient réunies (constructions érigées sur gazoduc, sous des lignes à haute tension, sur sites inondables etc... (cf. rapport du CNES « *L'urbanisation et les risques naturels et industriels : inquiétudes actuelles et futures* » 22^{ème} session plénière, mai 2003).

La prise en charge de cette situation nécessite la participation active de l'ensemble des acteurs qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations

L'Etat, en premier lieu, qui doit réhabiliter sa mission de puissance publique : définition et mise en œuvre effective de politique d'aménagement du territoire, exercice effectif de la mission de contrôle et de promulgation de la règle et de la norme.

Des projets de lois et règlements sont en cours de maturation dont l'aboutissement est prévu pour l'année 2004. Ils concernent notamment l'amélioration des dispositifs de contrôle de l'urbanisme et de prévention des risques naturels et technologiques. Par ailleurs, la société civile reste insuffisamment impliquée dans la prise en charge de son propre cadre de vie et ce malgré un développement significatif du mouvement associatif.

De même l'existence d'une demande de logements non satisfaite malgré les importantes réalisations traduit certainement des anomalies en matière d'affectation des logements et des aides.

Cet élément semble être pris en considération à travers la mise en place d'un fichier national du logement qui permettra sans aucun doute à terme de corriger et de mettre un terme à la « déperdition de logements » à l'origine du malaise qui ne devrait pas avoir lieu, compte tenu des perspectives envisagées pour la période 2004/2009.

Les perspectives 2004/2009

Les pouvoirs publics se sont fixés comme objectifs de faire encore baisser le taux d'occupation par logement de 5,54 personnes par logement, enregistré en 2003, à un taux de 5 personnes par logement à l'horizon 2009.

Ainsi, le Gouvernement a pris l'engagement de livrer un million de logements durant les cinq prochaines années, toutes formules confondues ; la priorité étant donnée à l'habitat rural en vue de la stabilisation des populations et la re-dynamisation des activités agricoles et au logement location vente.

De ce fait, l'effort consenti par l'Etat en vue d'aider les populations les plus défavorisées à accéder à un logement décent sera maintenu et poursuivi.

Tableau n° 4 : Evolution des cibles et indicateurs de l'objectif n° 5

Objectifs: assurer un environnement durable	Indicateurs		Valeurs et leur évolution					
			1990	1998	2005	2010	2015	2020
Objectifs et cibles								
Cible 9. intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières (%)		10,5	11	11,5	12	12,5	13
	26. superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (%)		73	73				
	27. PIB par unité d'énergie Consommée (rendement énergétique)							
	28. Emissions de dioxyde de carbone (par habitant)							
Cible 10: réduire de moitié, d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.	29.Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable.	Réseau public	83	84	88	92	95	98
		Approvisionnement autonome	17	16	12	05	05	02
Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	30.portion de la population ayant accès a un meilleur système d'assainissement	Réseau public	83	84	85	86	87	88
		Assainissement autonome	17	16	15	14	13	12
	31.proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	Taux d'occupation par logement	7,5	7,14	5,5			
		Taux de précarité		6,95				

En conclusion, la question du développement durable doit revêtir, à la fois, un caractère vital et de constante actualité et s'intégrer à l'action globale de développement et de maîtrise des incidences des activités sur la promotion et l'équilibre des régions.

La mise en œuvre d'une politique en la matière requiert désormais des mesures innovantes à la hauteur des enjeux et un suivi permanent compte tenu de la pression des événements, de la montée des besoins et du gonflement des revendications.

Par ailleurs, le triptyque aménagement du territoire, développement durable et environnement qui doit constituer le principe directeur permanent est le seul de nature à replacer le développement équilibré et harmonieux au centre des préoccupations des différents acteurs économiques.

Au plan de la préservation de la biodiversité, la situation de la **forêt** algérienne reste préoccupante malgré les nombreux programmes réalisés. La régression forestière continue, n'est certainement pas due à la fragilité du matériel biologique, bien au contraire, le matériel est rustique peu exigeant et présente de grandes facultés d'adaptation.

Ce recul est le résultat de la fragilité de la forêt algérienne soumise à toutes formes de dégradations et notamment à l'action anthropique, c'est-à-dire celles relatives au défrichement, au surpâturage, au piétinement, à la cueillette, et à quelques phénomènes pathologiques ou parasitaires naturels.

Les actions forestières devraient être mieux intégrées dans une approche globale, à la fois économique et écologique assortie d'une participation interactive des populations.

La sensibilisation des riverains à la protection du patrimoine forestier et leur participation à sa gestion rationnelle devraient constituer les fondements d'une approche participative.

Par un traitement sylvicole adéquat, il est possible d'améliorer la résistance des forêts au feu. Les forêts peu exploitées sont plus sensibles aux incendies.

Le choix des essences de reboisement est souvent empirique ; il repose sur la qualité technologique et l'adaptation écologique des espèces.

Ce choix doit tenir compte de leur résistance aux maladies, aux insectes et aux incendies ; il importe de renoncer à reboiser dans les secteurs à risque grave d'incendie.

La gestion du patrimoine forestier rencontre des difficultés générées par l'absence d'une actualisation permanente des inventaires et d'un plan d'exploitation rationnelle des forêts.

Dans le domaine de l'**énergie**, eu égard, à l'incontournable préservation des milieux naturels, de la santé publique et aux engagements internationaux du pays, il est de la plus haute importance d'intégrer la préservation de l'environnement et le développement durable au niveau de l'élaboration de la politique, de la planification et de la gestion.

L'élaboration d'études d'impacts sur l'environnement, la mise en place de plans de gestion de l'environnement et la conduite d'audits sur les complexes en matière d'environnement devraient être rigoureusement appliquées.

L'expansion de l'utilisation des produits énergétiques à grande échelle, fait peser de grands risques quant à la dégradation de l'environnement et du cadre de vie en général.

Il est opportun de conforter l'importance accordée à la promotion de l'utilisation du gaz naturel dans la politique énergétique nationale, qui s'articule sur les options énergétiques suivantes :

- l'utilisation prioritaire et maximale du gaz naturel, pour les usages primaires et la consommation finale qui recouvre les besoins de l'industrie, des ménages, des transports et des services,
- le développement de l'utilisation des gaz de pétrole liquéfiés (G.P.L.), en complémentarité avec le gaz naturel,
- la production de l'électricité à hauteur de 95% par le gaz naturel et son orientation vers des usages spécifiques,
- la réduction progressive de la part des produits pétroliers dans le bilan énergétique qui devait être orientée à l'exportation,
- une utilisation très réduite du bois qui favorise la sauvegarde du patrimoine forestier.

En ce qui concerne les enjeux de l'eau, enjeux d'ordre social, économique, écologique, sécuritaire et politique, ils auront tendance à prendre plus d'ampleur et d'intensité au fil des ans si l'on n'accorde pas toute l'attention aux infrastructures qui abritent et véhiculent cette ressource fragile et si des dispositions urgentes ne sont pas prises pour sa préservation des atteintes et menaces diverses et pour lui assurer sa valeur économique réelle.

Le problème de l'eau est particulièrement sensible, en raison de son importance pour la satisfaction des besoins croissants de consommation des populations, mais aussi pour les activités industrielles et agricoles. Il est sensible également, en raison de la menace que font peser sur cette ressource vitale, la pollution, les phénomènes climatiques tels que les sécheresses cycliques qui affectent le pays et les problèmes liés à la gestion.

Malgré les réformes institutionnelles engagées et les investissements importants consacrés à de nombreuses réalisations, les objectifs quant à la performance attendue n'ont pas été atteints. En effet, on est encore loin d'un approvisionnement convenable en eau potable de l'ensemble de la population et de l'amélioration de la production agricole par l'extension des superficies irriguées.

Assurer des conditions fiables d'un service public de l'eau potable et de l'assainissement revient à produire et à fournir en permanence de l'eau en quantité suffisante, d'une qualité satisfaisante et au moindre coût.

De même, assurer un service public d'assainissement consiste à collecter les eaux usées, à les épurer avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Ce sont deux politiques qui répondent le mieux aux attentes des populations, tant au plan du confort, et d'hygiène que des exigences d'un service public permanent.

Pour assurer un service de qualité d'AEP, les besoins financiers seraient selon les estimations effectuées par le CNES dans son rapport sur l'eau, hors irrigation, de l'ordre de 1,15 milliard de \$US par an, soit 80 milliards de DA par an pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement.

Une telle exigence financière commande une nouvelle approche en la matière ; si les actions d'investissement et d'équipement menées à ce jour ont occulté complètement les critères économiques de rentabilité, il convient désormais de ne plus sacrifier les formes et les moyens de gestion au profit du résultat immédiat ou de l'impact social souvent éphémère.

Par ailleurs, la recherche de plus de rigueur dans la gestion de l'eau commande que les investissements, de plus en plus rares, soient utilisés eux aussi avec plus de rigueur et que les aspects liés à la compétence, au professionnalisme, au management et à l'expertise multiforme, doivent constituer plus que jamais une préoccupation majeure.

La question de la préservation et de la gestion rationnelle des ressources en eau doit figurer parmi les préoccupations majeures du pays ; une démarche appropriée consiste à combiner la gestion intégrée de l'eau avec celle des autres ressources naturelles.

La formation et la qualification de la ressource humaine au plan de la gestion des ressources en eau, visant le développement de l'intégration des filières de l'eau au niveau de la formation et de l'enseignement professionnel, mérite une attention soutenue de la part des pouvoirs publics. A propos de l'**habitat**, la politique en la matière ne peut évoluer en marge du fonctionnement de l'économie nationale.

L'examen de la problématique de l'habitat met en relief, entre autres, les éléments déterminants du logement social, dans sa composante et des causes structurelles qui alimentent son déficit face à une demande de plus en plus forte, dans un contexte de crise du logement aux dimensions devenues difficilement contrôlables.

L'ampleur du déficit en la matière témoigne des limites d'un système et d'une politique fondée sur la quasi exclusivité de l'Etat à produire et à distribuer le logement.

L'Etat, en pleine mutation, ne peut plus exercer comme avant les fonctions de producteur, opérateur, investisseur, gestionnaire, car ses moyens sont comptés.

Maintes fois rappelé par le CNES, l'Etat, dans sa nouvelle définition, doit être le régulateur et le protecteur garant de l'intérêt général et de la cohésion sociale.

Aussi, le mouvement d'urbanisation tel qu'il s'est engagé et développé, sera-t-il source de risques multiformes et facteur d'amplification considérable lors de la survenue d'aléas naturels ou industriels.

Pour mettre un terme aux dérives qu'ont connues l'aménagement du territoire et le mouvement d'urbanisation, l'Etat doit reprendre son rôle de concepteur, d'arbitre et de gardien vigilant des équilibres fondamentaux de la Nation.

Les surcharges urbaines, particulièrement élevées dans certains quartiers populeux, et la prolifération de l'habitat précaire dans les zones périphériques continuent d'approfondir la fracture profonde au sein de la société urbaine.

Sur un autre plan, les différents réseaux (voirie, eau potable, assainissement, énergie, téléphone), conçus et dimensionnés pour une population moins dense, sont actuellement saturés et ne répondent plus aux besoins essentiels de la population urbaine, ce qui donne lieu à tous types de frustrations, d'insatisfactions, de dépassements et de pratiques illicites.

Devant la saturation accentuée atteinte par les cadres urbains, on assiste inévitablement au développement des constructions illicites et de l'habitat précaire qui ont complètement défiguré le tissu urbain, dans toutes les villes du pays.

En définitive, quel que soit le domaine considéré, l'efficacité et l'efficience des actions d'investissement et d'équipement restent subordonnées au rôle que doit jouer l'Etat en la matière ; celui-ci gagnerait à se délester des activités de gestion qui peuvent être mieux assurées que lui par d'autres structures dont c'est la vocation.

A cet égard, en sa qualité de puissance publique, il fera moins et mieux, notamment dans le domaine du contrôle, du suivi et des sanctions, corrélativement à la triple exigence de la qualité de service, de l'équité et de la performance.

DEUXIEME PARTIE

***L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL
ET SES EFFETS SUR LES ODM***

« Etre soi-même, de son peuple, de son temps »

H. BOUMEDIENNE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les retards de la communauté internationale à répondre, de façon moins que proportionnelle, aux efforts internes d'ajustement des pays en développement, ont fait que, sur la période étudiée, le seul service de la dette a représenté plus de 3 fois son principal.

Le Président du CNES a attiré l'attention sur cette iniquité tant à travers des séminaires internationaux organisés conjointement avec des institutions similaires¹⁰, qu'auprès du CES des Nations Unies (ECOSOC).

Aussi, une nécessaire prise de conscience mondiale de l'interdépendance et de la coordination indispensable entre tous les acteurs de la communauté internationale s'impose-t-elle. C'est à cela, du reste, que peuvent contribuer, les Objectifs du Millénaire. Ils font, en tout état de cause, apparaître un certain consensus sur les maigres résultats des actions internationales conduites jusqu'ici et qui, trop souvent, hélas, ne sont pas toujours à la hauteur des espoirs affichés d'un côté et des générosités exprimées de l'autre.

D'ailleurs, le rapport du Forum économique mondial du 14/05/04, aboutit à une même conclusion, en déclarant que la famine frappe 800 millions de personnes et qu'elle est susceptible d'augmenter au Moyen Orient, en Afrique subsaharienne et en Asie du sud. 96 pays sont hors course pour atteindre l'accès à une éducation primaire car « il manque toujours 5 à 6 milliards de dollars pour réaliser cet objectif ».

Ces omissions ne permettraient-elles pas de poursuivre le traitement de ces questions selon une certaine logique de l'aide ? Dans la plupart des cas, cette aide n'est articulée que de façon « molle » aux Objectifs du Millénaire.

Les pays en développement, quant à eux, définissent leurs propres programmes, et pour la plupart, sans tenir compte de ces objectifs. Comment ne pas constater un net décalage entre les OMD et les logiques propres aux pays riches et aux pays en développement ? Situation d'autant plus paradoxale, que les Etats membres se sont engagés à réaliser un partenariat pour atteindre ces objectifs minimaux.

La question de la mobilisation des ressources publiques pour la réalisation des OMD demeure posée. L'Aide Publique au Développement ou APD des pays membres de l'O.C.D.E., est passée, en termes absolus de 48 milliards de dollars US en 1996 à 56 milliards en 2004 ; mais rapportée au PIB elle n'a cessé de décliner (0,27% en 1995 à 0,22% en 2003) L'on verra que pendant la période de référence 1990/2000, pour les pays de l'OCDE 5 d'entre eux ont augmenté leur APD. En revanche 16 l'ont diminué. Pour l'Afrique subsaharienne, pendant la même période, l'aide a diminué de 2 milliards de \$.

Selon les experts, pour atteindre le seul objectif n°1, à savoir : « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar PPA par jour », l'APD devrait être de 54 milliards \$ à 62 milliards \$. Les autres Objectifs du Millénaire nécessiteraient une APD évaluée de 35 à 76 milliards de \$.

L'ensemble des OMD impliquaient, ainsi, une APD appuyant les efforts internes des pays en développement de 89 à 138 milliards de \$, au lieu des 56 milliards de \$ actuels. Encore faut-il préciser que les 56 milliards \$ ne sont pas directement liés avec les cibles et indicateurs des OMD.

En d'autres termes, est-il possible de maintenir la même configuration de l'APD si la communauté internationale souhaite politiquement atteindre les objectifs fixés ?

¹⁰ « La dette contre le développement » actes de la rencontre d'Annaba Publisud et aussi « la lutte contre la pauvreté par le développement durable pour une approche en partenariat ». Contribution du CNES au groupe de travail pour la 8^{ème} rencontre d'Alger de l'AICESIS

Cette interrogation se justifie par les résultats peu satisfaisants sur le plan mondial trois ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire.

Ces résultats ne peuvent être expliqués d'autant que la communauté internationale dispose d'outils d'évaluation et d'alerte sophistiqués. Les causes de ce constat impliquent un certain questionnement dont le point nodal a trait à l'appropriation privée des savoirs par les pays du nord issus de la Division internationale du travail induisant des effets négatifs sur les OMD.

CHAPITRE I : *EVALUATION DES PREMIERS RESULTATS AU NIVEAU MONDIAL, TROIS ANNEES APRES L'ADOPTION DES OMD*

SECTION I : DES RESULTATS PEU SATISFAISANTS OBTENUS PAR LES PAYS MEMBRES TROIS ANNEES APRES

Les résultats obtenus ont fait l'objet d'un premier bilan dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD. Certains OMD contribuent à améliorer les capacités essentielles en matière de développement humain, d'autres en constituent une condition essentielle.

I- Les objectifs qui contribuent à améliorer les capacités essentielles de développement humain dans chaque pays

I.1- Disposer d'un niveau de vie décent :

- **Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim**

Rien ne garantit que les pauvres engrangeront les bénéfices d'une croissance du PIB par habitant. L'ampleur de la pauvreté monétaire absolue dans un pays dépend à la fois du revenu par habitant et de la répartition de ce revenu dans ce pays. Plus la répartition est inégale, moins la croissance profitera aux pauvres. 24 pays ont des difficultés à effectuer le parcours et pour 15 autres, dont 6 en Afrique subsaharienne, la situation a empiré dans les années 90.

Encadré n° 1 : Réflexions sur certains concepts

La pauvreté phénomène relatif

Même les habitants les plus pauvres des pays riches ont généralement un revenu bien supérieur à celui des pauvres vivant dans les pays en développement, mais ils n'en souffrent pas moins de graves manques. En effet, plus un pays s'enrichit, plus ses habitants ont besoin de produits et de services coûteux pour pouvoir participer à la vie de la société. Un élève peut se sentir exclu des discussions en classe si ses parents ne possèdent pas de téléviseur. Un ouvrier du bâtiment peut être dans l'incapacité de trouver du travail s'il n'a pas de voiture. De tels biens, qui étaient naguère des objets de luxe, deviennent essentiels à mesure que leur usage se généralise. Ainsi, même dans un pays riche où la pauvreté monétaire absolue n'existe pas, la pauvreté monétaire relative peut engendrer une pauvreté absolue dans certaines dimensions importantes du développement humain, telles que l'éducation, l'estime de soi ou la capacité à trouver un travail décent.

Tous les pays de l'OCDE ont vu leur revenu s'accroître en valeur absolue au cours des deux dernières décennies. Cependant, la plupart connaissent également un creusement des inégalités de revenu. C'est au Royaume-Uni et aux Etats-Unis que cette dégradation est la plus constante et la plus grave. Entre 1979 et 1997, aux Etats-Unis, le PIB réel par habitant a augmenté de 38%, mais le revenu d'une famille vivant avec le salaire médian ne s'est accru que de 9%. L'essentiel de la progression du revenu national a donc bénéficié aux très riches.

Dans ce pays, le revenu des 1% de familles les plus fortunées a ainsi fait un bond de 140%, soit trois fois plus que la moyenne. En 1979, le revenu des 1% de familles américaines les plus riches était 10 fois plus élevé que celui de la famille médiane. En 1997, il était 23 fois supérieur.

Deux pays, le Canada et le Danemark, s'inscrivent à contre-courant de cette tendance : les inégalités de revenu y sont restées stables, ou ont légèrement diminué. Ce résultat tient, essentiellement, à la politique budgétaire et aux transferts sociaux, ce qui montre qu'avec une volonté politique, le relèvement du niveau de revenu ne s'accompagne pas inévitablement d'un creusement des inégalités.

*Sources : - Rapport mondial sur le développement humain 2003
- Banque mondiale, 2001.*

Pour réduire de moitié la pauvreté monétaire dans le monde, il faudrait connaître une croissance de 3,7% du PIB par habitant et par an. Seuls 24 PED ont connu un tel rythme dans les années 90. (Chine et Inde en particulier). 52 PED ont même connu une croissance négative dans la dernière décennie. C'est particulièrement vrai pour l'Afrique subsaharienne dont la pauvreté s'est accrue de 5% par rapport à 1990.

Dans les Peco et la CEI, il est noté que si un petit nombre de ces pays affichent aujourd'hui de très bons résultats, " dans de nombreux autres, toutefois, le revenu demeure très inférieur à ce qu'il était par le passé "

Sur les 73 pays (80% de la population mondiale) pour lesquels des données sont disponibles, 48 ont vu les inégalités augmenter depuis les années 50 et 9 seulement (4% de la population) ont enregistré une amélioration. Ces différences ne sont pas l'apanage des seuls pays pauvres.

Ainsi l'IPH2 calcule l'Indice de Pauvreté Humaine délimité aux pays de l'OCDE portant en particulier sur la pauvreté, l'illettrisme et le chômage de longue durée. Calculé pour 17 pays à I.D.H pratiquement identique, l'IPH2 montre un taux de pauvreté compris entre 6,8% en Suède et 15,8% aux USA. (15,1% au Royaume-Uni), la France, avec un IPH de 11,1, se situant juste avant l'Italie (12,3) et à égalité avec l'Espagne (11,5). On constate également que la position de la

France (8e sur 17 pays) est meilleure en terme de pauvreté monétaire qu'en terme de pauvreté humaine.

- **Réduire de moitié la proportion de ceux qui souffrent de la faim :**

Dans 50 pays (40% de la population), plus de 1 enfant sur 5 de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale. Pourtant 17 de ces pays entrent dans la catégorie du développement humain moyen.

Sur 815 millions de personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde, 777 sont dans les PED, 27 dans les économies en transition des PECO et la CEI et 11 dans le monde industrialisé.

I.2- Accéder à l'éducation et à l'instruction :

- **Garantir à tous une éducation primaire :**

Alors que l'éducation a des répercussions importantes sur les taux de mortalité, sur le revenu et sur la cohésion sociale, 133 millions d'enfants, dont 97% dans les PED, ne sont pas scolarisés (dont 60% de filles). Dans 93 pays (39% de la population) les données sont insuffisantes.

De nouveau, c'est en Afrique que la situation est la pire : sur 21 pays où existent des données, 14 sont très en retard ou en régression.

Les résultats obtenus par les pays arabes sont souvent associés à l'inégalité des sexes, alors que tous les pays de cet ensemble sont en passe d'atteindre l'égalité dans le primaire.

Les différences de revenus à l'intérieur d'un même pays jouent un rôle dans l'accès à l'enseignement. Par exemple, au Sénégal, le taux de scolarisation dans le primaire des enfants des ménages les plus pauvres est inférieur de 52% à celui des riches. (36% en Zambie) Ce taux s'aggrave encore selon les sexes (Egypte, Inde, Maroc, Niger, Pakistan). En Inde, par exemple, cette ségrégation "sexiste" passe de 3% pour les ménages les plus nantis à 34% pour les plus pauvres.

L'éducation primaire pour tous passe donc aussi par l'élimination des disparités entre les sexes : Au Bénin, la différence entre les taux de scolarité des garçons et des filles de 6 à 14 ans est de 21 points; aux Indes elle est de 17% en moyenne.

Mais cela tient aussi aux dépenses publiques d'enseignement qui favorisent souvent les riches : En Equateur 20% des ménages les plus pauvres ne bénéficient que de 11% du budget d'éducation contre 26% pour les 20% les plus riches. Au Chili, au Pérou, aux Philippines et en Thaïlande, plus de 40% des dépenses totales d'enseignement relèvent du privé.

Mais ces inégalités se rencontrent aussi dans les pays industrialisés : Aux USA la différence en matière d'illettrisme des Afro-Américains par rapport à la population blanche équivaut à 4 ou 5 ans de scolarité. Pour ceux d'origine hispanique l'écart est compris entre 18 mois et 2 ans)

Sur 854 millions d'adultes illettrés dans le monde, 544 sont des femmes. Dans 43 pays le taux d'alphabétisation des hommes est supérieur d'au moins 15% à celui des femmes.

I.3- Vivre longtemps et en bonne santé :

- **Réduire des 2/3 la mortalité des enfants :**

Il suffirait souvent d'améliorations simples et faciles à apporter sur le plan de la nutrition, des infrastructures sanitaires ou de la santé et de l'éducation des mères" pour réduire les taux de mortalité infantile et post infantile. En Amérique latine et Caraïbes, 8 pays sont en retard; dans la zone Asie de l'Est et Pacifique, 3 sont encore loin des objectifs, dont la Chine. Les résultats sont franchement négatifs pour la CEI et en Afrique Subsaharienne 34 des 44 pays sont très en retard ou en recul.

▪ **Améliorer la santé maternelle :**

La présence de personnel qualifié est essentielle pour réduire la mortalité maternelle: 29% des accouchements sont assistés en Asie du Sud, 37% en Afrique subsaharienne. Si le risque de décéder au cours d'une grossesse ou d'un accouchement est de 1/4.085 dans les pays de l'OCDE, il est de 1/13 en Afrique subsaharienne.

Les taux de vaccination qui avait beaucoup progressé au cours des années 80, s'est stabilisé à 75% dans la dernière décennie, et en Afrique, il est même retombé en deçà de 50%. Pourtant la mortalité infantile a une incidence majeure sur l'espérance de vie.

▪ **Combat contre le sida, le paludisme et autres maladies**

En raison du sida, l'Afrique subsaharienne accuse une diminution de son espérance de vie depuis le début des années 90. Au Burkina Faso, par exemple, qui n'est que 20e sur la liste des pays les plus touchés, l'espérance de vie a reculé de 8 ans. Au Botswana, pays le plus touché, l'espérance de vie n'est que de 36 ans (77 ans en Occident). L'Europe de l'Est et la CEI sont la seule région où cette espérance est aujourd'hui inférieure à celle de 1990.

La chute de l'espérance de vie n'est qu'une des conséquences du sida. En Thaïlande, un tiers des familles rurales touchées par le sida ont vu leurs revenus baisser de moitié. Les soins pour un malade en Côte d'Ivoire (300 \$/an) représentent entre un quart et la moitié du revenu annuel d'une petite exploitation agricole. Et dans les zones urbaines, la consommation de produits alimentaires par habitant a chuté de 41%, les dépenses scolaires de moitié.

Certains pays industrialisés d'où sont originaires les grands laboratoires pharmaceutiques, exercent des pressions sur les PED pour les dissuader de produire des versions génériques susceptibles de se substituer à ces médicaments sous brevet.

Mais si l'on considère la Déclaration de Doha sur l'accord Adpic et la santé publique comme une évolution positive, l'on ne manque pas de s'interroger sur la question essentielle pour tous les PED ne disposant pas de leur propre secteur pharmaceutique : ...des pays peuvent-ils s'affranchir des brevets et produire des traitements génériques pour les exporter vers d'autres PED ? La recherche "des solutions avec l'aide des laboratoires...[qu'elle] soit concrètement possible ou non,...le droit international doit donner la priorité à la santé publique mondiale.

▪ **Le paludisme et la tuberculose :**

300 millions de personnes sont atteintes de paludisme (90% en Afrique subsaharienne). Un pays affecté par le paludisme peut perdre 1% et plus de croissance par an.

La tuberculose touche 60 millions de personnes. Faute d'accès aux traitements, 2 millions par an meurent de tuberculose et 1 million du paludisme. En l'absence d'action plus efficace, on comptera, en 2020, un milliard de tuberculeux dont 35 millions mourront.

II- Les objectifs qui contribuent à créer les conditions essentielles au développement humain :

II.1- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'I.S.D.H (Indice Sexo spécifique du Développement Humain) est pour tous les pays inférieur à l'I.D.H.

A l'échelle mondiale les femmes ne gagnent que 75% du salaire des hommes.

On estime à 100 millions (dont 50 en Inde) le nombre de "femmes portées manquantes" (infanticides, avortements sur des filles).

Concernant la participation des femmes calculé par l'I.P.F (Indice de Participation Féminine), on constate que certains PED enregistrent de meilleurs résultats que les pays industrialisés : Les Bahamas et Trinidad-Tobago se classent à ce niveau devant l'Italie et le Japon ; l'I.P.F de la Barbade est supérieur de 25% à celui de la Grèce. Il en est conclu qu'un revenu élevé n'est pas un préalable à la création d'opportunités pour les femmes.

Ce qui est frappant, ce sont les résultats obtenus par les pays arabes, souvent associés à l'inégalité des sexes. Tous les pays de cet ensemble sont en passe d'atteindre l'égalité dans le primaire.

II.2- Durabilité des ressources environnementales :

165 pays, totalisant 89% des émissions mondiales de CO² n'avaient pas ratifié le Protocole de Kyoto au début de 2002 (dont les USA, responsables d'un quart des émissions totales).

En 2000, 1,1 milliard de personnes n'avaient pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards ne disposaient d'aucune forme d'équipements sanitaires. Si des progrès ont été enregistrés au cours de la dernière décennie, « les défis restent énormes car 27% de la population mondiale vivent dans des pays qui sont très en retard sur l'objectif visant à réduire de moitié la proportion de leur population dépourvue d'accès à un point d'eau aménagé ». Conséquences : 4 milliards de diarrhées par an entraînant 2,2 millions de décès. (15% de la mortalité infantile dans les PED) ¹¹.

Le trachome a entraîné la cécité de 6 millions de personnes et menace 500 autres millions.

SECTION II : LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ISPOSE POURTANT D'OUTILS D'EVALUATION ET D'ALERTE

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain, publié pour la première fois par le PNUD en 1990, est une source de points de vue alternatifs sur les défis du développement, inspirant un mouvement croissant dans toutes les régions du monde, engagées à adopter l'approche fondée sur le développement humain et à reconnaître le principe du développement des peuples, par les peuples et pour les peuples.

Ce rapport a proposé un indicateur d'évaluation du développement humain, l'IDH, qui mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné, selon les trois critères de développement humain, qui sont la longévité, l'instruction et les conditions de vie. Cet indicateur composite comprend trois variables :

- L'espérance de vie,
- Le niveau d'éducation (mesuré, d'une part, par le taux d'alphabétisation des adultes et, d'autre part, par le taux combiné de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur des personnes âgées de 6 à 23 ans),
- Le PIB réel par habitant (mesuré en parité des pouvoirs d'achat).

¹¹ Selon la BM, la proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée a diminué depuis 1990

1.2- Cette initiative a récemment conduit à la préparation de **Rapports Arabes sur le Développement Humain**, qui a fourni un état des lieux particulièrement franc sur le niveau de développement et les défis de la région. Il a pointé du doigt trois déficits majeurs, à savoir la gouvernance, le genre et les connaissances, qui mettent en danger le futur de la région.

1.3- En un demi-siècle d'existence, **les états membres des Nations Unies**, pour tenter d'apprécier le niveau de développement et l'équité dans la répartition de ses résultats pour chaque pays, sont passées d'une appréciation selon une logique de produit brut à une logique de besoins sociaux puis, depuis 1990, à une logique de Développement Humain.

1.4- Bien que l'indicateur de développement humain soit incontestablement plus riche que le seul PIB dans l'évaluation du développement, il reste néanmoins insuffisant, voire contestable.

En effet, alors que le taux de croissance exprime l'évolution quantitative des agrégats de production, l'IDH exprime, quant à lui, les résultats de la répartition de cette croissance et ses effets sur les indicateurs de niveau de vie des citoyens. Néanmoins dans les deux cas, il n'y avait pas de jugement normatif sur les modes et les mécanismes de répartition.

En 1995, deux indicateurs complémentaires ont été proposés, qui visent à évaluer les disparités entre les hommes et les femmes du point de vue du développement humain. Le premier est l'indicateur sexo-spécifique de développement humain (ISDH) qui est, en fait, l'IDH corrigé en fonction des inégalités sociologiques entre les sexes. L'ISDH correspond ainsi à l'IDH actualisé, c'est-à-dire révisé, en général à la baisse, en fonction des inégalités entre hommes et femmes. Le second est l'indicateur de participation des femmes (IPF), qui mesure les inégalités sociologiques entre les sexes en termes de représentation et de pouvoir de décision dans les domaines clés de la vie économique et de la vie politique.

Un dernier indicateur est venu compléter cet effort. Il fut proposé pour évaluer le degré de pauvreté existant dans le pays. Cet indicateur de pauvreté humaine (IPH1 et 2) prend en compte les déficits ou les manques enregistrés dans trois domaines essentiels de l'existence humaine, appréhendés en termes :

- de pourcentage d'individus risquant de décéder avant l'âge de 40 ans,
- de pourcentage d'adultes analphabètes,
- des services procurés par l'économie dans son ensemble (cette variable est, elle-même, estimée à partir de trois critères que sont le pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé, le pourcentage d'individus n'ayant pas accès à l'eau potable, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans victimes de malnutrition).

Ainsi, le taux de croissance du PIB n'est pas le seul facteur caractéristique du développement d'une nation. Sa combinaison croisée avec d'autres indicateurs sociaux, tout aussi importants, permet de déterminer un indicateur plus pertinent, en l'occurrence l'indicateur de développement humain (IDH). Ce faisant, cette démarche permet de mesurer le degré de prise en charge, par les politiques publiques, des besoins de la population et des priorités de développement économique et social.

La même démarche de calcul des indicateurs nationaux peut être retenue pour établir des indicateurs spécifiques à des groupes sociaux particuliers et qui complètent l'évaluation faite du point de vue externe, de la situation du développement humain d'un groupe social à un autre.

Le classement international des pays suivant l'IDH et les autres indicateurs dérivés, d'une part, et selon le PIB par habitant, d'autre part, permet d'évaluer la performance des systèmes économiques à gérer, au mieux des intérêts de leurs populations, les ressources économiques produites.

Les pays arabes (et notamment les pays producteurs de pétrole) sont tous très en retard sur le plan du développement humain comparé à leur richesse. Le Koweït, les

Emirats Arabes Unis ou le Qatar, tous figurant parmi les 53 nations à développement humain élevé, accusent des retards importants (respectivement de 10, 19 et 25 places) par rapport à leur PIB. L'Arabie Saoudite, classée 76e à l'I.D.H perd 26 places par rapport à son PIB.

Si l'on considère séparément les pays du Sud de la Méditerranée, associés à EUROMED, on constate que la Tunisie (97e) perd 26 places à l'I.D.H, et ne fait pas mieux que la Jordanie classée 99e (alors que le PIB/hab de cette dernière à 3.966 \$ demeure éloigné de celui de la Tunisie qui est de 6.363 \$). Il en est ainsi de la Turquie 85e (- 18), l'Algérie 107e (- 22), l'Egypte 115e (- 10) ou le Maroc 123e (- 16) qui se retrouve au même niveau dans ce domaine que l'Inde 124e (qui ne perd qu'un rang). Seul du groupe, le Liban (75e) se trouve épargné (20 rangs de mieux en IDH que ne l'autoriserait son seul PIB).

Pour l'Afrique subsaharienne, les résultats sont contrastés entre Afrique Occidentale et Méridionale d'une part et Afrique Orientale d'autre part. Le premier groupe présente un déficit important de l'I.D.H par rapport à son PIB, en particulier l'Afrique du Sud, 107e (- 56); la Namibie, 122e (-54), le Botswana, 126e (-62), la Côte d'Ivoire, 156e (- 17) ou l'Angola, 161e (- 30). Il s'agit de pays qui ont été doublement frappés par les guerres civiles et par le sida dont on mesure bien les effets durables sur le bien-être des populations. Par contre en Afrique Orientale, le Kenya (134e) gagne 19 points d'I.D.H/PIB; la Tanzanie (151e) 21, ou la Zambie (153e) 12. Et même si le Congo (136e) gagne 27 points, les richesses pétrolières et forestières du Gabon (117e) ne profitent guère à ses habitants (- 44).

▪ Les OMD et la libéralisation des échanges

A l'issue de ce premier bilan mondial, 55 pays représentant 23% de la population mondiale (un quart de l'humanité) sont bien partis pour remplir les $\frac{3}{4}$ des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'ONU d'ici 2015. Il en a peu été question ici. Le but n'était pas de tresser des lauriers aux grandes Organisations internationales (OMC et IFI) qui savent déjà parfaitement le faire par elles-mêmes. Ce qu'elles ne peuvent dissimuler, cependant, c'est que pour un grand nombre d'Etats membres, un énorme chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs de développement dans le cadre du Plan de Développement du Millénaire.

Le dernier Rapport du PNUD montre à l'évidence que la seule libéralisation du commerce international telle que pratiquée actuellement par ces Organisations est loin d'améliorer le sort de la majorité des habitants de cette planète pas plus au Sud qu'au Nord, contrairement aux prétentions affichées de ces Organisations.

Il montre aussi comment l'utilisation d'un seul indicateur, le PIB national, déforme les réalités socio-économiques. Les indicateurs du PNUD permettent ainsi de mieux constater que la croissance économique ne recouvre pas toujours le développement humain.

Aux écarts sanitaires, socio-éducatifs, et en capacités et moyens d'entreprise, les pays en développement sont confrontés à une nouvelle pauvreté née de gaps nouveaux, ceux des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), en un mot une économie du savoir qui s'accumule dans les pays développés.

Encadré n° 2 : Un projet continental de partenariat : le NEPAD

72- Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un cadre de mise en œuvre des nouvelles politiques de partenariat pour la mise en œuvre de stratégies régionales de valorisation des ressources humaines et naturelles et d'intégration économique dans une perspective d'insertion active dans la globalisation. Le NEPAD reste un cadre de coopération inter-africain mais aussi une offre de partenariat proposée à la communauté internationale pour

aider l'Afrique. Trois priorités, qui se nourrissent des problèmes les plus cruciaux du continent, sont retenues par cette initiative :

- Le rétablissement de la paix et la neutralisation des conflits internes et externes.
- Le développement humain par la prise en charge des besoins essentiels des populations : santé, éducation, approvisionnement en eau.
- Le développement des infrastructures de base qui doivent permettre une plus grande densité des échanges entre les pays africains. Cette problématique reste importante au regard des faibles échanges intercommunautaires malgré la mise en place d'espaces régionaux de coopération.

Le NEPAD met en évidence le fait que la démocratie, les gouvernances politique et économique rationnelles, le respect des droits de l'homme et de sa culture sont les garanties de paix, de sécurité et de prospérité des peuples, indispensables au développement durable. Il reste un cadre de coopération inter-africain mais aussi une offre de partenariat proposée à la communauté internationale pour aider l'Afrique.

73- Le développement durable est conçu comme une réponse à donner aux besoins des populations en y favorisant les approches participatives et communautaires. Le NEPAD vise également le développement humain par l'intégration de cette dimension dans les stratégies et programmes de développement. La nécessité d'aller vers des projets régionaux structurants et permettant de réduire l'isolement économique et géographique des Etats enclavés reste une des préoccupations majeures de la nécessité de réduire la pauvreté. La question des infrastructures constitue un facteur limitant. Les pays africains ont également soulevé le problème crucial de l'acquisition des données scientifiques techniques et économiques et l'absolue nécessité d'investissements dans ce domaine.

74- La reconnaissance du rôle du capital humain comme facteur fondamental du développement est soulignée à travers "l'éducation, la santé, la culture, l'emploi, les sciences, la technologie, qui impliquent le développement complet de l'homme dans son intégralité " C'est à cette condition que le développement ne sera pas abordé sous le seul angle quantitatif mais comme "un processus de transformation de la gestion des ressources humaines en un potentiel de développement ". Une condition nécessaire du développement conçu dans une optique d'insertion dans le marché mondial exige un degré suffisant de "capacité sociale ".

En ce qui concerne le travail, la nécessité d'investissements d'infrastructure, de santé et d'éducation permet de définir des normes sociales minimales. Le passage à l'économie de marché exige des politiques d'aide à l'emploi dès lors que le coût humain et le coût social de la pauvreté ne sont pas pris en compte.

75- Le projet de partenariat est posé comme stratégique et il demeure hautement souhaitable que les partenaires économiques et sociaux s'engagent et s'organisent autour de la réussite du NEPAD après la reconnaissance de l'intérêt et de la pertinence de l'approche par le SMDD de Johannesburg et l'accueil favorable réservé par le G8 au Sommet d'Okinawa et de Gènes.

CHAPITRE II : *CREER UN ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL PLUS FAVORABLE A LA REALISATION DES OMD*

SECTION I : PRINCIPALES INTERROGATIONS SUR LE BILAN MONDIAL

Les résultats insuffisants constatés 3 années après posent deux types d'interrogations relatives d'une part au financement international et d'autre part à un nouveau facteur qui conforte la division internationale du travail qui structure actuellement les rapports Nord-Sud.

I.1- Un financement international insuffisant pour assurer l'appui aux objectifs de développement :

On estime généralement qu'il faudrait ajouter 40 à 60 milliards \$ par an aux 56 milliards actuellement dépensés. On constate que sur les 22 pays du CAD (Comité d'Aide au Développement) de l'OCDE, 17 consacrent moins de 0,5% de leur PNB à l'aide extérieure dont 11 moins de 0,3%, sachant en outre que la majorité avait réduit leur aide en 2000 par rapport à 1990.

En valeur absolue, le Japon (13,5 milliards \$), peut être considéré comme le plus grand donateur, mais il n'arrive qu'en milieu de classement en part de PNB; Les USA occupent la 2e place en valeur, mais se situent en dernière position en termes relatifs. La France est classée 12e/21; sa part d'A.P.D en % de son PNB est passée de 0,60% en 1990 à 0,32% en 2000 (soit respectivement 129 \$ pour 1990 et 80 \$ en 2000 par habitant).

Parmi les contributions annuelles du CAD, seulement 2 milliards \$ sont affectés à l'éducation. Les experts conviennent qu'il en faudrait 9 à 12 milliards \$ de plus, faisant passer ce poste de 3,5% à plus de 10% de l'aide totale.

Mais on se heurte alors, comme le souligne le Rapport du PNUD, à des champs d'activité concurrents. Au cours des années 90, les IDE (Investissements Directs à l'Etranger) ont progressé plus rapidement que les autres flux financiers à destination des PED (passant de 0.9% à 2.5% de leur PIB) et en particulier supérieur à celui de l'A.P.D ¹².

Le Rapport rappelle que les barrières douanières et subventions des pays riches totalisent plus de 6 fois le montant global de l'aide. Le manque à gagner pour les PED en termes d'exportations est supérieur aux 56 milliards \$ d'aide qu'ils reçoivent annuellement.

¹² La BM note toutefois que les IDE dans les Pays en développement qui étaient passés de 24 milliards \$ en 90 à 184 milliards en 99 sont retombés à 167 milliards \$ en 2000 et qu'ils ont été particulièrement modestes (6% du total) en Asie du Sud, Afrique subsaharienne et Moyen-Orient/Afrique du Nord.

Mais, si la libéralisation des échanges doit se poursuivre pour améliorer le sort des PED en particulier, le Rapport ne cache pas qu'elle (la libéralisation) s'opérera au détriment de certains secteurs dans certains pays... Ces perdants, toutefois, ne doivent pas être considérés comme de simples groupes de pression qu'il faut faire taire. Aujourd'hui, des individus, des familles et des communautés entières voient leur situation se dégrader du fait de la mondialisation et de la concurrence internationale... des populations connaissent déjà ce sort, et leur nombre continuera de s'accroître à mesure que la libéralisation des échanges progressera... un certain nombre d'études récentes laissent à penser que l'accroissement des échanges a contribué à la forte aggravation des inégalités constatées dans les pays industrialisés au cours des années 80 et 90".

L'opposition entre l'Etat et le marché est un vrai débat dont il convient de prendre en considération les effets sur les conditions de vie des peuples.

▪ Un vrai débat : l'Etat et le marché

Les concepts de développement et de sous-développement ne sont pas figés.

Ils ont une histoire, façonnée par les conflits et les mutations de la division internationale du travail (DIT) que traverse cinq siècles de mondialisation capitaliste.

Cette histoire implique deux processus, majeurs, indissociables : la domination sur les mondes extra européens et la mise en place d'une Division Internationale du Travail (DIT) structurée autour du circuit du commerce triangulaire.

Or, trop souvent, la situation du développement, donne lieu, à une lecture relevant d'une contradiction (simpliste) opposant l'Etat et le Marché en tant que principes de coordination économique.

Tout se passe comme si, la question de la (bonne ?) gouvernance du développement se situait, essentiellement, au niveau du mode de régulation (par l'Etat ou le marché) susceptible de relancer une dynamique de croissance centrée sur le rôle moteur du capitalisme industriel.

Au vrai, les conditions et les finalités principales de la transition vers une « économie du savoir » et ses incidences sont, ainsi, occultées.

L'on résumera, ci-dessous, les recherches et réflexions de plus en plus nombreuses qui ont pu influencer les différentes instances concernées. Menées par différents milieux universitaires, le PNUD ou d'autres institutions,¹³ elles s'accordent à reconnaître que la crise actuelle du développement est due au modèle fordiste ou post fordiste, avec toutes ses conséquences économiques et sociales. Elles concluent que le modèle a atteint ses limites (économiques, sociales et environnementales, notamment.)

Ce que l'on nomme « capitalisme du savoir », est une économie capitaliste fondée sur la diffusion organisée et instrumentée du savoir. **Le contrôle et la production de connaissances** deviennent le principal enjeu de la valorisation du capital.

Dans cette transition, la part du capital immatériel et intellectuel, définie par la proportion des travailleurs de la connaissance " knowledge workers " et des activités à haute intensité de savoir (services informatiques, R&D, enseignement, formation, santé, multimédia, logiciels...) s'affirme désormais comme la variable clé de la croissance et de la compétitivité des nations.

Pour le PNUD, une des réponses consisterait à redistribuer une partie des bénéfices à ceux qui sont directement désavantagés, à améliorer la protection sociale et à promouvoir la recherche

¹³ Voir bibliographie en annexe.

d'emplois de substitution. Cela consiste aussi "à associer davantage les individus aux décisions qui affectent leur existence".

"S'attacher à réaliser ces objectifs c'est *in fine* mettre la gouvernance démocratique au service du développement humain dans son acception la plus complète".

Les données concrètes qui ont servi à la définition et à la mesure des OMD, montrent que les résultats de la lutte contre la pauvreté dans le monde, sont très insuffisants¹⁴. Par cette déclaration, la communauté internationale s'interroge s'il est socialement et économiquement valable de continuer à raisonner et à agir, toujours, avec les mêmes concepts ?

C'est là une lecture possible, de la déclaration solennelle adoptée par les Chefs des Etats membres des Nations Unies, à l'aube du troisième Millénaire, justifiée par les résolutions pertinentes des différents sommets sur le développement.

Donner une chance à la réalisation de tels objectifs minimaux, implique d'avoir un regard alternatif sur la réalité des rapports entre pays développés et en développement et dans le cadre d'une mondialisation qui ne peut avoir d'autres fins que le développement humain.

En d'autres termes, la pauvreté n'est pas une fatalité ! Elle est le produit d'un certain nombre de facteurs dont celui des rapports Nord-Sud joue un rôle éminent.

La réalité de ces rapports (¹⁵) repose, de plus en plus, sur le rôle moteur de la compétitivité mondiale. La nouvelle donne est que cette compétitivité constitue l'élément fondamental qui conduit à une **Division Internationale du Travail** (DIT), qui s'affirme, depuis les années 80, et dicte des « lois » d'organisation des marchés. Appelée « économie de la connaissance » ou du « savoir » ou encore « capitalisme du savoir », elle se caractérise par deux facteurs principaux qui transforment la DIT de l'ère industrielle :

- le rôle stratégique des nouvelles technologies de l'information et de la communication et,
- la soumission de cette nouvelle économie à la logique financière, ancienne, de profit.

Les enjeux et les défis des OMD sont à mettre en face de ceux de la nouvelle DIT. Par conséquent l'une des questions est, notamment : dans quelle mesure, d'une part, cette DIT peut-elle et doit-elle et doit contribuer à un potentiel développement humain ? Et non pas uniquement en envoyant des équipements informatiques déclassés.

D'autre part, ne s'agit-il pas d'un nouveau défi qui contredit la marche vers la réalisation des cibles fixées par les OMD ?

Dans ces conditions, le sort réservé aux OMD ne risque-t-il pas d'être celui des différents plans des Nations Unies énoncés pour chaque décennie ?

Une réflexion prospective est nécessaire. En aucun cas, elle ne peut être l'alibi d'un courant qui veut éviter tout débat sur les bases de la gouvernance internationale. Cette même réflexion doit, être interpellée par l'ordre actuel des relations économiques Nord-Sud dont la logique est, peu s'en faut, contraire aux objectifs affichés.

La dette et ses flux financiers, par exemple, ont un effet double : Ils appauvrissent les PVD, mais aussi, contribuent à la mise en œuvre d'une économie du savoir d'où sont déconnectés un grand nombre de pays en développement. Le service de la dette, outre son iniquité, est un

¹⁴ Selon le rapport élaboré pour la rencontre d'ALGER par le groupe de travail composé des pays membres suivants :Algérie, Afrique du Sud, France Gabon Guinée Italie Maroc et Union Européenne L'IDH est de 0,916 pour les pays industrialisés et de 0,570 pour les pays en développement. « Cette moyenne masque, d'une part, de fortes disparités entre l'Afrique sub saharienne (0,389) et l'Asie du Sud (0,453) et d'autre part, l'Amérique latine et les Caraïbes (0,823) et l'ensemble constitué par l'Asie de l'est et le Pacifique (0,874 sans la Chine) op citée.

¹⁵ Voir les deux derniers « rapports arabes sur le développement humain » PNUD-2002 et 2003.

élément fondamental dans l'essor de la nouvelle économie qui, elle-même, conforte de plus en plus l'iniquité originelle.

Il faut, donc, prendre en compte, « la forme nouvelle d'un phénomène ancien », ¹⁶ celui de l'effet de domination par l'intégration dans un monde se globalisant rapidement. Cette intégration semble dépendre, de façon critique, de la capacité de la communauté internationale à donner une priorité croissante et durable aux dimensions humaines du développement, par un investissement continu dans le capital humain.

I.2- Les obstacles à l'insertion dans la nouvelle division internationale du travail

Trois mutations majeures, confortent le capitalisme du savoir, et ont, par conséquent, un impact polarisant sur la restructuration de ce qu'il est convenu d'appeler le rapport Nord-Sud et l'élaboration d'une stratégie de partenariat :

► **La première mutation**, est celle de la crise écologique, qui rend inconcevable une extension planétaire du modèle industriel de développement. Elle conduit à redonner, paradoxalement, une portée universelle aux savoirs traditionnels paysans contre la logique de la monoculture imposée par la révolution verte, puis par la révolution biotechnologique.

► **La deuxième mutation**, est celle qui résulte de la DIT fondée sur des principes de connaissance et de savoirs et dont la régulation s'appuie sur les nouvelles « chasses gardées » du savoir et sur les monopoles qui s'approprient les connaissances dans une stricte approche de profit financier.

► **La troisième mutation**, enfin, concerne la tendance, lourde, vers l'hégémonisme impérial et le déclin de l'Etat-Nation en tant qu'espace et levier essentiel d'une stratégie de développement apte à déterminer un processus de changement social. L'hégémonisme impérial, en cours, semble s'organiser, par différents accords ou si nécessaire par la force, autour de « méta espaces » dont l'homogénéité dépasse les frontières des Etats nations.

Dans ce cadre, relativement récent, le drainage, formidable, des ressources opéré du Sud vers le Nord, par le service de la dette, participe au même titre que l'extension du système des brevets et la mise en place du " capitalisme actionarial ", à ce mécanisme de spoliation et d'exploitation rentière du travail des masses.

La DIT va-t-elle amplifier et exacerber les inégalités spatiales de développement dans et entre les pays et accentuer la pauvreté ? La réponse doit tenir compte notamment des grands facteurs suivants :

► **Le premier**, est celui de la montée inexorable du contenu en connaissances scientifiques et techniques, dans les activités productives. Dans la division du travail, le facteur déterminant de la compétitivité d'un territoire dépend, de plus en plus, du " stock " de travail intellectuel mobilisable, de manière coopérative (en réseau), par un pays. L'exploitation d'avantages comparatifs, recule au profit de la détention, par un territoire et des entreprises donnés, d'éléments de monopoles ou d'avantages absolus sur des compétences spécifiques.

Cette tendance, lourde, crée une nouvelle polarisation. Celle-ci, est d'autant plus forte, que l'automation et les économies de variété que contrôlent les pays industrialisés, leur permettent « de reconquérir » les avantages comparatifs qu'ils ont cédés, temporairement, y compris dans les secteurs intensifs en travail.

C'est ainsi que la nouvelle DIT est potentielle de re-localisation d'activités productives qui ont fait l'objet d'une décentralisation productive dans les pays à bas salaires.

¹⁶ En paraphrasant le document de l'AICESIS qui dit « Anciennes approches nouvelles doctrines » Aicesis op citée

Mieux encore, la révolution biotechnologique, scientifique et technique, permet aux pays du Nord de remplacer, par des marchandises nouvelles,¹⁷ les produits et les matières premières traditionnellement importées du Sud. C'est ainsi que peut s'expliquer l'augmentation, considérable et contradictoire, en bonne logique, de l'Investissement Direct à l'Étranger (IDE), qui reste concentré, à plus de 75%, dans les pays développés. Le reliquat 25% va dans un nombre limité de NPI, à forte croissance, disposant, en outre, d'un vaste marché et/ou d'un fort potentiel de force de travail qualifié.

Encadré n° 3 : Réflexions sur certains concepts

OÙ VONT LES IDE ?

L'investissement direct étranger, que la libéralisation devait favoriser, est le fait à 96% des pays industrialisés qui investissent à 75% dans des pays similaires, les 25% restant vont dans les pays d'Asie et du Pacifique.

La plupart de ces investissements sont des rachats d'entreprises, sans création d'emplois nouveaux, voire accompagnés de nouvelles compressions d'effectifs, et visent dans 80% des cas, la consolidation ou l'élargissement d'un marché.

La nouvelle évolution des marchés financiers, les volumes concernés par les transactions financières, font que les gains obtenus pour les placements spéculatifs sont supérieurs aux taux de profit offerts par chaque production nationale.

Dans la plupart des cas, l'internationalisation des réseaux de production met en conflit les intérêts des entreprises transnationales, et ceux de nos nations, particulièrement en matière d'emploi.

La logique de ces réseaux est de « jouer » sans cesse sur les écarts de productivité, de qualification et de salaires entraînant des fermetures d'unités et d'activités. En outre, pour eux, le facteur coûts salariaux n'est pas déterminant. Il ne joue que s'il existe en outre un environnement éducatif qui valorise le capital humain.

En d'autres termes la valorisation de nos ressources humaines et le contrôle des flux migratoires est une affaire qui concerne autant l'Etat et la communauté nationale que la coopération internationale.

Les formes actuelles de contrôle de ces flux se traduisent par des coûts pour le pays d'origine sans avantages que le « dumpig social » auquel nos Etats sont conduits s'ils veulent aider à la création d'emplois.

L'histoire économique des pays, aujourd'hui développés, comme l'Italie ou l'Espagne, montre que seule la croissance et le développement interne freinent et renversent les flux; preuve de la relativité des lois, face au mouvement des forces productives, et de la nécessité d'une régulation internationale de la mondialisation.

Sources : Intervention de M. Le Président du CNES lors de la séance d'ouverture du CESC du Mali sur les migrations internationales. 1999

Paradoxalement, face à une situation qui risque de s'amplifier¹⁸, du fait, notamment, d'une mondialisation néo libérale, et de la concurrence internationale, l'on constate, le recul de l'aide

¹⁷ Et ce, dans tous les domaines, y compris celui de l'énergie.

¹⁸ Le PNUD note dans son rapport sur les OMD que :

«-11 millions d'enfants meurent chaque année dans le monde de maladies pour lesquelles existent un traitement;

accordée par la plupart des pays membres du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE aux pays en développement.

Le taux d'effort de l'aide publique au développement (APD) n'a jamais décliné aussi rapidement que depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Si, globalement et en valeur absolue, l'APD du CAD a augmenté de 8 milliards de \$ entre 1995 et 2004, rapportée au PIB des pays membres de l'OCDE elle a chuté, pour la même période de 0,27 à 0,22%.

Plus grave encore, l'ensemble des pays les moins avancés (PMA), voient l'aide diminuer à un rythme supérieur à la moyenne des pays en développement¹⁹.

Le développement inégal²⁰ se poursuit, alors, par l'économie de la connaissance, laquelle tend, ainsi, à une logique auto-entretenu. Cette logique condamne, doré et déjà et objectivement, un certain nombre de pays en développement à une véritable "déconnexion forcée" et, au mieux, à rester des marchés où se déversent les produits finis. De manière imagée, cette véritable révolution scientifique et technique se nourrit d'exclusion, et vérifie l'adage : « Il pleut, toujours, là où c'est mouillé ».

Cette logique de la "déconnexion forcée" est accusée par les barrières protectionnistes²¹ que les pays du Nord continuent à ériger contre les pays du Sud, comme le montre le cas exemplaire des politiques agricoles américaines et européennes.

En somme, au libre échange mythique, pour les pays du Sud auxquels il est imposé, doit-on ajouter le mythe d'un accès libre à l'économie du savoir ?

► En effet, le **deuxième facteur**, qui structure la DIT est celui des "barrières du savoir" dont les verrous sont le renforcement des droits de propriété intellectuelle, le brevetage du vivant et la biopiraterie des savoirs traditionnels.

Ce facteur se révèle être un instrument idéologique justifiant les nouvelles "barrières sur les savoirs" et l'exclusion du Sud de l'accès à la DIT.

Le coût marginal de ces productions étant proche de zéro, ces biens devraient être considérés comme des biens publics. Le brevetage du vivant repose largement sur l'appropriation gratuite, voire sur un véritable pillage des ressources génétiques et des savoirs traditionnels du Sud et plus particulièrement des régions tropicales par les grands laboratoires de recherche sur les « nouvelles » molécules de synthèse.

► Concrètement, le brevetage des savoirs traditionnels et des ressources issues de la bio-diversité, c'est l'interdiction d'utiliser les semences agricoles brevetées et l'imposition de monocultures qui finissent par détruire cette même bio-diversité. Le réservoir de savoirs sur lequel s'est appuyé le développement des entreprises bio-technologiques du Nord est aliéné.

Ces chasses gardées du savoir ne peuvent être ignorées si l'on veut un développement soutenable et durable.

-un milliard de personnes contracteront la tuberculose d'ici 2020 dont 35 millions en mourront;
-il faudra plus de 130 ans pour éliminer la faim (pendant la dernière décennie, le nombre de personnes souffrant de la faim n'a reculé que de 6 millions par an);
-40 millions de personnes dans le monde sont infectés par le VIH dont 90% dans les PED et 75% en Afrique; 22 millions de personnes sont mortes du SIDA et 13 millions d'enfants sont orphelins du fait de cette maladie ».
Voir aussi les travaux du BIT, notamment rapport de la commission présidée par les deux chefs d'Etat de Tanzanie et de Finlande sur « l'impact de la mondialisation ».

¹⁹ Voir chapitres I et II première partie.

²⁰ Qui résulte de la règle régissant des rapports entre centre et périphérie ou encore « nouvelles approches anciennes doctrines ».

²¹ Voir Sommet de Johannesburg 2003 et les réticences de certains pays industrialisés sur la propriété intellectuelle et les brevets sur le vivant + négociations OMC.

SECTION II : L'APPROPRIATION PRIVEE DES SAVOIRS PAR LES PAYS DU NORD ET LES OMD

Concernant la lutte contre la pauvreté par le développement durable, les conséquences pour les pays en développement peuvent être analysées aux niveaux essentiels suivants :

1) La nouvelle DIT rend-elle caduque, à terme, l'affirmation selon laquelle les " pays en développement devraient se spécialiser dans les activités intensives en main-d'œuvre et à faible contenu en connaissance ?

Les processus de l'économie de la connaissance, par la réversibilité des processus de délocalisation, rendue possible par les NTIC, (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), par la capacité des bio-technologies de créer des produits remplaçant les anciennes matières premières importées auparavant du sud,²² font que l'insertion dans la DIT, pour les pauvres (dans un pays et pour le pays) risque de se révéler comme la voie la plus rapide vers la « déconnexion forcée ».

D'autant que les politiques d'ajustement structurel²³ ont leur part de responsabilité. Loin d'avoir orienté l'Investissement direct étranger (IDE) vers les Pays en développement, elles ont préféré privilégier un recul drastique et dramatique²⁴ des dépenses dans les systèmes d'éducation et de santé. Elles ont eu, non seulement, des effets néfastes sur les conditions de vie des populations, mais elles ont aussi, déstructuré (volontairement ?) les pré-requis essentiels à l'essor de l'économie de la connaissance et à une insertion, non subalterne, dans la DIT.

2) Une deuxième série de questionnements concerne l'identification des secteurs moteurs sur lesquels pourrait reposer une stratégie de sortie du sous-développement adaptée aux défis du capitalisme du savoir et de la crise du modèle industriel national de développement.

La " crise de mutation " actuelle, impose-t-elle, le passage vers un concept de développement soutenable conçu comme la constitution d'une société de la « démocratie et de la coopération des savoirs » ou du partenariat, dans laquelle, pour le dire avec un économiste classique, K. Marx, le « principal capital fixe devient l'homme lui-même ».

Les principaux arguments qui militent en faveur de cette lecture de la lutte pour un développement durable sont notamment les suivants ;

- 1- Dans un grand nombre de pays en développement, la vision dualiste opposant un secteur moderne et un secteur traditionnel destiné à disparaître avec le développement, devient, elle aussi, caduque.
Les savoirs collectifs des communautés paysannes qui ont permis l'évolution et la protection de la biodiversité doivent être protégés, en reconnaissant que leurs savoirs ne sont pas *primitifs* mais appartiennent en revanche au futur.
La synergie et l'hybridation entre les savoirs traditionnels et la recherche en nouvelles techniques, économes en énergie, se trouvent au cœur d'un paradigme technologique soutenable, économisant le " facteur terre " et assurant le respect de la biodiversité comme de la pluralité des savoirs des multitudes (ou encore des masses populaires).
- 2- La production de connaissances au moyen de savoirs, doit être désormais considérée, davantage que les sections de biens de consommation et du capital matériel. C'est la troisième et principale section productive. C'est d'elle que dépendent et le rythme de développement et la possibilité d'une insertion, non subalterne, dans la DIT. Ce potentiel

²² Voir les exemples du sucre du café du cacao.

²³ Pour plus de détail voir 1^{ère} partie et rapports pertinents du CNES.

²⁴ Pour l'avenir des pays en développement dans la « nouvelle économie du savoir » mettant au jour les intentions des PAS et de l'approche dite de rigueur comptable.

est, à son tour, tributaire du degré de développement des institutions collectives assurant le libre accès au savoir et la formation d'une intellectualité diffuse.

- 3- Le rôle, jadis, dévolu au capital fixe dans le cadre d'une politique de sortie du sous-développement, dépend, dorénavant, des investissements immatériels (santé, éducation, recherche, infrastructures informationnelles et sociales) permettant l'épanouissement de l'économie de la connaissance.
- 4- L'affirmation selon laquelle le développement implique, du moins dans sa phase initiale, un approfondissement des inégalités pour favoriser l'accumulation au détriment de la consommation immédiate perd toute justification théorique pour deux raisons principales :

4.1- La réduction des inégalités est une condition essentielle de la diffusion du savoir et de l'essor d'une économie de la connaissance ;

4.2- De par leur nature, les investissements immatériels brouillent la distinction traditionnelle entre biens de consommation et biens d'équipements et se présentent à la fois comme une production et une consommation collectives²⁵.

C'est cette confusion qui a conduit les experts des différents PAS, à recommander la réduction des investissements et des dépenses de fonctionnement des secteurs dits sociaux.

Ces principales caractéristiques indiquent, ainsi, les efforts à accomplir. La logique de ces efforts veut qu'à l'opposition ultralibérale de l'Etat et du marché l'on substituât celle d'une régulation du marché par un Etat démocratique et social.

En résumé, sur un plan strictement économique, l'ancien objectif de développement, résultant de l'arbitrage entre deux sections, investissement et consommation, se trouve subordonné à l'objectif, prioritaire, de la création ou d'un renforcement, d'une articulation cohérente entre la section intensive en connaissance (qui comprend aussi les services collectifs du « welfare » ou bien être) et le renouveau du secteur dit traditionnel.

Les conditions essentielles d'un développement soutenable échappent, en outre, à la capacité d'innovation autonome de chaque territoire. Pour ce faire, le ré examen des outils de l'actuelle régulation néo-libérale s'avère nécessaire, car ils conduisent à conforter une DIT fondée sur les « grands monopoles du savoir » et son détournement et sa captation au profit d'une poignée de multinationales et du seul profit financier.

La situation actuelle, se présente sur bien des aspects, comme la première « grande crise » de régulation du capitalisme du savoir. Une " crise de mutation " qui, comme l'explique le dernier rapport de la Banque Mondiale, montre l'impossibilité de l'actuel régime de croissance d'assurer la " cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles ".

De tels enjeux et défis posent le problème des rapports entre le marché et l'Etat ainsi que d'une bonne gouvernance qui ne peut se limiter aux seuls pays en développement.

²⁵ voir sur cette notion de biens collectifs le RNDH 3

CONCLUSION

GENERALE

1- A l'issue de ce panorama, et avant toute recommandation, des remarques s'imposent dans une optique opérationnelle efficace.

1.1- En premier lieu, bien que notre pays depuis l'indépendance ait accompli des progrès substantiels en direction d'un développement humain, il est apparu nettement au cours de ces travaux que les OMD étaient quasiment inconnus d'une grande majorité des secteurs.

Très peu ont connaissance de la Déclaration et des engagements nationaux qu'elle entraîne pour eux. Il n'y a pas de circulaire d'information ni d'instructions quant à la même Déclaration. Il n'existe pas de responsabilité nationale quant aux méthodes et résultats des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Comme il n'a pas été enregistré de documents officiels traitant de la situation particulière du pays au regard des OMD et du processus éventuel de les atteindre dans le cadre de stratégies, de politiques et de programmes nationaux.

1.2- Aussi, et en second lieu, est-il apparu que l'appropriation sectorielle de ces objectifs devrait s'accomplir. Car, l'articulation entre les activités propres à chaque secteur concerné et les OMD demeure d'actualité si l'on veut que l'articulation entre les OMD et de développement humain et entre ce dernier et le développement économique soit une préoccupation effective de toutes les instances nationales concernées au regard des engagements pris.

A cet égard, Il urge de procéder au renforcement des moyens statistiques et à la constitution de bases de données fiables en fonction des indicateurs universels. Il est impératif, par ailleurs d'impulser le développement des nouvelles technologies, tant les impacts inhérents à l'extraordinaire mutation dans le domaine de l'informatique et de la biotechnologie sont innombrables et de nature à accélérer l'atteinte des OMD.

1.3- En troisième lieu, il est apparu que ces objectifs, dont un grand nombre sont pratiquement réalisés, devaient faire l'objet d'une attention particulière. Il est constaté qu'il n'existe pas d'instance de coordination et de suivi de la réalisation de ces objectifs. Et plus largement entre le budget social de l'Etat et de la Nation et le développement humain très souvent réduit exclusivement à la notion de capital humain ou de façon plus large à celle de capital social.

2- Aussi, a-t-il été jugé utile, dans cette perspective, de lier ces mêmes dépenses (fonctionnement et investissement) à la réalisation des principaux indicateurs de la Déclaration du Millénaire, et plus largement, à l'amélioration de ceux du développement humain.

Outre les recommandations préconisées dans chaque chapitre de ce rapport national, il est à l'évidence indispensable de ne pas perdre de vue certaines propositions liées à la réalisation, équilibrée et harmonieuse, des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

3- L'appropriation nationale des OMD nécessite une vraie stratégie de développement pour atteindre en 2015 les différents objectifs les cibles et indicateurs. Il est hautement souhaitable d'adopter une telle stratégie en 2006.

3.1- Il est d'autre part clair que les OMD entraînent une forte responsabilité de l'Etat par sa dépense publique d'investissement et de fonctionnement des services collectifs accompagné d'une meilleure mobilisation des ressources internes et de partenariat avec l'extérieur.

3.2- La stratégie implique, comme le présent rapport l'a développé, qu'une plus grande attention soit accordée, d'une part, à l'élaboration d'objectifs plus en rapport avec la situation du pays, et d'autre part, aux actions visant une meilleure gouvernance des affaires publiques (Etat, collectivités locales, entreprises, société civile), au respect des droits de l'homme, à la participation des citoyens à la gestion des affaires les concernant et enfin la promotion et le renforcement du secteur privé.

3.3- Le développement du mouvement associatif est nécessaire à l'expression d'une société civile. L'on veillera à ce que l'intérêt particulier ne se substitue pas à celui de l'intérêt général dont l'Etat, dans la logique des OMD, est le principal garant.

4- Si pour les besoins de l'examen et de l'analyse les huit objectifs du Millénaire ont été examinés successivement, il importe de ne pas perdre de vue la « règle de la totalité solidaire ». L'approche systémique qui prend en compte les multiples interconnexions des réalités

économiques et sociales est de nature à rendre compte des effets combinés et des évolutions d'ensemble du processus de mise en œuvre et de réalisation des OMD.

4.1- Les synergies entre les différents aspects du développement humain ont leur importance. Les interdépendances et les complémentarités sont telles que pour améliorer la santé et l'instruction, il convient d'intervenir concomitamment dans les domaines de la scolarisation, des soins de santé, du planning familial, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement.

A cet égard, les recommandations qui répondent le mieux aux objectifs assignés sont celles qui prennent en charge réellement les mesures arrêtées par le Pacte du Millénaire et qui auront pour fonction de faire avancer le processus mis au point et ayant pour horizon 2015.

Ces mesures passent nécessairement par l'élaboration de projets et de programmes réalistes qui intègrent les principes gradualistes, d'intersectorialité et d'évaluation permanente.

4.2- Comment en effet respecter les engagements pris lors de la Déclaration du Millénaire ?

A ce projet aurait pu correspondre une organisation appropriée et des moyens opérationnels de concrétisation de nature à déterminer avec précision les responsabilités qui incombent tant à chaque pays que collectivement et particulièrement aux pays riches pour atteindre effectivement les objectifs.

4.3- Pour chaque pays, c'est le mode de **gouvernance démocratique** des affaires publiques, fondé sur la volonté et la participation des populations qui permet le mieux de garantir les droits des citoyens.

4.4- C'est, assurément aussi, la mise en œuvre du processus de décentralisation par application du principe de subsidiarité. L'Etat central doit transférer aux échelons locaux une partie de ses ressources et de ses responsabilités ; ce qui implique un accroissement de la participation de la population à la prise de décision.

4.5- La transparence est un facteur de crédibilité et donc d'efficacité. Elle permet de faire l'économie d'une multitude de problèmes en contribuant à l'instauration de la sérénité, à la dissipation des doutes ; elle rétrécit l'espace de la suspicion, de l'arbitraire et favorise l'élargissement de celui de la concertation et de la confiance, tout en raffermissant l'aide à la décision.

4.6- L'appropriation des différents objectifs par toutes les instances concernées doit s'effectuer dans le cadre de l'identification des priorités et des contraintes structurelles susceptibles de freiner la croissance économique et le développement humain avec la volonté de les surmonter.

5- Pour les pays riches, insister sur leurs obligations en raison même de leur adhésion au Pacte du Millénaire, c'est mettre en exergue l'Objectif n° 8 et sa nécessaire mise en œuvre.

5.1- Il ne suffit pas de dire que le partenariat prévu dans la Déclaration du Millénaire et le consensus de Monterrey énonce que ce sont les pays en développement qui portent la responsabilité première de la réalisation des objectifs 1 à 7. Il est impérieux, en revanche, de souligner que les pays riches qui se sont engagés à passer à l'action lors du Sommet du Millénaire, de la Conférence Internationale de Monterrey sur le financement du Développement en mars 2002, et du Sommet mondial sur le Développement durable à Johannesburg en septembre 2002, doivent tenir leurs promesses pour ne pas compromettre précisément la réalisation des OMD.

5.2- Les délais impartis sont courts et les défis à relever sont de taille. Si les efforts requis des pays en développement ne bénéficient pas de financements suffisants et adaptés c'est le Pacte du Millénaire qui risque d'en pâtir.

Certes, l'objectif 8 n'est pas assorti de délai et de cibles mesurables, mais il est indispensable de définir avec précision les conditions de contribution des pays riches à la réalisation des OMD.

A cet effet, il s'agit, pour le pays, d'arrêter les actions à mettre en œuvre et de déterminer les moyens dont il dispose en intégrant les besoins de financement extérieur.

Le partenariat pour les OMD doit se traduire par une reconversion de la dette et une intensification des transferts de technologies.

La stratégie pour la réalisation des OMD à 2015 ne doit pas faire perdre de vue deux défis majeurs :

- 1- Le défi démographique qui, s'il n'est pas intégré dans le programme de lutte contre la pauvreté et la faim, peut, à l'horizon 2015, fausser les évaluations et contrarier les résultats escomptés ;
- 2- Les risques planétaires. Les catastrophes d'origine naturelle et technologique dont le nombre et l'ampleur se sont considérablement accrus constituent des facteurs de vulnérabilité potentiels pour tout développement durable. Elles requièrent donc une action concertée à l'échelle nationale et internationale.

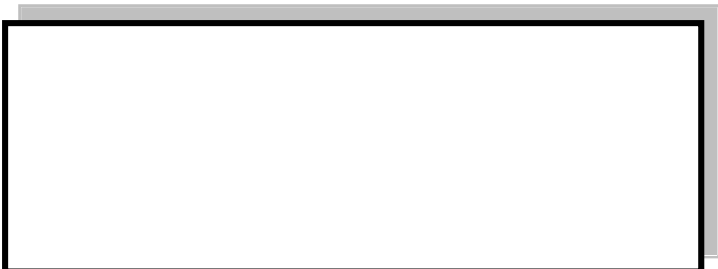
Enfin, pour une aide plus efficace et une accélération des progrès vers les Objectifs du Millénaire, des analyses mettent l'accent sur la prise en charge de trois enjeux :

- ◆ Le renforcement de la gouvernance, pilier de la croissance durable et du développement humain, ainsi qu'il a été souligné supra ;
- ◆ Une meilleure appropriation des projets et l'importance de la participation de toutes les parties prenantes du pays considéré ;
- ◆ Une amélioration des pratiques de l'aide.

6- A l'issue de ce premier bilan l'on peut dire que l'Algérie, pays intermédiaire, est confrontée à un problème essentiel de réadaptation de ses potentialités et de ses richesses humaines et matérielles, au défi du Millénaire, celui de la pauvreté relative. Elle a su vaincre la pauvreté extrême. Il reste à présent à fournir un effort qualitatif tout aussi important, pour améliorer les capacités essentielles au développement humain.

Les Objectifs du Millénaire sont clairs ; il nous faut à présent savoir articuler les potentialités internes avec ces objectifs et faire en sorte que l'ensemble des programmes retenus s'inscrivent dans le cadre de cette articulation. Cela implique deux types de mesures ; celles touchant la solidarité nationale et celles relatives à une plus juste répartition des richesses nationales et des fruits de la croissance, mesures qui auront un impact plus accru si elles font l'objet d'un consensus national autour d'un Pacte national de croissance.

Car si l'Algérie peut compter sur ses propres forces, celles-ci revêtiront une efficacité plus grande encore si elles sont soutenues par un partenariat mondial adapté à ces exigences de solidarité envers les plus pauvres et une plus juste répartition des fruits de la croissance mondiale dans le cadre d'une économie mondialisée...



ANNEXES

Répertoire des Annexes

Annexe I : Tableau des OMD	202
Annexe II : Récapitulation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD	207
Annexe III : Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD	209
Annexe IV : Algérie, les OMD en quelques chiffres.....	210
Annexe V : Liste des encadrés contenus dans le texte	241
Annexe VI : Liste des tableaux contenus dans le texte	242
Annexe VII : Liste des abréviations et acronymes	244
Annexe VIII : Bibliographie	252
Annexe IX : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du Rapport.....	257
Annexe X : Note méthodologique	265
Annexe XI : Planning de travail	276

ANNEXE I : Tableau des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Objectifs du Millénaire pour le Développement : Objectifs, cibles et indicateurs:

OBJECTIFS ET CIBLES	INDICATEURS
Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour 2. Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté) 3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale 5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous	

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	6. Taux net de scolarisation dans le primaire 7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième. 8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	
Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes 11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	
Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 14. Taux de mortalité infantile 15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	
Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle 17. Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié.
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	
Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans 19. Taux d'utilisation de la contraception 20. Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie 22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme 23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie 24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectifs 7 : Assurer un environnement durable	
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières 26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité 27. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) 28. Emissions de dioxyde de carbone (par habitant) (A ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète).
Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	29. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.

salubre.	
Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	30. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement 31. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements. (La ventilation urbaine/rurale de plusieurs indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis).
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	
Cible 12 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.	Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits Etats insulaires en développement <i>Aide publique au développement</i> 32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7% au total et 0,15% pour les PMA°) 33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base, soins de santé primaire, nutrition, eau salubre et assainissement) 34. proportion de l'APD qui est déliée 35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement insulaire en développement.
Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plu généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.	36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral Accès au marché 37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents. 38. taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements 39. subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE. 40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement. (En appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale).	Viabilité de la dette 41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTE qui a été annulée 42. service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services 43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette 44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTE.
Cible 15 : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.	
Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.	45. Taux de chômage des 15 à 24 ans.

Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.	46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable.
Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants 48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1000 habitants Autres indicateurs à déterminer.

*ANNEXE II : Récapitulation des progrès accomplis dans la réalisation
des Objectifs du Millénaire pour le Développement*

Objectifs/Cibles	Les objectifs/cibles seront-ils atteints ?	Soutien ambiant
- Objectif 1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim - Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour - Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	Potentiellement Potentiellement Potentiellement	Fort Fort Bon
- Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous - Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Potentiellement	Bon
- Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes - Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	Probablement pour le primaire (Déjà réalisé pour le secondaire)	Fort Fort
- Objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans - Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Probablement	Bon
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle - Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Potentiellement	Bon
- Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies - Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. - Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Probablement	Bon
- Objectifs 7 : Assurer un environnement durable - Cible 9 : Intégrer les principes du	Potentiellement	Bon

développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Probablement	Bon
- Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.	Probablement	Bon
- Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.		

ANNEXE III : Capacité de suivi et de compte-rendu concernant les progrès accomplis dans la réalisation des OMD

Objectifs/ Cibles	Quantité des informations d'enquêtes			Qualités des informations d'enquêtes			Analyse statistique relatives à l'élaboration des politiques			Rapports et diffusion de l'information			Analyse statistique		
	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	Fort	Bon	Faible	fort	Bon	faible
- Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim		X		X		X			X			X			x
- Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous		X			X				X		X				x
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes			x			x			x			x			x
- Objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		x			x			x			x			x	
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle		x			x			x			x			x	
- Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		x			x			x			x			x	
- Objectif 7 : assurer un environnement durable		x			x			x				x		x	
- Autres objectifs et cibles propres aux pays (habitat)		x			x			x			x			x	

ANNEXE IV : Algérie, les OMD en quelques chiffres

I- DISPOSER D'UN NIVEAU DE VIE DECENT

Tableau n° 1 : Évolution de la proportion des enfants atteints de malnutrition entre 1992 et 2002

	1992	2002
Retard statural moyen	12 ,8%	12,3%
Retard statural sévère	5 ,3%	6 ,8%
Retard statural	18,1%	19,1%
Modérément chétifs	4 ,0%	4 ,6%
Sévèrement chétifs	1,4	2 ,9%
Chétifs	5 ,5%	7,5%
Modérément maigres	7,7%	7,9%
Sévèrement maigres	1, 5%	2,5%
Maigres	9,2%	10,4%

Source : MSPRH

Tableau n° 2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 1988 et 2000 selon les données des différentes enquêtes :

	1988	1995	2000
- Seuil de pauvreté alimentaire	3,6%	5 ,7%	3 ,1%
- Nombre de pauvres	849.900	1.611 400	951.000
- Seuil de pauvreté inférieur	8 ,1%	14 ,1%	12 ,1%
	1.884 600	3.986 200	3.718 000
- Seuil de pauvreté supérieur ou seuil de vulnérabilité	12 ,2%	22 ,6%	-
- Nombre de pauvres	2.850 000	6.360 000	
- Seuil international de pauvreté 1DOLLAR PPA, soit 25DA/jour	1,9%, soit 426.474 pauvres		1%, soit 303.860 pauvres

1- La promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage

Face à la situation difficile du marché de l'emploi, au cours des années 90, des mesures ont été prises consistant en la mise en place de dispositifs d'encouragement pour la création de postes d'emploi.

Toutefois, en l'absence de réelles possibilités d'insertion offertes par le secteur productif, les politiques alternatives d'emploi, se sont imposées sur le terrain, à partir de 1996, comme moyen quasi exclusif d'embauche pour les catégories d'emploi les plus vulnérables au chômage.

L'objectif de ces dispositifs est d'atténuer les effets du chômage notamment parmi la catégorie des primo-demandeurs, en participant à l'effort général d'amélioration des qualifications et à amoindrir, un tant soit peu, les contrecoups sur le plan social des mesures d'ajustement structurel et de réforme de l'économie nationale.

A titre illustratif, le nombre d'emplois créés, en 2002, était de 255.618 pour atteindre 271.653 emplois en 2003.

La subvention de l'Etat au Fonds National pour la Promotion de l'Emploi et Emplois d'attente, dans le cadre des transferts sociaux, est passée de 5250 millions DA en 1999 à 7200 millions DA en 2002 et 2003.

a) Les différents dispositifs d'emplois d'attente

♦ Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL)

Ce dispositif se caractérise par une insertion professionnelle temporaire visant à lutter contre le chômage des jeunes et à atténuer les effets de la pauvreté.

S'agissant d'un emploi d'initiative locale, le niveau de rémunération aligné sur le SNMG, au début du lancement du dispositif en 1990, a été fixé à 2500 DA/mois brut avec contribution à la sécurité sociale.

Durant le dernier trimestre de l'année 2003, 22.151 nouvelles insertions ont été enregistrées dans le programme des emplois salariés d'initiative locale (ESIL).

L'analyse des statistiques selon l'année révèle que 149.376 emplois temporaires ont été pourvus sur le programme 2003, nombre quasi équivalent à celui de 2002 qui était de l'ordre de 151.495 emplois temporaires.

Les crédits consommés au cours des deux exercices sont respectivement de l'ordre de 2.131.838.549 DA pour 2002 et 2.088.352.673 DA en 2003.

La répartition des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) au 31/12/2003 en nombre cumulé, fait ressortir que 64.715 emplois sont occupés par des personnes de sexe féminin contre 84.661 de sexe masculin, soit des pourcentages respectifs de 43.3% et 56,7%.

◆ Les Contrats de pré- emploi

Le programme national des contrats de pré emploi (CPE) en direction des universitaires et techniciens supérieurs a été lancé en 1998. L'ancrage juridique se trouve dans la loi de finances complémentaire pour 1996.

Un réaménagement, en 2004, du décret exécutif n° 98-402 du 2 décembre 1998, permet la suppression de la condition liée au service national pour l'éligibilité au programme.

Ce programme œuvre au renforcement des possibilités d'insertion durable après une période de pré - emploi grâce aux mesures incitatives offertes aux employeurs, telles l'exonération du versement forfaitaire et la réduction des charges de la sécurité sociale.

Le niveau de rémunération fixé respectivement, à hauteur du SNMG, en 1998, à 6000 DA/mois pour les titulaires d'un diplôme universitaire et à 4500 DA/mois pour les techniciens supérieurs est passé à fin 2003 à respectivement 8000 DA/mois et 6500 DA/mois.

◆ Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUPHIMO)

Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUPHIMO) sont considérés comme des travaux ne nécessitant pas une grande qualification ni de gros équipements. Ils sont destinés à la participation dans la réalisation des travaux dans les domaines de la maintenance, de l'entretien des routes, des forêts, de la petite hydraulique, etc...et ce, dans le cadre de la convention intersectorielle, (finances, MICL, Equipement et Aménagement du territoire, Agriculture et MTPSFM), du 29 juillet 1996, portant modalités de gestion et d'exécution des programmes THIMO.

Au plan de l'impact chiffré, il a été enregistré depuis le lancement du programme en 1997 jusqu'à fin 1999, l'occupation de 140.000 personnes dans des emplois temporaires de durée effective variant de 03 à 12 mois.

L'enveloppe de la tranche 2003 s'élève à 3.500.000.000 DA provenant du Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE).

Le niveau des engagements contractés par l'Agence de Développement Social (ADS) correspond en terme d'emplois à 121.865 emplois temporaires d'une durée d'un mois, soit 10.155 emplois/an.

◆ Le micro-crédit

Ce dispositif, lancé en 1999, s'adresse à une catégorie de chômeurs désirant créer une activité et qui n'étaient pas qualifiés pour créer de petites entreprises, en raison de conditions d'âge ou d'indisponibilité de ressources financières.

Des aménagements et correctifs ont été apportés au dispositif du micro-crédit, notamment pour lui assurer un ancrage juridique (décret présidentiel n° 04-13 du 22 janvier 2004 et décrets exécutifs n° 04- 14/15 et 16 du 22 janvier 2004).

Le financement des projets prend la forme de petits prêts bancaires bonifiés et garantis par l'Etat. Il est destiné à :

- la création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels et matières premières de démarrage,

- l'achat de matières premières

Le montant des investissements prévus est fixé à 50.000 DA minimum et ne saurait dépasser 400.000 DA.

En 2002, 4679 projets ont été initiés générant 7000 emplois et mobilisant 1.343.500.000 DA.

◆ L'activité d'intérêt général

L'indemnité pour activités d'intérêt général, conformément au décret n°94-336 du 24 octobre 1994 portant application des dispositions de l'article 22 du décret législatif n° 94-08 du 26 mai 1994 portant loi de finances complémentaire pour 1994, est attribuée au (x) membre (s) de la famille sans revenu qui participe (nt) effectivement à des activités d'intérêt général.

Le nombre de bénéficiaires de ce dispositif est passé de 155.814 en 2002 à 180.000 en 2003, mobilisant respectivement 6.747.038.000 DA et 7.327.352.000 DA.

◆ Les micro-entreprises

Ce dispositif, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), créée par décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (complété par décret exécutif n° 98-231 du 13 juillet 1998, modifié et complété par le décret exécutif n° 03-288 du 6 septembre 2003) œuvre à aider les jeunes, en sus de leurs apports personnels, à créer leurs propres entreprises avec le soutien de l'Etat et le financement des banques publiques.

Ce dispositif s'adresse au jeune (s) promoteur(s), âgés de 19 à 35 ans, toutefois, lorsque l'investissement génère au moins 03 emplois permanents, l'âge limite du promoteur désirant créer ses propres activités pourra être porté à 40 ans.

Le décret exécutif n° 03-290 du 6 septembre 2003 fixant les conditions et le niveau d'aide apportée aux jeunes promoteurs dont le montant passe de 4.000.000 DA à 10.000.000 DA.

Pour la seule année 2003, 5664 projets ont été financés générant ainsi 14.771 emplois et mobilisant un montant de 9.489.340.801 DA.

Par ailleurs, pour l'exercice 2004, il est prévu le financement de 15.000 projets au titre de la création dont le coût de l'investissement est porté à 10 MD et de l'extension devenue possible, et ce, en application des nouvelles mesures régissant le dispositif.

Ces mesures permettront sans aucun doute de financer un large éventail d'activités, tout particulièrement dans des créneaux exclus par l'ancien dispositif en raison du seuil d'investissement qui était limité à 4 MD.

En outre, dans le cadre de la réalisation de 100 locaux par commune au cours du présent quinquennat, 2004/2009, sur instruction de Monsieur le Président de la République, l'opération qui a nécessité la conjugaison des efforts au niveau local avec la participation des antennes de l'ANSEJ connaît un état d'avancement variable d'une wilaya à une autre, de par les actions effectuées à ce jour, à savoir :

- l'identification des activités par commune
- l'identification d'assiettes pour la construction des locaux
- l'identification du nombre de locaux par site
- la réalisation des études d'aménagement
- le lancement des travaux de construction

2- Aide et actions sociales

L'intervention de l'Etat a connu une évolution croissante dans le cadre des transferts sociaux. De 92.308 Millions DA en 1999, le montant dégagé est passé à 114.432 Millions DA en 2001 pour atteindre 170.222 Millions DA en 2003, dans le cadre de l'action sociale, de l'assistance et de la solidarité.

Concernant l'action éducative, le montant consacré a été multiplié par 3 en (05) cinq ans, il est passé de 10.823 Millions DA en 1999 à 30.764 Millions DA en 2003.

a) Interventions en matière d'action de proximité

◆ Le développement communautaire

Ce programme est destiné aux catégories pauvres. Il a pour objectif de faire bénéficier les populations vivant dans des sites démunis et marginalisés d'équipements de première nécessité et d'infrastructures de base pouvant améliorer leurs conditions de vie.

Au titre de l'année 2002, 91 projets ont été initiés générant 364 emplois pour 87 projets en 2003 générant 348 emplois.

Par ailleurs, suite aux recommandations de la conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, organisée en octobre 2000, l'évaluation de la mise en œuvre des programmes contenus dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment, des 05 projets pilotes de développement communautaire participatif (cf annexe) des sites les Planteurs (Oran), Ramka (Relizane), Baraki (Alger), El Djazia (Oum El Bouaghi) et Sidi Fredj (Souk Ahras) dont l'exécution du programme a été coordonnée par le secteur de l'emploi et de la solidarité nationale, permet de relever ce qui suit :

- Projet pilote de Sidi Fredj (Souk Ahras) : la réalisation des actions inscrites dans le projet est évaluée à 560.000.000 DA sur une période de 05 ans, le coût des actions inscrites dans le projet et réalisées par les différents secteurs à ce jour est de 219.205.088 DA, soit un taux de 39,11% du coût global.
- Projet pilote de la commune d'El Djazia (Oum El Bouaghi) : la réalisation des actions inscrites dans le projet est évaluée à 740.000.000 DA sur une période de 05 ans, le coût des actions inscrites dans le projet et réalisées par les différents secteurs à ce jour est de 260.625.000 DA, soit un taux de 35,22 % du coût global.
- Projet pilote de développement communautaire de la commune de Ramka (Relizane) : la réalisation des actions inscrites dans le projet est évaluée à 2.400.000.000 DA sur une période de 05 ans, le coût des actions inscrites dans le projet et réalisées par les différents secteurs est de 107.660.000.DA, soit un taux de 4,5% du coût global.
- Projet pilote de développement communautaire de la cité des Planteurs (Oran) : la réalisation des actions inscrites dans le projet est évaluée à 2.860.100.000 DA sur une période de 05 ans, le coût des actions inscrites dans le projet et réalisées par les différents secteurs à ce jour est de 70.000.000 DA, soit un taux de 2,44% du coût global.
- Projet pilote de développement communautaire de la commune de Baraki (Alger): le coût des actions inscrites dans le projet et réalisées par les différents secteurs à ce jour est de 84.207.832 DA, soit 2,27% du coût global.

Parallèlement, dans le cadre du partenariat avec l'Union Européenne (MEDA II), un projet d'appui au développement socio-économique local dans le nord-est de l'Algérie est mis en œuvre (période 2002-2007). Le projet a pour objectif la mise en place d'un processus de développement local participatif, fondé sur les besoins et les demandes des bénéficiaires. Il concerne les populations des zones rurales pauvres (environ 700.000 habitants) de 50 communes des six wilayas concentrées dans le Nord-Est de l'Algérie : Batna, Biskra, Khenchela, Mila, Jijel et Souk Ahras. Ce projet est organisé autour de quatre grands axes d'intervention, à savoir :

- le développement des stratégies locales de développement,
- l'amélioration des infrastructures socio-économiques locales,
- la promotion des activités productives,
- le renforcement des capacités institutionnelles.

Le Conseil d'Orientation de l'Agence de Développement Social (ADS), présidé par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, est chargé du suivi, de la mise en œuvre et de la coordination des activités du projet qui mobilise un financement de 70.000.000 d'euros, avec une participation de l'Union Européenne de l'ordre de 50.000.000 d'euros, du Gouvernement Algérien (ADS) de 10.000.000 d'euros et d'une contribution des bénéficiaires finaux (APC, citoyens,...) de 10.000.000 d'euros.

En outre, dans le cadre du projet de coopération bilatérale Algéro-Belge, un don de 5 millions d'euros a été consenti au ministère de l'emploi et de la solidarité nationale portant sur le

« projet d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans la wilaya de Souk Ahras » (commune de Sidi Fredj). Le démarrage du projet se fera au mois de septembre 2004.

◆ L'action solidaire de proximité

Elle est assurée par des cellules de proximité composées d'équipes pluridisciplinaires (médecin, psychologue, éducateur spécialisé, assistante sociale...) qui évoluent sur des sites de concentration de populations en difficulté et qui ont pour mission d'aider ces populations en matière de santé, d'hygiène, d'éducation et d'aide sociale.

Ces cellules, au nombre de 44, réparties à travers différentes wilayas, participent, en outre, à l'identification de projets éligibles au programme de développement communautaire. Une enveloppe de 67.500.000 DA a été mobilisée pour l'année 2003.

b) Les dispositifs en matière d'action sociale

Ils sont constitués de prestations en nature et/ou en espèces et visent à assurer une protection et un minima social aux catégories en difficulté.

Dans sa première version, le filet social qui s'est substitué à partir de 1992 au système de soutien des prix à la consommation se composait de 04 types d'indemnités :

- L'Indemnité pour Salaire Unique (IPSU) de 500 DA/mois servie aux conjoints des travailleurs dont le salaire mensuel est inférieur ou égal à 7000 DA.
- L'Indemnité Complémentaire de Pension et de Rente (ICPR) de 120 DA/mois/ personne destinée au conjoint et aux enfants à charge des retraités dont la pension est inférieure ou égale à 7000 DA/mois.
- L'Indemnité Complémentaire d'Allocation Familiale (ICAF) de 60 DA/mois servie aux enfants de tous les travailleurs salariés.
- L'Indemnité pour les Catégories Sociales Sans Revenu (ICSR) de 120 DA/mois versée à toutes les personnes de 18 ans et plus sans emploi.

Un réaménagement du dispositif est introduit en 1994. C'est ainsi que l'IPSU, l'ICPR et l'ICAF ont été mises à la charge des employeurs et des organismes payeurs.

L'ICSR a été remplacée par deux types d'aides ciblant des populations précises et soumises à des conditions particulières d'attribution. Il s'agit de l'AFS (allocation forfaitaire de solidarité) et de l'IAIG (indemnité d'activité d'intérêt général). La première était allouée aux personnes âgées et aux handicapés inaptes au travail, chefs de famille ou vivant isolés. Elle était fixée à 900 DA/mois auxquels s'ajoutent 120 DA/mois par personne, à raison de 03 personnes.

En 1997, le dispositif de soutien des catégories sociales défavorisées qui s'effectue par le Fonds Social de Développement géré par l'Agence de Développement Social (ADS) créée par décret n° 96-232 du 29 juin 1996, va être renforcé grâce à un programme d'appui financé par un prêt de la Banque Mondiale.

A partir de 2001, l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) est octroyée à raison de 1000 DA/mois majorée de 120 DA par personne à charge (maximum 03) aux personnes âgées, chefs de famille ou vivant seules, à faible revenu, aux personnes atteintes de cécité, aux handicapées de plus de 18 ans, etc...

En 2002, 530.820 bénéficiaires et 420.000 personnes à charge ont élargé à l'AFS, contre 600.000 bénéficiaires et 420.000 personnes à charge en 2003.

Pour rappel, ce chiffre était de l'ordre de 482.000 personnes en l'an 2000.

Les montants dégagés pour les années 2002 et 2003 sont respectivement de l'ordre de 9.579.683.000 DA et 10.247.635.000 DA.

◆ La prise en charge spécialisée en milieu résidentiel

La prise en charge des populations handicapées, vulnérables ou en danger moral est assurée par un réseau d'établissements dont le nombre est passé de 200 centres spécialisés en 2001 à 213 en 2002 et à 232 structures en 2003 accueillant 16.560 pensionnaires, sur une capacité théorique de 21.135 places pédagogiques.

Les différents établissements d'éducation et de rééducation prennent en charge 14 360 enfants dont 51% de l'effectif est constitué d'éléments féminins, soit 7323 filles en 2003 contre 6540 filles en 2001.

Cette tendance s'explique par le fait que les parents sont plus sensibles au devenir de leurs enfants, notamment handicapés, et que l'éducation spécialisée s'impose comme le meilleur moyen d'accès à une autonomie personnelle et à une intégration sociale et professionnelle.

D'autre part, pour permettre aux enfants handicapés visuels et auditifs, souffrant d'un léger handicap d'intégrer le milieu ordinaire de l'éducation, au même titre que les autres enfants, dans le cadre d'une opération initiée avec le ministère de l'éducation nationale, 49 classes spéciales ont été ouvertes. Elles sont réparties à travers 13 wilayas dont 21 classes pour la wilaya d'Alger et totalisent un effectif de 542 élèves pour les 03 paliers.

Parallèlement, les écoles spécialisées du secteur de l'emploi et de la solidarité nationale pour le handicap sensoriel et auditif prennent en charge plus de 5000 enfants à travers les 33 écoles de jeunes sourds et les 16 écoles de jeunes aveugles.

Les dépenses de fonctionnement des établissements spécialisés sont passées de 2.823.866.000 DA en 2002 à 3.171.306.000 DA en 2003.

En outre, à cette prise en charge résidentielle, une prise en charge en extra-muros, dans le cadre de la prévention et du suivi, est assurée par les services d'observation et d'éducation en milieu ouvert (SOEMO) au niveau des chefs lieux de wilaya.

Par ailleurs, des programmes de formation sont dispensés au niveau de 03 centres nationaux de formation en direction des intervenants du champs social, notamment les éducateurs, les éducateurs spécialisés, et les assistants sociaux intervenant dans la prise en charge et l'enseignement spécialisé des catégories de populations en difficulté.

c) Les aides en nature en faveur des populations vulnérables

♦ La prise en charge de l'enfance assistée et secours à l'enfance

Les enfants privés de famille, à titre temporaire ou définitif, sont pris en charge par les institutions de l'Etat et bénéficient d'une aide spéciale en vertu de la loi relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence.

Les enfants âgés de 0 à 6 ans accueillis au niveau des 26 foyers pour enfants assistés sont placés en kafala ou dans une famille nourricière, dans le cadre de la garde payante, qui est de l'ordre de 1300 DA/mois pour un enfant valide et 1600 DA/mois pour un enfant handicapé.

Les crédits alloués au cours de l'année 2003 sont pratiquement identiques à ceux de 2002, ils sont respectivement de l'ordre de 108.832.729 DA et 99.018.174 DA.

♦ La prise en charge des personnes âgées et handicapées

Les personnes âgées sans revenu intégrées dans leur famille ainsi que les handicapés âgés de plus de 18 ans et les malades chroniques bénéficient d'une allocation mensuelle de 1000 DA, depuis 2001, dans le cadre de l'AFS.

Les personnes éligibles à ce dispositif bénéficient également des prestations de la sécurité sociale en matière d'assurance maladie.

Les personnes handicapées, n'exerçant aucune activité professionnelle qui se répartissent en fonction de la nature du handicap, bénéficient d'avantages et de droits en matière de transport et de santé.

Les malades chroniques démunis non assurés sociaux sont pris en charge pour l'accès aux médicaments dans le cadre d'une convention avec la CNAS (circulaire interministérielle n° 585 du 12 juin 1996 portant gratuité des médicaments vitaux au profit des malades chroniques non assurés sociaux).

Par ailleurs, les handicapés à 100%, sans revenus et les handicapés atteints de cécité bénéficient d'une indemnité mensuelle.

Le montant dégagé pour la prise en charge des 111.777 handicapés à 100% en 2003 s'élève à 3.577.135.200 DA contre 3.106.979.402 DA en 2002 pour un effectif de 105.127 personnes, soit une augmentation de plus de 470 millions DA.

3- Les actions en matière de solidarité nationale

La politique en matière de solidarité nationale est mise en œuvre au niveau des 48 wilayas par les Directions de l'Action Sociale, en coordination avec les comités locaux de solidarité et le mouvement associatif à caractère social et humanitaire.

Les actions de solidarité nationale initiées par le secteur au profit des populations démunies visent leur inclusion sociale et l'accès à de meilleures conditions d'existence. Il s'agit de :

◆ En matière de solidarité scolaire

L'objectif est, d'une part, de permettre aux enfants démunis scolarisés, dans le cadre de l'égalité des chances et de l'équité, notamment pour ceux issus des zones enclavées et déshéritées de bénéficier d'une prise en charge en matière de transport scolaire, d'amélioration du régime alimentaire par le biais des cantines et de trousseaux scolaires, et d'autre part, de doter les classes de chauffages ou d'humidificateurs.

Pour l'année 2003, concernant le transport scolaire, les fournitures scolaires ainsi que l'acquisition de chauffages et d'humidificateurs pour les écoles, un montant de 543.000.000 DA a été dégagé contre 538.000.000 DA en 2002.

Concernant les cantines scolaires, dans le cadre de l'intervention économique de l'Etat, le montant global dégagé pour 2003 s'élève à 3.634.000 000 DA contre 2.406.000.000 DA en 2002 et 436.000.000 DA en 1999. Le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires s'élève à 1 606 000 au cours de l'année 2003. Le prix de revient d'un repas est de 15DA.

◆ En matière de vacances scolaires

Une opération destinée aux enfants, issus de familles démunies ou de familles victimes du terrorisme ainsi qu'aux enfants du Grand Sud est organisée à l'occasion de chaque saison estivale. Cette opération se fait en partenariat avec les autorités locales et le mouvement associatif.

Une enveloppe financière de 80.442.000 DA a été débloquée en 2003 contre 36.845.500 DA en 2002.

◆ En matière d'opération ramadhan

La solidarité nationale, particulièrement à l'occasion du mois sacré du ramadhan, se concrétise par l'ouverture de restaurants au profit des familles démunies, des sans domicile fixe et de voyageurs de passage, ainsi que par la livraison de paniers ou d'aides financières.

Cette opération est mise en place avec le MICL et le mouvement associatif dont le CRA.

Le montant dégagé à cet effet était de 1.188.000.000 DA en 2003 contre 711.000.000 DA en 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action de proximité, une opération d'envergure nationale a été organisée, au cours du quatrième trimestre de l'année 2003, en faveur des sans domicile fixe. Ainsi, 4500 personnes sans domicile fixe ont été prises en charge par les équipes d'interventions déployées à travers les grandes artères des villes.

En outre, l'action du ministère de l'emploi et de la solidarité nationale s'est concrétisée par la participation au financement de projets initiés par le mouvement associatif visant à l'insertion par l'économie des femmes et des jeunes en difficulté ainsi que par l'octroi de petits équipements pour le travail à domicile.

80.000.000 DA ont été alloués en 2003 contre 53.000.000 DA en 2002 pour le financement de projets porteurs générateurs de revenu.

D'autre part, en date du 06 juin 2004, il a été procédé à l'installation d'une cellule nationale d'animation et d'évaluation des programmes de promotion de l'emploi au niveau des différents secteurs qui vient en renforcement de la commission interministérielle, mise en place en janvier 2003, pour la mise en œuvre et le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion menés par les différents secteurs.

En conclusion, il ressort que l'intervention du secteur de l'emploi et de la solidarité nationale, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion se caractérise par la promotion de l'emploi, comme facteur d'intégration économique. Il est attendu un (01) million d'emplois dits d'attente pour la période 2004/ 2009, en sus des un (01) million d'emplois permanents qui seront créés au cours de ce quinquennat, et ce, en application du programme du gouvernement inspiré du programme électoral de Monsieur le Président de la République.

Parallèlement, dans le cadre du renforcement du socle des droits sociaux et de la cohésion sociale, la couverture en matière d'action sociale et de solidarité est de plus en plus étendue pour réduire, voire éliminer, les disparités qui peuvent exister. Le mouvement associatif est mis à contribution pour une action de proximité concertée et cohérente.

L'intervention de l'Etat en direction des populations en difficulté a connu une augmentation soutenue lors du précédent quinquennat. Elle est passée de 103.131 millions DA en 1999 à 200.986 millions DA en 2003.

Les actions engagées en matière d'emploi, d'action sociale et de solidarité nationale ainsi que les ressources mobilisées au cours des 05 dernières années témoignent de la capacité de l'Etat de réduire sinon d'éliminer, d'ici 2015, les phénomènes les plus saillants de la pauvreté et de l'exclusion et ce, conformément aux objectifs du millénaire.

Néanmoins, la question de l'efficacité des actions de l'Etat reste d'actualité et fondamentale pour la réalisation de ces objectifs.

II- VIVRE LONGTEMPS ET EN BONNE SANTE

1- Vivre longtemps

Tableau N°1 : Structure par sexe et par âge de la population estimée au milieu de l'année 2002 et 2003 (pour 10 000)

<i>Groupes d'âges</i>	<i>2002</i>			<i>2003</i>		
	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>
00-04 ans	484	464	948	468	448	916
05-09 ans	534	511	1045	517	495	1012
10-14 ans	604	580	1184	583	561	1144
15-19 ans	616	593	1209	609	587	1196
20-24 ans	552	535	1087	562	543	1105
25-29 ans	460	451	911	469	460	929
30-34 ans	390	386	776	395	392	787
35-39 ans	323	318	641	332	328	660
40-44 ans	258	256	514	265	263	528
45-49 ans	215	210	425	218	215	433
50-44 ans	162	158	320	171	169	340
55-59 ans	117	129	246	120	124	244
60-64 ans	101	113	214	101	106	207
65-69 ans	89	94	183	90	96	186
70-74 ans	66	69	135	69	73	142
75-79 ans	41	43	84	43	46	89
80 et +	39	40	79	39	43	82
Total	5050	4950	10000	5052	4948	10000

Source: ONS

Tableau n° 2 : Structure de la population par tranche d'âge 1987 - 2003

	1987	1998	2002	2003
0-4 ans	16,55	10,99	9,48	9,16
5-14 ans	27,45	25,28	22,28	21,56
15-59 ans	50,23	57,06	61,29	62,22
60 ans et +	5,75	6,67	6,95	7,06

Source : RGPH 1987,1998 et Démographie algérienne ONS

Tableau n° 3 : Evolution des indicateurs démographiques de 1990 à 2003

Années	Taux Brut de Natalité (Pour mille)	Taux Brut de Mortalité (Pour mille)	Taux d'Accroissement Naturel (Pour cent)
1990	30,94	6,03	2,49
1995	25,33	6,43	1,89
1998	20,58	4,87	1,57
1999	19,82	4,72	1,51
2000	19,36	4,59	1,48
2001	20,03	4,56	1,55
2002	19,68	4,41	1,53
2003	20,36	4,55	1,58

Source: -ONS- Données de 1998 à 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002) mais non rectifiés par les faux morts nés.

Tableau n° 4 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe 1991- 2003

Sexe	1991	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Masculin	66,9	70,5	70,9	71,5	71,9	72,5	72,9
Féminin	67,8	72,9	72,9	73,4	73,6	74,4	74,9
Ensemble	67,3	71,7	72,0	72,5	72,9	73,4	73,9

Source: ONS Données de 1998 à 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002) mais non rectifiés par les faux morts nés.

Tableau n° 5 : Evolution des taux de mortalité infantile selon le genre 1990-2003 (pour mille)

Sexe	1990	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Masculin	-	38,7	40,2	38,4	38,9	36,1	34,6
Féminin	-	36,0	38,6	35,3	35,9	33,3	30,3
Ensemble	46,8	37,4	39,4	36,9	37,5	34,7	32,5

Source: ONS Données de 1990 à 2001 revues et corrigées par les taux de couverture estimés à partir l'Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille (EASF2002) mais non rectifiés par les faux morts nés.

Tableau n° 6 : Evolution de la pratique contraceptive (%)

Type de méthodes	1992 (1)	1995(2)	2000(3)	2002(4)
Toutes méthodes	50,9	56,9	64	57,0
Dont méthodes modernes	43,1	49,0	50,1	51,8

Source: (1) PAPCHILD 92;(2) MDG 95 ;(3) EDG 2000; (4) EASF 2002.

2- Vivre en bonne santé

Tableau n° 1 : Evolution du taux de couverture vaccinale des enfants

âgés de 12 à 23 mois (en %)

<i>Années</i>	<i>1992</i>	<i>2002</i>
BCG	97,0	97,9
DTCP1	95,4	96,3
DTCP2	92,4	95,2
DTCP3	89,0	92,3
VAR	85,7	90,6
Ensemble	83,3	88,9

Source: EASME 1992, EASF 2002

Tableau n° 2 : Evolution du personnel médical par corps

<i>Personnel médical</i>	<i>Année 1990</i>		<i>Année 2000</i>		<i>Année 2001</i>	
	<i>Total</i>	<i>Dont privés</i>	<i>Total</i>	<i>Dont privés</i>	<i>Total</i>	<i>Dont privés</i>
- Médecins	22 716	-	32 908	10 325	33 654	10 376
Dont spécialistes	-	-	10 597	4 522	11 201	4 861
- Chirurgiens dentistes	7 189	-	8 197	3 346	8 408	3 580
- pharmaciens	2 133	-	4 814	4 587	4 976	4 778
Total	32 038	-	45 919	18 258	47 292	19 134

Source : ONS : Rétrospective statistique 1970-1999, M.S.P.R.H

Tableau n° 3 : Evolution des dépenses nationales de santé 1991 – 2001

(Prix courants et prix constants -1991-) Unité : milliards DA

<i>Années</i>	<i>1991</i>		<i>2001</i>	
	<i>prix cour</i>	<i>prix const</i>	<i>prix cour</i>	<i>prix const</i>
D. N. S.	32, 31	32, 31	174,23	44,13
dont : Etat	10, 40	10, 40	57,36	14,53
Sécurité sociale	16, 16	16, 16	72,38	18,33
Autres(ménages, privées...)	5, 76	5, 76	44,49	11,27
DNS/PIB	3,8		4,1	

Sources : RNDH 2000, MSPRH (comptes nationaux de la santé)

Tableau n° 4 : Evolution des dépenses nationales de santé par habitant 1991 – 2001

(Prix courants, prix constants -1991- et en dollars US)

<i>Années</i>	<i>1991</i>		<i>2001</i>	
	<i>prix cour</i>	<i>prix const</i>	<i>prix cour</i>	<i>prix const</i>
D. N. S. (en milliards DA)	32, 31	32, 31	174,23	44,13
DNS/Habitant (en dinars)	1 260	1 260	5 556	1 407
DNS/Habitant (en dollars US)	68		72	

Sources : RNDH 2000, MSPRH (comptes nationaux de la santé)

Tableau n° 5 : Evolution des dépenses de fonctionnement des établissements de santé (Secteurs Sanitaires, EHS et CHU)

Unité: milliards D.A

<i>DEPENSES</i>	<i>1997</i>	<i>%</i>	<i>1999</i>	<i>%</i>	<i>2000</i>	<i>%</i>	<i>2003</i>	<i>%</i>
Personnel	31,52	67	36,31	68	37,19	68	53,95	61
Formation	1,25	3	1,34	2	1,33	2	1,91	2
Alimentation	0,89	2	0,94	2	1,02	2	1,35	2
Médicaments	7,41	16	9,02	17	8,02	15	17,36	20
Prévention	1,16	2	1,16	2	1,16	2	2,43	3
Matériel Médical	1,56	3	1,51	3	1,88	3	4,27	5

Entretien Infrastructures	0,80	2	0,80	1	1,16	2	2,30	3
Autres Dépenses	2,01	4	1,95	4	2,33	4	4,44	5
Œuvres Sociales	0,50	1	0,61	1	0,71	1	0,86	1
Recherche Médicale	0,02	0	0,02	0	0,02	0	0,04	0
<i>TOTAL</i>	<i>47,15</i>	<i>100</i>	<i>53,65</i>	<i>100</i>	<i>54,81</i>	<i>100</i>	<i>88,94</i>	<i>100</i>

Source : MSPRH

III- EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Participation féminine algérienne aux compétitions sportives ²⁶

Le sport de haut niveau comme facteur d'autonomisation de la jeune fille constitue non seulement un élément fondamental du sport moderne, mais constitue aussi une preuve indéniable d'intégration sociale pleine de la jeune fille algérienne (voir résultats de nos sportives dans les compétitions internationales, ci-dessous).

1- Jeux méditerranéens Tunis 2001 :

<i>Disciplines</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Médailles obtenues</i>
Athlétisme	04	1 or
Escrime	02	1 or
Haltérophilie	03	02
Judo	06	04 dont 2 or
Karaté	04	01
Natation	05	-
Tennis	03	-
Tennis de table	02	-
Voile	01	-
Total	30	09 dont 4 or

2- 8^{ème} jeux africains Abuja 2003 :

<i>Disciplines</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Médailles obtenues</i>
Athlétismes	06	-
Echecs	06	08 dont 6 or
Football	21	-
Gymnastique	08	-
Haltérophilie	06	03
Handball	20	-
Handisport	04	03 dont 1 or
Judo	07	05 dont 2 or
Karaté	07	06
Natation	01	-
Tennis de table	04	-
Volley ball	17	-

Tableau des médailles

²⁶ Source : Ministère de la jeunesse et des sports

<i>Compétitions officielles</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre de participants</i>	<i>Nombre de filles</i>	<i>Médailles filles</i>
Sidney	2000	45	12	2/5
Jeux méditerranéens (Tunis)	2001	159	30	9/32
Jeux africains (Abuja)	2003	264	107	25/88
Athènes	2004	60	12	0/0
Jeux panarabes	2004	771	220	83/281

IV- DURABILITE DES RESSOURCES ECOLOGIQUES

Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable : Les accomplissements 2000-2003

	<i>Lois promulguées et institutions créées</i>	<i>Les projets en cours</i>
<i>Le cadre juridique</i>	- la loi N° 03-10 du 19 Juillet 2003, relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, - la loi N° 01-19 du 12 décembre 2001, relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, - la loi N° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, - la loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement - la loi N° 02-02 du 05 février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral.	- le projet de loi relative à la circulation des ressources biologiques, au contrôle des OGM et à la prise en charge des risques liés à l'usage des biotechnologies modernes - le projet de loi relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable -le projet de loi relative à la promotion de la ville -le projet de loi relative à la protection des risques majeurs dans le cadre du développement durable -le projet de loi relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable
<i>Le cadre institutionnel</i>	-la création des directions de l'environnement de wilaya en remplacement des inspections. -la création de cinq (05) inspections régionales de l'environnement -Des agences d'exécution au service de l'action publique de l'environnement -l'organisation des institutions nouvellement créées : - l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD), - le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE), - l'Agence Nationale des déchets (AND), - le Centre de Développement des Ressources Biologiques (CDRB), - le Centre National des Technologies de Production plus Propres (CNTPP).	- Conservatoire National du littoral, - Commissariat au Littoral, - Conseil de Coordination Côtier, - Autorité Nationale des Ressources Biologiques, - Délégation aux Risques Majeurs - Agence Nationale des Changements Climatiques.
<i>Les instruments</i>	- nouveaux mécanismes de	

<i>économiques et financier</i>	financement et d'incitation ont été mis en place pour soutenir la politique nationale de protection de l'environnement et de protection durable. - du Fonds pour l'Environnement et de la Dépollution (FEDEP), - du Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSDRS). - du Fonds National pour la Protection du Littoral et des Zones Côtières (FNPLZC - du Fonds National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FNAT), - du Fonds Spécial pour le Développement Economique des Hauts Plateaux (FSDEHP - du Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (FLDDPS). - de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) - de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).	
---------------------------------	--	--

Actions prioritaires PNDA-DD - MATE – 2001/2004 Santé et qualité de vie

Objectifs stratégiques	Mesures institutionnelles	Investissements
<i>Améliorer l'accès des citoyens à l'eau potable</i>	Continuer le projet financé par la Banque Mondiale relatif à la réhabilitation des réseaux AEP. Terminer et mettre en application l'étude tarifaire. Introduire un régime concessionnaire (expérience pilote). Achever l'étude relative au plan national de l'eau (0,2 million USD). Renforcer les personnels techniques et de gestion dans le domaine de l'AEP (agences de bassin, algérienne des eaux, communes) (2 millions USD). Apporter un appui à la mise en place des agences de bassin (1 million USD)	- Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable dans 10 villes (64 millions USD).*
<i>Améliorer le service public de l'assainissement</i>	Continuer le projet financé par la banque mondiale relatif à la réhabilitation des stations d'épuration défectueuses Introduire un régime concessionnaire (expérience pilote de gestion de stations) Renforcer les personnels techniques et de gestion dans le domaine de l'assainissement (Organisme National de l'Assainissement, communes) (2 millions USD)	Réalisation de stations de lagunage (78 millions USD)* Réalisation de stations d'épuration pour protéger l'Oued Cheliff (82 millions USD)
<i>Gérer rationnellement les déchets solides ménagers et les déchets dangereux.</i>	Promulguer la loi relative à la gestion des déchets Renforcer les capacités de l'Agence Nationale des déchets (1 million USD) Mettre en œuvre un système efficace de recouvrement des coûts Introduire un régime concessionnaire (expérience pilote) Continuer le programme pour la ville d'Alger arrêté dans le cadre du prêt de la Banque Islamique Généraliser le programme de formation à l'intention des communes et autres acteurs (0,5 million USD) Finaliser les procédures relatives au transport et à la	Eradication des décharges sauvages et introduction de la pratique de la décharge contrôlée dans 21 villes (70,5 millions USD).* Appui à l'introduction de décharges contrôlées dans 19 villes et agglomérations du Sud algérien (7 millions USD).** Réalisation d'une décharge spéciale et traitement physico-

	gestion des déchets dangereux (projet CPI) Elaborer une étude relative à la gestion des déchets liés aux soins et renforcement des capacités à cet effet (0,4 millions USD)	chimique des déchets dangereux dans la zone Nord-Est du pays (10.5 millions USD) Collecte des huiles usagées (12 millions USD) Conditionnement des boues de raffinerie (2,5 millions USD) Expérience pilote de gestion de déchets liés aux soins de santé (1 million USD)
--	--	--

Objectifs stratégiques	Mesures institutionnelles et d'accompagnement	Investissements
<i>Combattre la pollution industrielle</i>	Promulguer la loi relative à la protection de l'environnement Finaliser les décrets relatifs aux EIE, aux procédures d'autocontrôle et d'auto surveillance, aux normes de qualité des différents milieux récepteurs Mettre en œuvre les contrats de performance environnementale et les tester dans le cadre du projet CPI Elaborer des outils de gestion environnementale adaptés à la petite et moyenne entreprise (0,3 million USD) Mettre en place le Fonds de l'environnement et de dépollution (FEDEP) Renforcer la formation dans les entreprises et les PME à la gestion environnementale (0.5 million USD) Mettre en place un centre national des technologies de l'environnement (6,5 millions USD)	Elimination des pollutions aux points chauds : élimination de la pollution par le SO ₂ à l'unité d'électrolyse de zinc de Ghaazaouet (3 millions USD) et Traitement des pollutions engendrées par les unités du Groupe industriel du papier et de la cellulose (44 millions USD).
<i>Améliorer la qualité de l'air urbain</i>	Adopter des mesures de promotion fiscale des carburants les moins polluants Elaborer une étude relative aux économies d'énergie dans le secteur industriel (0,5 million USD) Renforcer le réseau de surveillance épidémiologique (1,2 millions USD) Renforcer les capacités de contrôle technique des véhicules (0,25 million USD).	Généralisation de l'utilisation de l'essence sans plomb (95-155 millions USD) selon les options Promotion de l'utilisation du GPL-carburant (47 millions USD) Expérience pilote de promotion du gaz naturel carburant (2 millions USD)
<i>Renforcer la gouvernance environnementale</i>	Mettre en place le conservatoire des métiers de l'environnement (2 millions USD) Mettre en place l'observatoire de l'environnement et du développement durable (5 millions USD) Mettre en place le système d'information environnementale (2.5 millions USD) Réaliser un programme de sensibilisation environnementale (2 millions USD)	

<i>Autres actions :</i> a) <i>développer des espaces verts</i> b) <i>améliorer la gestion du patrimoine culturel</i>	Adopter un cadre réglementaire relatif à la gestion des espaces verts Former des paysagistes Vulgariser la notion d'espaces verts auprès des bureaux d'études (0,2 million USD) Mettre en place une école des métiers du patrimoine culturel (2 millions USD)	Restauration des sites et monuments historiques de Ghardaïa (2,5 millions USD)* Protection et mise en valeur de l'ensemble Timgad, vallée de l'oued El-Abiod, Gorges du Ghoufi (5 millions USD)
--	--	--

Objectifs stratégiques	Mesures institutionnelles et d'accompagnement	Investissements
<i>Améliorer la gestion des sols et lutter contre la désertification</i>	Elaborer des scénarii (variantes) à même de solutionner les problèmes fonciers Poursuivre la politique d'ouverture du domaine privé de l'Etat à la concession (programmes d'arboriculture fruitière) Réviser le code pastoral Réserver le régime concessionnaire (arboriculture,	Traitement anti-érosif dans sept sous-bassins versants (73 millions USD)* Extension du programme « emploi rural » aux wilayas de relizane et Mostaganem (11.5 millions USD)*

	cultures fourragères et céréalières) uniquement aux zones favorables en sols et eau dans la steppe. Elaborer une étude relative aux relations entre la productivité des ressources naturelles, l'exode rural et la pauvreté (0,5 millions USD) Poursuivre le programme financé par la banque mondiale relatif à l'emploi rural.	Programme d'aménagement intégré de la steppe dans les zones les plus dégradées (32 millions USD)*
<i>Gérer rationnellement les eaux d'irrigation</i>	Terminer et mettre en œuvre l'étude tarifaire Réaliser un programme de formation et de sensibilisation à l'intention des personnels techniques et de gestion de l'ANID (Agence chargée de l'irrigation) et des OPI (offices des périmètres irrigués) et des agriculteurs privés (1,5 million USD).	
<i>Reconstituer et étendre le patrimoine forestier</i>	Examiner l'extension du régime concessionnaire au domaine forestier (arboriculture, élevage) Introduire la télédétection pour la surveillance des écosystèmes (0,3 million USD).	Programme de reconstitution et d'extension du patrimoine forestier (notamment la subéraie et la cédraie) (12 millions USD)
<i>Conserver la biodiversité</i>	Mettre en place un centre de développement des ressources biologiques (6 millions USD) Elaborer une étude sur les ressources de la biodiversité (oasis, zones de montagne) (0,5 millions USD) Développer les capacités institutionnelles en bio sécurité (0,5 million USD) Elaborer un plan de gestion de la zone humide de la Macta (3,8 millions USD)	Création et aménagement de trois zones de développement durable dans les régions Est, Ouest et centre du pays (15 millions USD)*
Protéger les écosystèmes oasiens	Réaliser un diagnostic de la situation des fogaras (système d'irrigation traditionnel dans les oasis) (1 million USD)	Lutte contre le phénomène de remontée de seaux : cas de la vallée de M'Zab (protection contre les crues et assainissement des eaux usées) (13 millions USD)* Préservation et restauration de la Vallée du Gouarara (Ksours, foggaras) (5 millions USD)
Protéger le littoral	Promulguer une loi relative au littoral Mettre en place le conservatoire National du Littoral (1 million USD) Réactiver le projet MEDPOL (réseau de surveillance de la pollution marine en Méditerranée) (0,6 millions USD) Elaborer une étude de réactualisation du SNAT (0,4 millions USD) Elaborer une étude relative à la gestion intégrée des plages (0,6 millions USD) Soumettre les zones d'expansion touristiques aux Etudes d'impact sur l'environnement (0,6 millions USD). Elaborer une étude sur les potentialités aquacoles (0,8 millions USD) ? corallifères et autres substances d'intérêt commercial (0,8 millions USD)	Programme de conservation du littoral dans des zones situées dans les régions Est, Ouest et Centre du pays (24 millions USD)*.

FORETS

Tab : Etat Récapitulatif des plantations depuis 1962

<i>Année</i>	<i>Sectoriel</i>	<i>Volontariat</i>	<i>Barrage vert</i>	<i>TOTAL</i>
1962-1965	18744			18744
1965-1967	19734			19734
1967-1969	36099			36099
1970-1973	76000			76000
1974-1977	100310			100310

1978-1979	106706			106706
1980-1984	38768	62314	56314	157396
1985-1989	178616	42717	30595	251928
1990	85660			85660
1991	23697			23697
1992	37056			37056
1993	14300			14300
1994	52545			52545
1995	4485			4485
1996	52950			52950
1997	27578			27578
1998	28920			28920
1999	14860			14860
<i>TOTAL</i>	<i>960906</i>	<i>105031</i>	<i>86909</i>	<i>1108968</i>

Tab : Le Plan National de Reboisement

<i>Superficie prévue 1.245.900 ha /20 ans à raison 60.000 ha/an</i>	
<i>Reboisement de production 250.000 ha</i>	Chêne liège : 88.000 ha Cèdre : 25.000 ha Pin maritime + pignon : 50.000 ha Peuplier : 25.000 ha Noyau châtaignier pacanier merisier : 37.000 ha Olivier amandier abricotier figuier : 25.000 ha
<i>Reboisement de protection 562000 ha</i>	Plantations huiliers et pastorales : Reboisement et fixation de berges et repeuplement : 225.000 ha Plantation huiliers : 228.000 ha Viticulture : 25.000 ha Plantation pastorale : 840.000 ha
<i>Plantation dans le cadre de la lutte contre la désertification-333.260 ha</i>	Reboisement et fixation de berges et repeuplement : 66.000 ha Fixation de dunes : 66.000 ha Brise vert : 33.000 ha Plantation huiliers : 66.000 ha Plantation pastorale : 102.260 ha
<i>Reboisement d'agrément et récréatif : 25640 ha.</i>	

Zones humides

<i>Désignation</i>	<i>Identification</i>
Dix (10) sites ont été inscrits sur la liste Ramsar en 2001 d'une superficie total qui est de 1.867.370 hectares	-Chott Ech Chergui : 55.500 ha -Le complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja :42.100 ha -Chott El Hodna : 62.000 ha -La vallée d'Herir : 6.500 ha -Les Guelates d'issakarassene : 35.100 ha -Chott Merouane et Oued Khouf : 337.700 ha -Les Marais de la Macta : 44.500 ha -Les Oasis de Ouled Said : 25.400 ha -La Sebkhah d'Oran : 56.780 ha -Les Oasis de Tamentit et Sid Ahmed Timmi : 95.700 ha
Vingt six 26 sites ont été inscrits sur la liste Ramsar à importance internationale	-La réserve intégrale du lac Tonga : 2.400 ha -La réserve intégrale du lac Oubeira : 2.400 ha -La réserve naturelle du lac des oiseaux : 20à70 ha

avec près de 2.791.072 hectares en 2002.	-Les oasis de Moghrar et Tiout. -Le Chott de Zehrez Gharbi : 13.670 ha -Les Guelates d'Afilal. -La Grotte Kartsique de Ghar Boumâaza. -Le Marais de la Mekhada : 10.000 ha -Le Chott Melghir. -La Réserve naturelle du lac de Réghaia : 150 ha -La réserve intégrale de la tourbière du lac noir. -Les aulnaies de Aïne Khiar. -La réserve naturelle du lac de beni bélaïd. -Le Cirque de Aïne Ouarka. -Le lac de Fetzara : 13.000 ha
Dix sept (17) sites proposés au classement sur la liste Ramsar dans le cadre d'un projet financé par WWF International en 2003 d'une superficie total de 552.400 hectares.	- Sebkhat Bazer : 15.500 ha - Sebkhat El Hammiet : 13.000 ha - Chott El Beïda: 62.000 ha - Garaet El Tarf : 177.00 ha - Garaet El Meghssel : 177.00 ha - Sebkhet Ank Demel : 10.000 ha - Garaet Guellil : 55.00 ha - Chott Tinsilt : 95.000 ha - Sebkhet lalla Fatma : 23.000 ha - Chott Oum El Araneb : 9.000 ha - Chott Aïn Beïda: .39.00 ha - Le lac de Telamine : 110.000 ha - Les Salines d'Arzew: 29.000 ha - Le lac Mellah : 10.000 ha - Dayet El Abidi : 59.000 ha - Dayet El ferd : 7.000 ha - Le lac de Aïn ben Khelil : 37.00 ha

Incendies de forêts :

La moyenne annuelle sur cinq ans (1990-2003) indique que :

- le nombre moyen de foyers d'incendies est de 1.563 foyers.
- la superficie moyenne incendiée de 43.980.45 ha, dont 28.858 ha de forêts

Superficie incendiée (ha)

Année	<i>Nombre de foyers</i>	<i>Forêts</i>	<i>Maquis</i>	<i>Broussailles</i>	<i>Alfa</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
1990	911	20149,34	5379,98	2515,41	1,8	-	28046,53
1991	1189	6091,24	3434,56	3564,05	86,3	-	13176,15
1992	2019	13069,87	3365,5	9035,86	149,8	-	25621,03
1993	2322	31117,81	13975,51	13379,88	60,18	-	58533,38
1994	2292	192850	51015,96	27379,88	352	-	271597,8
1995	1274	27304,81	3087,6	1593,02	172,01	-	32157,44
1996	737	4430,34	1632,33	855,58	383,5	-	7301,75
1997	1809	13063,35	2940,93	1802,43	21	-	17827,71
1998	1826	15593,11	8883	4092,47	61,1		28629,68
1999	2018	23254,26	6128,98	8019,79	35,68	1023,44	38462,12
2000	1910	35617,52	12142,29	5799,1	19,23	1603,46	55781,59
2001	1327	9066,4	4167,11	1064,37	35,5	44,31	14377,69
2002	1008	6959,95	3596,63	1424,01	94,5	142,38	12217,47
2003	1238	5448,76	3751,73	2505,26	15	275,19	11995,94
Total	21880	404016,7	123502,1	83031,11	1487,6	3088,78	615.726,3

ANNEXE V : Liste des encadrés contenus dans le texte

Encadré n°1 : Réflexions sur certains concepts (la pauvreté phénomène relatif)	164	
Encadré n°2 : Un projet continental de partenariat :	175	le NEPAD)
Encadre n°3 : Réflexions sur certains concepts (où vont les IDE).....	185	

ANNEXE VII : Liste des tableaux contenus dans le texte

Le contexte macro-économique en Algérie

Tableau n° 1 : Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)	29
Tableau n° 2 : Evolution de la croissance des valeurs ajoutée des secteurs.....	29
Tableau n° 3 : Evolution de la structure de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs	30
Tableau n° 4 : Croissance de la consommation et de l'accumulation	37
Tableau n° 5 : Evolution du revenu disponible des ménages, de l'excédent net d'exploitation, des impôts nets de subvention et de la consommation per capita.	38
Tableau n° 6 : Evolution de la structure des ressources	41

Disposer d'un niveau de vie décent

Tableau n° 1 : Évolution de la proportion des enfants atteints de malnutrition entre 1992 et 2002	52
--	----

Vivre longtemps et en bonne santé

Tableau n° 1 : Evolution du taux de mortalité des moins de 5 ans selon les différentes périodes avant l'enquête EASF 2002	61
Tableau n° 2 : Evolution du taux de mortalité infantile selon les différentes périodes avant l'enquête EASF 2002	63
Tableau n° 3 : Données chiffrées (pour mille)	66
Tableau n° 4 : Données chiffrées (pour cent mille naissances vivantes).....	72

Accéder à l'éducation et à l'instruction

Tableau n° 1 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le genre	96
Tableau n° 2 : Evolution des capacités d'accueil et des effectifs pensionnaires dans les établissements spécialisés du MESN	103

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Tableau n° 1 : Taux d'alphabétisés maximal et minimal	117
Tableau n° 2 : Taux d'analphabètes dans la population âgée de 15-24 ans	118
Tableau n° 3 : Wilayas à fort taux d'analphabétisme féminin par rapport à taux d'analphabétisme masculin (Population âgée entre 15 et 24 ans)	118
Tableau n° 4 : Population occupée féminine 1991-2001	121
Tableau n° 5 : Evolution de la participation des femmes aux élections locales et législatives 1997-2002.....	125

Durabilité des ressources écologiques

Tableau n° 1 : Consistance du Plan National de Reboisement	136
Tableau n° 2 : Potentiel solaire en Algérie	139
Tableau n° 3 : Volume d'eaux usées rejetées	146
Tableau n° 4 : Evolution des cibles et indicateurs de l'objectif n° 5.....	152

ANNEXE VIII : Liste des abréviations et acronymes

A

APN : Assemblée populaire nationale
APC : Assemblée populaire communale
ANAT : Agence nationale d'aménagement du territoire
ANEM : Agence nationale de l'emploi
ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes
ANDI : Agence nationale de développement des investissements
ADS : Agence de développement social
APSI : Agence de promotion et de soutien aux investissements
AEP : Assainissement et eau potable
APD : Aide publique au développement
AS : Année secondaire
AF : Année fondamentale
AFS : Allocation forfaitaire de solidarité
AICESIS : Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

B

BM : Banque mondiale
BIT : Bureau international du travail
BTP : Bâtiment et travaux publics
BTPH : Bâtiment travaux publics et hydraulique
BAC : Baccalauréat de l'enseignement secondaire
BEF : Brevet de l'enseignement fondamental
BCG : Vaccin anti-tuberculeux

C

CNES : Conseil national économique et social
CNEL : Conseil national de l'économie et du travail
CES : Conseils économiques et sociaux
CNEG : Centre national d'enseignement généralisé
CNEPD : Centre national d'enseignement professionnel à distance
CENEAP : Centre national d'études et d'analyses pour la planification
CERPEQ : Centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications
CFPA : Centre de formation professionnelle et d'apprentissage
CHU : Centre hospitalo-universitaire
CMS : Centre médico-social (d'entreprise ou d'administration)
CRE : Centre de recherche d'emploi
CIR : Centres pour insuffisants respiratoires
CMPHM : Centres médicaux pédagogiques pour handicapés moteurs
CMPEIM : Centres médicaux pédagogiques de l'éducation des inadaptés mentaux
CSR : Centres spécialisés de rééducation
CSPJ : Centres spécialisés de protection de la jeunesse
CNCPPDH : Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme
CNUCED : Commission des nations unies pour le commerce et le développement
CALPI : Comité d'appui de promotion et de localisation des investissements
CAD : Comité d'aide au développement
CEDAW : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CEI : Communauté des Etats Indépendants
CASNOS : Caisse d'assurance sociale des non salariés
CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage
CNAS : Caisse nationale d'assurances sociales

CNL : Caisse nationale du logement
CNR : Caisse nationale des retraites
CRA : Croissant rouge algérien
CNUED : Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement
CIPD : Conférence internationale sur la population et le développement
CPE : Contrat de pré emploi

D

DA : Dinar algérien
DM : Déclaration du millénaire
DIT : Division internationale du travail
DEJ : Délégué à l'emploi des jeunes
DP : Délégation à la planification
DRE : Délégation à la relance économique
DAS : Directions de l'action sociale
DGFP : Direction générale de la fonction publique
DIPJ : Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes
EHS : Etablissements hospitaliers spécialisés
DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté
DEMS : Diplôme d'études médicales spéciales
DTCP : Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite
EDG : Enquête nationale sur les objectifs de fin décennie – année 2000

E

EHS : Etablissement hospitalier spécialisé
EJS : Ecoles de jeunes sourds
EJA : Ecoles de jeunes aveugles
EAC : Exploitation agricole collective
EAI : Exploitation agricole individuelle
EDG : End decade goals (enquête nationale sur les objectifs fin décennie)
ESIL : Emploi salarié d'initiative locale
EASME : Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant
EASF : Enquête algérienne sur la santé de la famille

F

FMI : Fonds monétaire international
FNAC : Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue
FNSEJ : Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes
FONAL : Fonds national d'aide au logement
FEM : Fonds de l'environnement mondial
FEDEP : Fonds National de l'Environnement et de Dépollution
FBCF : Formation brute du capital fixe
FFE : Facilité de financement élargie
FEA : Foyers pour enfants assistés
FEO : Foyers pour enfants orphelins
FAO : Food and agricultural organisations (organisation de l'alimentation agriculture)

H

HIV : Virus de l'immuno-déficience humaine
HTA : Hypertension artérielle

I

ITE : Institut de Technologie de l'Education
INSP : Institut national de la santé publique
ISPROM : Istituto di studi e programmi per il mediterraneo – institut des études et programmes pour la méditerranée
IAIG : Indemnité pour activité d'intérêt général
IDE : Investissement direct à l'étranger

IDH : Indice de développement humain
IDHA : Indice de développement humain alternatif
IPH : Indice de pauvreté humaine
ISDH : Indicateur sexo-spécifique de développement humain
IPF : Indicateur de participation des femmes
IPSU : Indemnité de salaire unique
ICPR : Indemnité complémentaire de pension et de rente
ICAF : Indemnité complémentaire d'allocation familiale
ICCR : Indemnité pour les catégories sociales sans revenu
ISMME : Industries sidérurgiques, métalliques et mécaniques

M

MDG : Mid decade goals (enquête de suivi des objectifs de la mi décennie)/1995
Mds : Milliards
MAE : Ministère des affaires étrangères
MAR : Ministère des affaires religieuses
MJ : Ministère de la justice
MICL : Ministère de l'intérieur et des collectivités locales
MTSS : Ministère du travail et de la sécurité sociale
MF : Ministère des finances
MC : Ministère de la communication
MESN : Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MERS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MFEP : Ministère de la formation et de l'enseignement professionnel
MJS : Ministère de la jeunesse et des sports
MSPRH : Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
MHU : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme
MADR : Ministère de l'agriculture et du développement rural
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
MRE : Ministère des ressources en eaux
MDCFCF : Ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine
MTH : Maladies à transmission hydrique
MMI : Mortalité et morbidité infantile
MTEP : Million de tonnes équivalent pétrole

N

NEPAD : New Economic partenariat ship for african developpement
NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONU : Organisation des nations unies
ONG : Organisation non gouvernementale
ONS : Office national des statistiques
ONLA : Office national de lutte contre l'analphabétisme
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

P

PAS : Programme d'ajustement structurel
PEJ : Programme d'emploi des jeunes
PEV : Programme élargi de vaccination
PNLCMI : Programme national de lutte contre la mortalité infantile
PNLAT : Programme national de lutte antituberculeuse

PNUD : Programme des nations unies pour le développement
PSRE : Programme de soutien à la relance économique
PED : Pays en développement
PVD : Pays en voie de développement
PMA : Pays moins avancés
PECO : Pays d'Europe centrale et orientale
PCD : Plan communal de développement
PNAEDD : Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable
PNDA : Plan national de développement agricole
PNR : Plan national de reboisement
PSEP : Professeur spécialisé d'enseignement professionnel
PEF : Professeur d'enseignement fondamental
PEP : Professeur d'enseignement professionnel
PPA : Parité des pouvoirs d'achat
PIB : Produit intérieur brut
PNB : Produit national brut
PFA : Paralysie flasque aiguë

R

RMDH : Rapport mondial sur le développement humain
RNDH : Rapport national sur le développement humain
RADH : Rapport arabe sur le développement humain
RNE : Rapport National sur l'Environnement
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

S

SOEMO : Services d'observation et d'éducation en milieu ouvert
STEP : Station d'épuration
SNE : Stratégie nationale de l'environnement
SGT : Statut général du travailleur
SAU : Surface agricole utile
SIDA : Syndrome immuno déficitaire acquis
SNMG : Salaire national minimum garanti

T

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle
TSA : Taxe spécifique additionnelle
TBA : Taux brut d'admission
TBS : Taux brut de scolarisation
TNA : Taux net d'admission
TNS : Taux net de scolarisation
TOL : Taux d'occupation par logement
TOP : Taux d'occupation par pièce
TUPHIMO : Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre
TEP : Tonnes équivalent pétrole

U

UICN : Union internationale de la conservation de la nature
UA : Union africaine
UFC : Université de la formation continue
UNICEF : Fonds des nations unies pour l'enfance

V

VIH : Virus de l'immuno-déficience humaine

Z

ZHUN : Zone d'habitat urbain normalisé

ANNEXE IX : Bibliographie

I) LES OBJECTIFS VISANT A AMELIORER ET CONFORTER LES CAPACITES ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

A) Disposer d'un niveau de vie décent

Rapports des institutions internationales

- Croissance, Emploi et réduction de la pauvreté, Banque Mondiale - Janvier 1999.
- Le premier rapport sur les Objectifs de Développement du Millénaire pour l'Algérie - Février 2004, PNUD Alger.
- Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002, 2003.

Rapports et documents divers à caractère national

- La pauvreté en 2000 en Algérie : Commissariat à la Planification et à la Prospective - Juin 2003.
- Les dépenses des ménages en 2000 (ONS : Données Statistiques N° 352)
- Contribution du Secteur de la Solidarité Nationale et de l'Emploi.

B) Vivre longtemps et en bonne santé

- Démographie algérienne 2002, 2003 et redressements de certaines données antérieures effectuées par l'ONS.
- Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille 2002 (EASF 2002/Rapport Principal/ MSPRH, ONS/ Juillet 2004)
- Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (EASME 1992/rapport principal/ MSP/ONS)
- Population et Développement en Algérie (Rapport National CIPD +10/ MSPRH/ Décembre 2003)
- Politique nationale de population à l'horizon 2010 (MSPRH/2002)
- Statistiques sanitaires 2001 (MSPRH/2002)
- Situation épidémiologique de l'Algérie de 1989 à 2002 (INSP) et 2003 (MSPRH)
- Risque paludogène en Algérie (INSP)
- Historique de lutte antipaludique en Algérie (INSP)
- Développement du système national de santé - stratégie et perspectives - (MSPRH/2001)
- Projection du secteur de la santé - perspective décennale- (MSPRH/juillet 2003)
- Enquête Nationale sur la Mortalité Maternelle 1999 (MSPRH/INSP)
- Plan stratégique de lutte contre le sida (MSPRH)
- Rapports annuels sur l'état de santé des algériennes et des algériens en 2001 et 2002 (MSPRH/2002 et 2003)
- Programmes de santé maternelle et infantile (MSPRH/2001)
- RNDH 1998, 2000, 2001 et 2002 (CNES)
- Comptes nationaux de la santé 2000 et 2001 (MSPRH/Mai 2003)
- Situation des enfants dans le monde (UNICEF 2004).
- Organisation des services de santé (prévention et soins) dans les régions rurales
- Comité européen de santé publique – Strasbourg – 1965.

C) Accéder à l'éducation et à l'instruction

- Rapport National sur le Développement Humain 1998 (CNES)

- Rapport sur la relation Formation-Emploi – CNES – 1999
- RGPH/1966-1987-1998
- Données statistiques 2002-2003 – MEN-N°41
- Indicateurs statistiques 2002-2003 – MEN-N° 41
- Canevas : indicateurs socio-économiques sectoriels – 1990-2001 – MEN
- Données relatives au préscolaire – MEN
- Données relatives aux internats dans l'enseignement primaire – MEN
- Projection des effectifs et des infrastructures pédagogiques – 2003-2004 à 2013-2017
- Les dépenses d'éducation 1990-2004/données globales
- Rapport sur les objectifs de développement pour le millénaire (version provision) – Algérie – Nations Unies.

II) LES OBJECTIFS VISANTS A CRER LES CONDITIONS ESSENTIELLES AU DEVELOPPEMENT HUMAIN

A) Egalité des sexes et autonomisation des femmes

MESRS

- Annuaire statistique 2000-2001
- Annuaire statistique 2002-2003
- Bilan chiffré de la formation supérieure 2002-2003
- Guide de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2001-2002
- Guide de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2002-2003
- Les principaux indicateurs par genre de l'évolution du système de l'enseignement supérieur 2002-2003.

MEN (sous direction des statistiques)

- Indicateurs statistiques 2001-2002
- Indicateurs statistiques 2002-2003
- Données statistiques 1999-2001
- Données statistiques 2001-2002
- Données statistiques 2002-2003

MESN

- Données sur l'enseignement spécialisé du secteur

MICL

- Les emplois d'attente

MDCFCFamille

- Revue n°1 (mars 2004) « Rissalat El Osra »

CNCPDPH

- Contribution intitulée : « La situation juridique de la femme en Algérie »

B) Durabilité des ressources écologiques

- Documents émanant de la Direction Générale des Forêts, du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'Observatoire National de l'Environnement.
- Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2003/ MATE-2004.
- Rapport national, Algérie pour le sommet mondial du développement durable, Johannesburg - 2000.
- Aménager l'Algérie 2020 - MATE - 2003.
- Site Ministère de l'Industrie et des Mines

III) LES OMD CONTENU ET RESULTATS 2000/2003

- Repenser le concept de développement durable (*Elamé ESOH*).
- Le développement humain : retour de l'éthique dans l'analyse économique (*Jean-Paul MARECHAL*).
- Les femmes agents de développement durable (*Katia RADJA*).
- L'aide au développement et la communauté internationale (*Julie THIEBAUD*).
- Développement humain, rôle des connaissances et cadre institutionnel (*Dominique THIEBAUT*).
- François Chesnais, « Rapports de propriété et formes de captation du "cognitif" au bénéfice du capitalisme financier », in Carlo Vercellone (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2003, p. 171, 177-178.
- Muriel Combes et Bernard Aspe, « Revenu garanti et biopolitique », *Alice* n° 1, 1998.
- Antonella Corsani (2003) « Le capitalisme cognitif : les impasses de l'économie politique », in Carlo Vercellone (dir.), *op.cit.*, p. 55 à 75.
- Patrick Dieuaide, « Quand le capitalisme dit adieu à la valeur travail », *Le capitalisme contemporain*, L'Harmattan, 2001.
- Brian Goodwin, « Vers une science qualitative », in Réda Benkirane (dir.), *La complexité, vertiges et promesses*, Le Pommier, 2002.
- Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès*, La Découverte, 2000.
- ANDRE GORZ *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Galilée 2003.

V- SITES

- Banque Mondiale www.worldbank.org
- Bureau International du Travail www.ilo.org
- Conseil National Economique et Social www.cnes.dz
- Fonds Monétaire International www.imf.org
- Programme des Nations Unies pour le Développement www.undp.org
- UNESCO www.unesco.org
- Office National des Statistiques www.ons.dz
- Ministère de l'Industrie et des Mines

ANNEXE X : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du Rapport

● REPRESENTANTS DU CNES

■ **Conseillers**

- M. Zahir FARES, Président de la Commission du Développement Humain
- M. Mohamed BENSALAM, Vice-président de la Commission
- M. Youcef BEGHOUL, Rapporteur de la Commission
- Madame Wahiba ZMIRLI, membre de la Commission Population et Besoins Sociaux
- M. Abdelmadjid AZZI, Vice-président de la Commission Relations de Travail
- M. El Hachemi OUZZIR, membre de la Commission Relations de Travail
- M. Abderrahim ZAKOUR, membre de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

■ **Cadres de l'Administration**

- Mme Djamila LARABA BRIK, Directrice d'Etudes, Coordinatrice du groupe de l'administration et chargée du secrétariat technique
- Mme Aïcha EDJEKOUANE, Chargée d'Etudes et de Synthèse
- Mme Latifa BOUZAR, Chargée d'Etudes et de Synthèse
- M. Rabih LEBECHE, Directeur des Etudes Statistiques, de la Modélisation et de la Synthèse
- M. Sâad DJEKBOUB, Directeur d'Etudes
- M. Abdelaziz CHIHEB, Directeur d'Etudes
- M. Kamr Ezzamen BOUDISSA, Chef d'Etudes

■ **Groupes de travail**

Groupe 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

- CNES (M. Ouzzir - Mme Edjekouane)
- Plan (M. Aït Ouazzou)
- MESN (M. Tiaïba)
- MSPRH (M. Ouali)
- MICL (M. Khaldi - M. Taleb)
- MEN (Mme Boulegane)
- MTSS (M. Zaïdi)
- MHU (Mme Guessoum)

Groupe 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

- CNES (M. Azzi - M. Chiheb)
- MEN (Mme Boulegane)
- MESRS (M. Djemâï – M. Belmokhtar)
- MFEP (Mme Belayat)
- MJS (M. Rouibi)
- MESN (M. Tiaïba)

Groupe 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- CNES (M. Azzi - Mme Bouzar)

- MEN (Mme Boulegane)
- MICL (M. Benzaoui - M. Taleb)
- MDCFamille (M. Boudis)
- CNCPPDH (M. Merdjana)
- MESRS (M. Djemäi - M. Belmokhtar)
- MAE (M. Elhamdi)

Groupe 4 : Mortalité des enfants, Santé maternelle, VIH/sida, Paludisme

- CNES (M. Beghoul - M. Boudissa)
- MSPRH (M. Ouali)
- MICL (M. Khaldi)
- ONS (M. Benbella)

Groupe 5 : Assurer un environnement durable

- CNES (M. Zakour – M. Djekboub)
- MHU (Mme Guessoum)
- MATE (M. Slimani)
- MRE (M. Nessala et M. Lardjoun)
- MADR (Mme Blibek)
- MICL (M. Bakelli)
- DRE (M. Senoussi)

Groupe 6 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- CNES (M. Fares - M. Bensalem)
- CNES/Adm (Mme Brik - Mme Bouzar)
- MAE (M. Elhamdi)
- M. Communication (M. Chabani)
- MF (M. Zemmouri et M. Bouzred)
- MESN (M. Tiaïba)
- MTSS (M. Zaïdi)
- MSPRH (Mme Bourezgue)
- MRE (M. Lardjoun)
- Croissant rouge (Mme Zmirli)

Groupe 7 : Cadre macro-économique

- CNES (M. Lebeche)
- M.F (M. Zemmouri et M. Louahadj)
- D.P (M. Aït Ouazzou)
- DRE (M. Senoussi)
- ONS (M. Kelkoul)

▪ **Comité d'élaboration**

- M. Zahir FARES (Président de la CDH)
- M. Mohamed BENSALEM (Vice-président de la CDH)
- M. Youcef BEGHOUL (Rapporteur de la CDH)
- Mme Djamila BRIK

- Mme Aïcha EDJEKOUANE
- Mme Latifa BOUZAR
- M. Rabih LEBECHE
- M. Sâad DJEKBOUB
- M. Abdelaziz CHIHEB
- M. Kamr Ezzamen BOUDISSA

■ ***Comité de rédaction finale***

- M. Zahir FARES (Président de la CDH)
- M. Mohamed BENSALÉM (Vice-président de la CDH)
- M. Youcef BEGHOUL (Rapporteur de la CDH)

■ ***Traduction***

- M. Louenes KOUBAÏ
- M. Mohamed Salah LANOUAR
- M^{me} Yamina SEKKAT
- M. Hamid BELAHOUEL
- Mme Karima GHERNOUTI
- Melle Yamina HADJLOUM
- Melle Nadira GUIDOUM

■ **Reprographie**

- M. Mustapha BELKACEM
- M^{elle} Saliha IMESSAOUDENE
- M. Merzak DJEDAÏA
- M. Salim BOUAÏCHAOUI
- M. Mohamed MANSOUR
- M. Mohamed Ali ALIA
- M. Abdelmadjid SAÏFI

REPRESENTANTS DES MINISTÈRES ET DES INSTITUTIONS NATIONALES

Ministère des Affaires Étrangères (MAE) :

- M. ELHAMDI Salah

Ministère de la Justice (M.J) :

- M. AÏMENE Laziz

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales (MICL) :

- M. BENZAOUI Rachid
- M. BAKELLI Abdelouahab
- M. KHALDI Taha Haydar
- M. TALEB Abdenour

Ministère du Travail et de la Sécurité Social (MTSS) :

- M. ZAÏDI Fodil

Ministère des Finances

- M. ZEMMOURI Mohamed
- M. BOUZRED Abdelkrim
- M. LOUAHADJ Sid Ahmed

Ministère de la Communication (MC) :

- M. CHAËBANI Saïd

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale (MESN) :

- M. TIAÏBA Djamel

Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS):

- M. ROUBI Hocine

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (MSPRH) :

- M^{me} MERBOUT Ghania
- M^{me} BOUREZGUE
- M. OUALI Amar
- M. OUAHDI

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU) :

- M^{me} GUESSOUM Jediga

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

- M. DEMAÏ Mohamed
- M. BELMOKHTAR Ahmed

Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) :

- M. BELHADJ
- M^{me} BOULEGANE Djida

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) :

- M^{me} BELAYAT Yasmina

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) :

- M. LAHOUATI
- M^{me} BLIBEK Taoues

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) :

- M. SLIMANI Bachir
- M. LALEG

Ministère des Ressources en Eau (MRE) :

- M. NESSALA Brahim
- M. LARDJOUN Abdelaziz

Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine (MDCFCF) :

- M. BOUDIS Rachid

Services du Délégué à la Planification (D.P) :

- M. AIT OUAZOU Mohand
- M. BOULEHBAL Bachir

Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) :

- M. MERDJANA Abdelwahab

L'Office National des Statistiques (ONS) :

- M. KELKOUL Mohamed
- M. BENBELLA

ANNEXE XI : Note méthodologique

Lors d'une Assemblée extraordinaire tenue en septembre 2000, 191 pays dont 145 Chefs d'Etat ont adopté une Déclaration dite du Millénaire visant à assurer une nette amélioration des conditions de vie sur la planète. Pour ce faire, les objectifs visés par cette manifestation ont été regroupés sous une seule catégorie appelée « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) et ont été simplement récapitulés dans le 4^{ème} RNDH (Chapitre 3 p 131).

Les OMD synthétisent les cibles et des objectifs consacrés au suivi du développement humain. Aussi bien, se focalisent-ils sur huit objectifs principaux :

1. Eliminer la pauvreté et la faim
2. Réaliser l'éducation primaire universelle
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles
7. Assurer un environnement viable
8. Créer un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées qui doivent être atteintes dans un délai de 25 ans, entre une année de base (1990) et une année horizon (2015).

Le suivi des OMD se fera tant à l'échelon mondial que national. A l'échelon mondial, le Secrétaire Général des Nations-Unies rendra compte tous les ans à l'Assemblée Générale des progrès accomplis dans la réalisation d'un certain groupe d'OMD, et présentera un rapport plus détaillé tous les cinq ans.

Au niveau national, les efforts consacrés aux OMD contribueront à établir une modalité de suivi systématique et identifiable des conférences et sommets mondiaux tenus au cours de la dernière décennie.

La durée de son élaboration est estimée à un intervalle de temps de 2 à 3 mois à temps plein.

C'est un rapport qui pourrait paraître une fois tous les deux ou trois ans. La fréquence de sa parution pourrait être déterminée par la recherche de concordance avec la publication des résultats d'enquêtes périodiques. Elle pourrait être aussi déterminée par la recherche de sa synchronisation avec d'autres rapports ou événements nationaux.

La présente note formule une proposition d'approche et de planning d'élaboration du rapport.

APPROCHE POUR L'ELABORATION D'UN 5^{EME} RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DONT LE THEME EST RELATIF AUX OMD :

Quel est le degré d'appropriation par l'Algérie des OMD ? Eléments d'appréciation

Il convient de souligner que déjà le PNUD, dans son Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003 a porté des appréciations qualitatives et positives quant aux progrès réalisés par l'Algérie en direction des Objectifs du Millénaire.

Il a estimé que l'Algérie était en voie de réaliser l'atteinte des objectifs suivants : réduire de moitié la proportion des individus souffrant de la faim, permettre à tous les enfants d'achever un cycle complet d'études primaires, éliminer les disparités féminines et masculines à tous les niveaux

d'enseignement, diminuer la proportion des personnes privées d'accès à des points d'eau aménagés.

Les actions engagées durant l'année 2 002 par les différents secteurs d'activité et les chiffres qui s'y rapportent permettent également de faire état de progrès notables sur la voie de certains Objectifs du Millénaire et de mettre par ailleurs en relief, les efforts qui restent à consentir par les différents secteurs.

Le degré d'appropriation par l'Algérie des OMD peut être apprécié à travers les indicateurs pertinents suivants :

1- La lutte contre la pauvreté

Il importe d'ores et déjà, de mettre au point un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) fixant les buts à atteindre et formulant les mécanismes opératoires par référence aux dimensions contenues dans le Pacte du Millénaire pour le Développement (Rapport 2003 PNUD).

La pauvreté en Algérie a-t-elle globalement reculé depuis 1990, année de base des OMD, aussi bien en termes relatifs qu'en termes absolus ?

Dans le développement traitant des seuils de pauvreté et de leur incidence, la réduction de la pauvreté extrême de près de moitié (48%) en termes relatifs et de 29% en termes absolus par rapport à 1998, a été mise en relief.

2- La santé de la mère et de l'enfant

Cette situation se rapproche du premier Objectif du Millénaire pour 2 015 visant à réduire de moitié la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Cette appréciation ne doit pas évidemment faire perdre de vue les disparités dans les progrès et les reculs enregistrés au niveau des zones géographiques et des catégories de populations (Voir travaux ANAT et MSE).

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière a élaboré, pour la première fois, les comptes nationaux de la santé ; ce qui est de nature à faciliter le suivi des efforts déployés par les différents agents dans la prise en charge de la santé.

S'agissant de la santé maternelle visée par le cinquième Objectif du Millénaire, il faut signaler qu'en Algérie, la proportion des accouchements ayant eu lieu dans une structure de santé publique ou parapublique est de 90,2% en 2 002 contre 87% en 2000.

En revanche, la proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale (cible 2 du premier objectif) est de 10,4% en 2 002 contre 7,3% en 2 000 alors qu'elle était de 13% en 1 995.

La vaccination des enfants en 2 002 est en amélioration par rapport à 2 000 et donne un taux de couverture globale de 87%. Les enfants de 12 à 18 mois complètement vaccinés en 2 002 représentent 88,9% de l'ensemble des enfants.

3- Concernant l'éducation primaire

Les taux de scolarisation des enfants de 6 ans et de 6-15 ans sont en moyenne respectivement de 92,57% et de 90,25% en 2 002; ce qui donne une progression de 0,01% et de 0,99% par rapport à la période 1999-2002.

Il est mentionné, par ailleurs, des progrès notables sur le front social ; les infrastructures se sont développées rapidement et les indicateurs sociaux tels que les taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance et l'alphabétisation, se sont améliorés notablement.

4- La promotion de l'égalité des sexes

Pour ce qui est de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (objectif 3 du Millénaire), il est à noter que le taux de scolarisation des 16-19 ans en 2002 est de 38,98% pour les filles alors qu'il n'est que de 34,75% pour les garçons.

- Le taux de féminisation de l'enseignement secondaire est passé de 37,64% en 1995 à 44,96 en 2001. Dans le corps médical, ce processus se confirme, les femmes étant plus nombreuses que les hommes en 2000, notamment dans les postes spécialisés.
- La participation des femmes à la gestion des affaires publiques considérée comme un indicateur important du développement humain et des droits de l'Homme connaît en Algérie une progression régulière. Des femmes en plus grand nombre que par le passé ont été élues aux élections législatives et locales et sont représentées au Conseil de la Nation, à l'Assemblée Populaire Nationale et au Gouvernement.

5- En matière environnementale

L'objectif 7 est en interconnexion avec les autres objectifs et ce lien étroit de causalité donne toute sa dimension à la complémentarité entre développement durable et gestion de l'environnement, sommet de Johannesburg, 8^{ème} Rencontre de l'AICESIS).

- En Algérie, les activités environnementales multiples et diversifiées et l'affirmation affichée d'une véritable prise de conscience des enjeux du développement durable et de ses impacts sur la qualité de vie des citoyens sont à relever. Les travaux pertinents du CNES témoignent de cette préoccupation.
- Consolidation des cadres institutionnels et juridiques, gestion et protection des ressources naturelles, lutte contre les pollutions, protection de la biodiversité en redonnant à la forêt une dimension nouvelle, sont autant d'axes prioritaires que exprimés par les dits travaux. Ces actions s'inscrivent, ce faisant, dans l'approche initiée par le Sommet de Rio de Janeiro, impulsée par celui de Johannesburg et prend pleinement en charge l'Objectif du Millénaire se rapportant à la durabilité des ressources environnementales.

Eu égard aux travaux des RNDH précédents et compte tenu des éléments fondamentaux mentionnés ci-dessus, et des informations relatives aux rapports nationaux établis dans le cas de certains pays, l'approche d'élaboration de l'avant projet de rapport relatif aux OMD pourrait se concrétiser par la mise en œuvre du processus suivant :

- 1- La définition et la validation du plan du rapport ;
- 2- La mise en place de structures de préparation du rapport ;
- 3- La préparation du rapport ;
- 4- La validation du rapport, l'édition et la diffusion.

Généralement les rapports nationaux ne dépassent pas une trentaine de pages mais comportent, parfois, des annexes importantes. Le rapport doit être l'occasion d'aller au fond des choses et de prendre date pour un certain nombre d'objectifs, de cibles et d'indicateurs.

1- Propositions de plan du rapport :

Dans l'optique de cerner les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement avec le maximum de cibles, telles que définies dans la Déclaration du Millénaire, qui leur soient associées (voir 4^{ème} RNDH et Rapport PNUD), il apparaît utile de structurer le rapport selon l'avant-projet de plan comportant les chapitres suivants :

- Introduction

Le contenu rappellera les conférences et sommets internationaux à l'origine de la déclaration relative aux OMD et les mécanismes de suivi de la réalisation des OMD, et précisera les conditions d'élaboration du rapport par le CNES et les structures mises en place pour sa préparation avec les différents secteurs concernés.

▪ Chapitre 1 : Le contexte macro-économique

Ce chapitre cernera, d'une manière synthétique, la situation socio-économique en soulignant les grands choix économiques, sociaux et culturels sur la période 1990/2003 (sources : rapport de conjoncture).

■ **Chapitre 2 : La lutte contre la pauvreté**

Ce chapitre traitera du phénomène de pauvreté au regard de sa nature, sa mesure et ses spécificités eu égard au contexte de développement des milieux ruraux et urbains :

- la situation actuelle et la tendance d'évolution de la pauvreté ;
- les actions et mesures en vue d'éradiquer et/ou réduire l'extrême pauvreté ;
- l'environnement de la lutte contre la pauvreté ;
- l'appui international en faveur de la lutte contre la pauvreté (l'Aide au Développement, PNUD, FAO et Coopération bilatérale) ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès de lutte contre la pauvreté (2).

■ **Chapitre 3 : La scolarisation de base**

- l'évolution des progrès nationaux réalisés et les perspectives de l'éducation primaire ;
- les difficultés rencontrées pour atteindre la généralisation de l'éducation de base et assurer les besoins de développement du secteur éducatif qui en découleront ;
- l'environnement de la généralisation de l'éducation de base ;
- l'Aide au Développement requise en appui à l'éducation de base ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès de généralisation de l'éducation de base (2).

■ **Chapitre 4 : La promotion de la femme**

- la situation de la femme et des acquis mis en place en faveur de sa promotion socio-économique ;
- les difficultés rencontrées pour l'épanouissement de la femme ;
- l'environnement de la promotion socio-économique de la femme ;
- l'Aide au Développement en faveur de la promotion de la femme ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de la femme.

■ **Chapitre 5 : La santé de la mère et de l'enfant**

- l'analyse de la situation et des perspectives de réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle ;
- les difficultés rencontrées dans ce domaine ;
- l'environnement de la réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle ;
- coopération en faveur de la réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en matière de réduction de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle.

■ **Chapitre 6 : La lutte contre les maladies transmissibles**

- les efforts accomplis en matière de lutte contre les maladies transmissibles dont en particulier le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies transmissibles et les perspectives d'avenir en la matière ;
- les obstacles rencontrés dans ce domaine ;
- l'environnement conditionnant le succès des efforts de lutte contre les maladies transmissibles ;
- Etat de la coopération pour la lutte contre les maladies transmissibles ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en matière de lutte contre les maladies transmissibles (2).

■ **Chapitre 7 : Le développement durable et la protection des ressources environnementales**

- les enjeux nationaux en matière de protection des ressources naturelles : eau, forêts, lutte contre la désertification et la lutte contre la pollution, les stratégies et politiques poursuivies dans ces domaines ;
- les défis rencontrés en matière de développement durable et de protection des ressources environnementales ;
- l'environnement conditionnant le succès de l'œuvre de développement durable et de protection des ressources environnementales ;
- la coopération en matière de développement durable et de protection des ressources environnementales ;
- la capacité de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en matière de développement durable et de protection des ressources environnementales.

Chaque chapitre mettra en relief les aspects concernés et principalement les Objectifs du Millénaire pour le Développement et leurs cibles respectives (voir annexe (1) sur la base de données ou d'estimations fiables.

A ce sujet, un travail préliminaire d'exploration des possibilités d'évaluation de ces objectifs et cibles (voir travaux PNUD Alger et 4^{ème} RNDH), montre que cette évaluation pourrait être largement assurée grâce à la contribution des différents départements en maîtrise des sources de collecte d'informations permettant le calcul ou l'estimation de ces objectifs et cibles.

Cet avant projet de plan proposé tient compte de celui de nos précédents rapports et particulièrement le chapitre sur les Objectifs de Développement du Millénaire ainsi que divers rapports nationaux (4^{ème} RNDH) du CNES sur les questions similaires, pourra constituer la plateforme de consultation avec d'autres partenaires et la référence d'études et de recherches en la matière.

2- L'organisation du travail et la préparation du rapport

A l'instar des quatre rapports précédents l'élaboration du rapport s'effectue dans le cadre d'une coopération étroite entre le CNES (CDH), et les départements ministériels concernés par les différents chapitres de ce contenu ainsi que les éventuelles agences nationales et institutions.

a) Le Bureau de la CDH qui devra se réunir régulièrement et fréquemment pour examiner l'état d'avancement de l'élaboration du rapport ;

b) Un comité de consultation et de suivi de l'élaboration du rapport. Ce comité est constitué par les représentants :

- de la CDH (Conseillers)
- de l'Administration du CNES (DEE, DES, DESMS)
- du Ministère des Affaires Etrangères
- du Ministère de la Justice
- du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- du Ministère des Finances
- du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
- du Ministère de la Communication
- du Ministère d'Emploi et de la Solidarité Nationale
- du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière
- du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- du Ministère de l'Education Nationale
- du Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
- du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- du Ministère des Ressources en Eau

- du Ministère Délégué Chargé de la Famille et de la Condition Féminine
- des Services du Délégué à la Planification
- des Services du Délégué à la Relance Economique
- de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme
- et de l'Office National des Statistiques.

c) Un comité de rédaction issu du comité de consultation et de suivi et regroupant des experts de départements ministériels, les membres conseillers de la CDH du CNES, des consultants nationaux d'organismes ou institutions. Celui-ci aura pour mission de proposer le contenu des différents chapitres du rapport et en particulier les valeurs des OMD et de leurs cibles.

3- La préparation du rapport

La préparation du rapport sera réalisée par le comité de rédaction mentionné ci-dessus par la proposition de notes synthétiques et la présentation d'informations relatives aux OMD et à leurs cibles associées relevant du secteur d'appartenance de chaque membre de ce comité.

Un expert national pourra être associé d'une manière contractuelle pour faire la rédaction et la synthèse finales du rapport à partir des contributions présentées et finaliser le rapport dans sa version originale en français.

Le comité de consultation et de suivi de l'élaboration du rapport se réunira en séances de travail et en ateliers élargis pour orienter les travaux de préparation du rapport, apprécier son contenu et valider, à l'étape finale, la forme définitive du rapport.

4- La validation du rapport, la traduction et le tirage de l'avant projet

Tous les deux mois un compte rendu d'étape est adressé à Monsieur le Président du CNES.

Après la validation du rapport par le comité de consultation et de suivi, il sera organisé par le bureau de la CDH un atelier élargi aux groupes socio professionnels du CNES pour la présentation du brouillon de rapport et le recueil de suggestions et recommandations concernant son contenu. Celui-ci pourra être amélioré par la prise en compte de propositions pertinentes formulées à l'issue de cet atelier. Le rapport résultant sera soumis au Président et au Bureau du CNES. La CDH élabore alors l'avant projet de rapport.

ANNEXE XII : Planning de travail

Les tâches suivantes ont été identifiées sur la base des travaux des précédents RNDH. Elles ont été en outre complétées afin de permettre la présentation à la 25^{ème} session plénière.

TACHES	Févr. 2004	Mars 2004	Avril 2004	Mai 2004	Juin 2004	Juil. 2004	Sept 2004	Oct 2004
- Elaboration, adoption, note méthodologique	----	---						
- Définition de l'approche d'élaboration du rapport – saisine de M. le Chef du Gouvernement.		----						
- Collecte des informations relatives aux OMD, constitution de groupes de travail (administration et conseillers CNES)		---	-----					
- Concertation entre Conseillers et secteurs		---						
- Information des partenaires et rapport d'étape à M. le Président du CNES				---		----		----
- Recrutement d'un consultant national			----	---				
- Préparation du rapport				----- ---	-----			
- Réunions du groupe de consultation et de suivi			---	--- ---	---	----		
- Ateliers de suivi et d'évaluation de la préparation du rapport				---	---	----		
- Traduction							-----	-----
- Présentation de l'avant projet du rapport à M. le Président du CNES							-----	
- 25 ^{ème} Session plénière								-----

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

IMPRIME AU

**CONSEIL NATIONAL
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

A3[01]/ 25.SP/CNES/CDH/ 11-04-2005
